



CANADA

# Débats de la Chambre des communes

---

VOLUME 138 • NUMÉRO 087 • 2<sup>e</sup> SESSION • 37<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

COMPTE RENDU OFFICIEL  
(HANSARD)

**Le mercredi 9 avril 2003**

—  
Présidence de l'honorable Peter Milliken

## **TABLE DES MATIÈRES**

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve  
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 9 avril 2003

La séance est ouverte à 14 heures.

---

*Prière*

---

• (1400)

[Traduction]

**Le Président:** Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter l'hymne national sous la direction du député de Kelowna.

[Note de la rédaction: Les députés chantent l'hymne national.]

---

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Traduction]

#### LE PROCHE-ORIENT

**L'hon. Art Eggleton (York-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour parler de la pétition anti-Israël qui a été déposée à la Chambre le 31 mars par notre collègue de Québec.

Il n'y a aucun lien entre la lutte d'Israël contre les kamikazes, d'une part, et les nombreuses années durant lesquelles Saddam Hussein n'a pas respecté les exigences reliées aux inspections des Nations Unies, d'autre part. Israël est une démocratie et un allié dans notre campagne contre le terrorisme.

La cause fondamentale de la crise actuelle dans les territoires contestés réside dans le fait que les Palestiniens sont peu disposés à accepter l'existence de l'État d'Israël, à renoncer à une stratégie de terrorisme et à faire des compromis, chose qui, je l'espère, se produira avec le nouveau premier ministre palestinien.

Israël se doit de protéger ses citoyens contre les kamikazes. Les Israéliens font tout ce qu'ils peuvent pour minimiser les pertes civiles et les allégations au sujet de massacres israéliens sont tout à fait fausses.

Les Israéliens ont prouvé qu'ils étaient engagés à l'égard de la paix à Camp David, en juillet 2000, lorsqu'ils ont proposé une solution prévoyant la formation de deux États. Yasser Arafat a répondu avec une stratégie de la violence. Le terrorisme ne peut apporter la paix à cette région, et le Canada doit soutenir ses alliés israéliens dans notre campagne contre cette menace mondiale.

\* \* \*

#### LE SECTEUR DU BOIS D'OEUVRE

**M. Reed Elley (Nanaimo—Cowichan, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, cela fait six ans que j'avertis le gouvernement libéral que ses politiques nuisent au secteur du bois d'oeuvre de la Colombie-Britannique. Malheureusement, la situation n'a pas changé. Des milliers de travailleurs de ce secteur demeurent au

chômage dans ma circonscription, Nanaimo—Cowichan, parce que le gouvernement a permis que la crise dans le secteur du bois d'oeuvre perdure et que l'exportation des billes de bois continue d'entraîner la suppression d'emplois au Canada.

Entre-temps, nos voisins du Sud, dans la région du nord-ouest du Pacifique, qui veulent nos billes, continuent d'interdire l'exportation de billes prélevées sur leurs propres terres.

Récemment, le gouvernement fédéral a soulevé la possibilité de supprimer les restrictions quant à l'exportation d'encore davantage de billes. Les députés alliancistes de l'île de Vancouver ont adopté une position ferme contre cela, à cause des pertes d'emplois supplémentaires qui s'ensuivraient.

Je suis allé devant la scierie de Youbou et j'ai parlé aux employés qui ont perdu leur emploi lorsqu'une scierie rentable a dû fermer ses portes. Entre-temps, la route qui passe devant la scierie est le théâtre d'un convoi continu de grumiers qui transportent des billes vers les lieux de dépôt, d'où elles sont ensuite transportées dans la majeure partie des cas vers les scieries américaines.

Le gouvernement devrait avoir honte de même songer à exporter les emplois de la Colombie-Britannique avec les billes de bois de la province. Le ministre du Commerce international devrait avoir honte d'avoir permis à son sous-ministre d'avoir même envisagé cette possibilité.

\* \* \*

• (1405)

#### LA COMMUNAUTÉ SIKHE CANADIENNE

**M. Sarkis Assadourian (Brampton-Centre, Lib.):** Monsieur le Président, j'aimerais me joindre aux sikhs du Canada et du monde entier afin de marquer le 304<sup>e</sup> anniversaire de *Valsakhi*.

J'encourage tous les Canadiens à se joindre aux sikhs canadiens qui célèbrent leur foi et leur fierté en leur culture. Depuis ses origines dans la vallée de l'Indus, la religion sikhe s'est répandue dans le monde entier.

Les premiers pionniers sikhs se sont établis au Canada il y a plus de 100 ans. De nos jours, les sikhs sont représentés dans tous les secteurs et tous les domaines de la vie canadienne; ils sont notamment élus députés à la Chambre des communes et aux assemblées législatives provinciales, et membres des gouvernements municipaux.

Je tiens à féliciter la communauté sikhe canadienne de ma propre circonscription, Brampton-Centre, et toutes les communautés sikhes du Canada à l'occasion de ce 304<sup>e</sup> anniversaire de *Valsakhi*.

*Article 31 du règlement***LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY**

**M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.):** Monsieur le Président, cette année marque le quatre-vingt-sixième anniversaire de la bataille de la crête de Vimy et nous célébrons officiellement aujourd'hui pour la première fois le Jour de la bataille de Vimy.

Cette journée rappelle une attaque massive qui a été menée par les alliés au cours de la Première Guerre mondiale. La bataille de Vimy représente l'un des plus célèbres engagements militaires auxquels le Canada ait participé. La bataille de Vimy est devenue synonyme de sacrifice et d'héroïsme. Elle a aidé à nous définir comme nation et a largement contribué à précipiter la fin de la Première Guerre mondiale.

Le 9 avril 1917, les quatre divisions du Corps d'armée canadien, placées pour la première fois sous le commandement unifié du Canada, attaquaient cette position allemande. Les Canadiens se sont heurtés à une forte résistance, mais après trois jours de durs combats, les Allemands ont reconnu que la perte de la crête de Vimy était permanente et il ont battu en retraite.

Le Monument commémoratif du Canada à Vimy, qui comprend des vestiges bien conservés des champs de bataille, constitue un rappel durable et tangible des sacrifices consentis par les Canadiens. Le monument rappelle la prise de la crête de Vimy et rend hommage à tous les Canadiens qui ont perdu la vie en France et qui n'ont pas de sépulture connue. Les noms de 11 285 Canadiens sont gravés dans la pierre sur les côtés de la base du monument.

Nous rendons hommage à ces Canadiens aujourd'hui dans le cadre de notre...

**Le Président:** La députée de Brampton-Ouest—Mississauga a la parole.

\* \* \*

**LES AGENTS DES DOUANES**

**Mme Colleen Beaumier (Brampton-Ouest—Mississauga, Lib.):** Monsieur le Président, les critiques du gouvernement ont dénaturé la vérité afin de vendre l'idée d'armer les agents des douanes. Ils ont systématiquement cité de travers la ministre du Revenu national dans le but déplorable de soutenir un lobby en faveur des armes.

Rétablissons les faits. La ministre a souligné à plusieurs reprises que les agents des douanes n'ont pas besoin d'être armés pour s'acquitter de leur tâche. En fait, une étude indépendante a révélé que la plupart des inspecteurs des douanes partagent cet avis.

La ministre a signalé que, dans l'éventualité peu probable d'une confrontation armée à la frontière, elle désirait que la situation soit traitée de la même façon qu'un vol de banque ou une poursuite policière et qu'il fallait éviter les situations dangereuses. Elle ne veut pas que les inspecteurs des douanes courent des risques et en fassent courir au public. La santé et la sécurité des agents et du grand public constituent une priorité.

Par surcroît, ce n'est pas la ministre qui a affirmé que le fait d'armer les inspecteurs des douanes créait ni plus ni moins une occasion pour que se produisent des accidents. C'est la conclusion d'une étude indépendante.

\* \* \*

**BERNARD GOODEN**

**M. Leon Benoit (Lakeland, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, Bernard Gooden était un Canadien, né en Jamaïque, qui a servi dans le Corps des Marines des États-Unis. Il s'est battu pour la

démocratie et la liberté du peuple irakien et est tombé au champ d'honneur vendredi.

Au nom de tous les députés, j'offre les sincères condoléances de la Chambre à la famille de M. Gooden.

Le caporal Gooden a prêté serment et n'est devenu citoyen canadien que l'été dernier. Il était profondément attaché au Canada, à son mode de vie et à ses valeurs. Il a servi pour défendre ces valeurs, d'abord dans l'Armée canadienne, puis dans le Corps des Marines des États-Unis.

De nombreux Canadiens défendent cette même cause en Irak, notamment le fils du député de Wild Rose, qui sert également dans le Corps des Marines des États-Unis.

J'invite tous les députés à se joindre à moi pour rendre hommage aux sacrifices consentis par les femmes et les hommes comme le caporal Gooden, afin de défendre les valeurs que nous, Canadiens, partageons avec nos voisins américains et avec tous les gens épris de liberté dans le monde.

Que Dieu les bénisse et les protège tous.

\* \* \*

**LE MAINTIEN DE LA PAIX**

**M. John Godfrey (Don Valley-Ouest, Lib.):** Monsieur le Président, nous accueillons, aujourd'hui, dans la tribune deux illustres Canadiennes: Carolyn McCool, avocate spécialisée dans les lois d'intérêt public, et la cinéaste Moira Simpson, toutes deux de Vancouver. Elles doivent assister à la première, à Ottawa, du film *Kosovo: Fragile Peace*, réalisé par l'Office national du film, qui sera présenté ce soir aux Archives nationales par l'Entraide universitaire mondiale du Canada.

Carolyn Cool avait été détachée, jusqu'à tout récemment, par le gouvernement du Canada, auprès de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, où elle occupait un poste de directrice de la démocratisation au Kosovo. Il est question de son travail dans le film. Plus de 140 Canadiens participent à des programmes administrés par l'EUMC et financés par l'ACDI, en vue d'instaurer une paix durable dans les Balkans. Elle fait partie de ce groupe.

L'EUMC est présente sur les campus canadiens et dans diverses communautés à l'échelle internationale depuis plus de 60 ans. Les Canadiens vont avoir l'occasion de voir, par l'entremise du travail de l'ONF, la contribution qu'apporte le Canada à la consolidation de la paix et au renforcement de la démocratie.

\* \* \*

● (1410)

[Français]

**LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY**

**M. Sébastien Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay, BQ):** Monsieur le Président, le Bloc québécois s'est vivement opposé à la participation du Canada à la guerre que mènent actuellement les États-Unis et l'Angleterre contre l'Irak, parce qu'une intervention militaire n'était nullement justifiée.

Par contre, nous reconnaissons que la participation des Forces canadiennes à un conflit armé a été, à certains moments de notre histoire, tout à fait légitime.

C'est le cas de la Première Guerre mondiale, où les soldats canadiens ont joué un rôle primordial. À cet égard, nous tenons aujourd'hui à souligner aujourd'hui le Jour de la bataille de Vimy, qui célèbre son 86<sup>e</sup> anniversaire. Cet exploit a permis à l'armée canadienne de remporter une importante victoire qui a changé le cours de cette guerre.

En ce jour du 9 avril, rappelons-nous tous ces actes de bravoure et gardons en mémoire le dévouement et le courage de nos officiers et soldats, dont près de 3 600 d'entre eux ont laissé leur vie sur le champ de bataille.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE FORUM POUR JEUNES CANADIENS

**M. Janko Perić (Cambridge, Lib.):** Monsieur le Président, tous les printemps, le Forum pour jeunes canadiens organise un voyage d'études sur les processus de gouvernement au Canada pour 600 étudiants de toutes les régions du Canada.

Les étudiants rencontrent des parlementaires et participent à des simulations de la période de questions et des conférences fédérales-provinciales. Ce programme permet aux leaders de demain de s'initier aux rouages du gouvernement au Canada.

Cette année, Megan O'Neil, Anthony Pereira, Andrea Hunniford, Bethany Suzanne Maus et Taylor Selig, de ma circonscription de Cambridge, vont prendre part à cette expérience incroyable.

De concert avec tous les députés, je souhaite la bienvenue à ces jeunes Canadiens. J'espère que leur voyage d'études sera un véritable succès.

\* \* \*

#### LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, il y a 86 ans aujourd'hui, les soldats canadiens prenaient la crête de Vimy. Aujourd'hui, 9 avril, nous célébrons officiellement pour la première fois le Jour de la bataille de Vimy.

Ce jour-là le Canada est véritablement devenu une nation. Britanniques au début de la bataille, nos soldats, à la fin, étaient des Canadiens. On dit que les nations naissent de la guerre. Si c'est vrai, la mort de presque 4 000 hommes a donné naissance au Canada.

La bataille de la crête de Vimy a marqué notre naissance, mais nous ne nous sommes pas arrêtés là. Mon ami, Michel Gravel, nous rappelle que nos braves soldats canadiens ont continué de se battre sans relâche. En libérant le village de Cagnicourt quelques mois plus tard, les Canadiens ont fait comprendre aux Allemands que leur victoire marquait le début de la fin de la Première Guerre mondiale.

Nos soldats ont participé aux premiers combats et ils se sont battus jusqu'à la fin. Leur courage a fait du Canada un grand pays à l'époque et ce même courage fera du Canada un grand pays aujourd'hui.

\* \* \*

#### LE VAISAKHI

**M. Gurbax Malhi (Bramalea—Gore—Malton—Springdale, Lib.):** Monsieur le Président, ce mois-ci, les communautés sikhes du monde entier célèbrent le 304<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la nation sikhe, le Khalsa. Le fondateur, Guru Gobind Singh Ji, prêcha

#### Article 31 du règlement

l'égalité, la vérité, la tolérance, l'honnêteté, la fraternité et les droits humains.

Les membres de la communauté sikhe canadienne sont très reconnaissants envers le premier ministre et tous les députés de continuer de participer aux célébrations du *Vaisakhi* au Parlement.

Je suis certain que tous les députés voudront se joindre à moi pour féliciter la communauté sikhe qui célèbre la naissance de la nation sikhe et pour reconnaître sa contribution énorme au pays.

J'invite tous les députés à la réception qui aura lieu immédiatement après la période des questions cet après-midi, dans la salle du Commonwealth.

Je remercie la Chambre pour son soutien et sa participation continus depuis 1993.

\* \* \*

#### LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, c'est officiellement aujourd'hui le premier Jour de la bataille de Vimy, bien que les Canadiens soulignent cette journée depuis le premier anniversaire du 9 avril 1917. Ce jour-là, les Canadiens ont tous combattu ensemble pour la première fois sous commandement canadien et ont remporté une victoire qui avait jusque-là échappé aux autres armées.

Comme le dit l'hymne souvent chanté le jour du Souvenir, le temps file et emporte les anciens combattants de Vimy, mais le temps ne devrait jamais emporter la fierté qu'éprouvent les Canadiens pour ce que leurs compatriotes ont accompli ce jour-là. N'oublions jamais, non plus, le carnage et l'horreur de la Première Guerre mondiale.

Sur une note plus personnelle, je me permets également de dire que mon grand-père, Robert Blaikie, a combattu à la crête de Vimy avec le 1<sup>er</sup> bataillon du Canadian Mounted Rifles, un régiment levé en Saskatchewan et au Manitoba. Or, les tunnels préservés au Mémorial de Vimy sont ceux-là même qu'a empruntés mon grand-père le matin de la bataille, en tant que soldat de la huitième brigade de la troisième division. Et quelque 80 ans plus tard, son arrière-petite-fille, Rebecca Blaikie, travaillait au même endroit comme jeune guide canadienne et expliquait la signification des événements survenus en cette journée inoubliable.

\* \* \*

● (1415)

[Français]

#### LES PÊCHES

**M. Ghislain Fournier (Manicouagan, BQ):** Monsieur le Président, le 1<sup>er</sup> avril dernier, je recevais, ici même à Ottawa, une délégation des responsables du secteur de la pêche de la Basse-Côte-Nord. Ensemble, nous avons rencontré des gens du ministère des Pêches et des Océans, du ministère du Développement des ressources humaines ainsi que le secrétaire d'État au Développement économique du Canada pour les régions du Québec, accompagné de son équipe.

Toutes ces personnes du gouvernement sont donc maintenant bien informées du dossier des pêcheurs qui leur a été exposé en long et en large. Ils connaissent donc pertinemment l'urgence et la gravité de la situation économique et sociale qui est telle que le gouvernement fédéral doit, de manière urgente, injecter les sommes nécessaires afin de leur venir en aide.

### Questions orales

Il doit donc également donner rapidement son aval afin que les divers projets du plan de redressement, qui a été présenté par la même occasion, soient mis en oeuvre dans les plus brefs délais car ils seront sans aucun revenu à compter du 15 avril.

\* \* \*

[Traduction]

#### LE JOUR DE LA BATAILLE DE VIMY

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, l'adoption du projet de loi C-227, aujourd'hui, nous permet de commémorer officiellement pour la première fois, en ce 9 avril, le Jour de la bataille de Vimy. Je tiens à exprimer ma reconnaissance à tous ceux qui ont appuyé cette initiative, y compris les parlementaires des deux Chambres. Je tiens à exprimer tout particulièrement ma reconnaissance à Robert Manuel, un ancien combattant de la guerre de Corée. Cet habitant d'Elliot Lake, dans ma circonscription, en Ontario, est à l'origine de cette idée et a produit de nombreuses lettres et pétitions tout au long du processus de réalisation de ce projet.

En adoptant ce projet de loi, le Parlement canadien honore tous les anciens combattants, ceux qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés dans les conflits précédents ou dans le cadre de missions de maintien de la paix, et ceux qui servent aujourd'hui ou qui ont quitté le service actif. Nous les remercions tous et leur rendons hommage.

L'esprit du souvenir est bien vivant dans notre pays, mais nous pouvons toujours lui insuffler encore plus de force. Le Jour de la bataille de Vimy nous aidera à nous rappeler l'héroïsme, la tragédie, la valeur et les pertes liées à la guerre, et contribuera ainsi à entretenir notre quête de la paix. Que l'ultime don fait par nos soldats tombés au combat soit le meilleur garant de la paix future.

\* \* \*

#### LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, chaque année en avril, Mois de la jonquille, la campagne de financement de la Société canadienne du cancer bat son plein. Des milliers de bénévoles font du démarchage et organisent des événements aux quatre coins du Canada. La Société espère recueillir 18 millions de dollars cette année.

La Société canadienne du cancer subventionne la recherche sur tous les types de cancer au Canada. Elle prône l'adoption de politiques de santé publique qui mettent de l'avant des stratégies en vue de la réduction des risques de cancer, de la diffusion d'information pour que les personnes atteintes puissent faire les meilleurs choix en matière de soins et de traitements ainsi que du soutien des personnes touchées par le cancer.

L'année dernière, 137 000 nouveaux cas auraient été diagnostiqués au Canada, et 66 000 Canadiens sont morts de cette maladie.

Au nom des députés de cette Chambre, je remercie chaleureusement les bénévoles de la Société canadienne du cancer et j'invite tous les Canadiens à donner généreusement à la Société.

## QUESTIONS ORALES

[Traduction]

### L'IRAK

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'allais demander au gouvernement

de préciser sa position sur le changement de régime en Irak, mais, qu'il ait pris ou non une décision à cet égard, il est évident qu'on a réussi à faire tomber le régime de Saddam Hussein, avec l'aide du peuple irakien.

Même si notre gouvernement est resté à l'écart, nous nous joignons à la majorité silencieuse des Canadiens pour féliciter nos amis américains et britanniques et pour célébrer avec les Irakiens le jour de leur libération.

Le gouvernement a-t-il informé le représentant de Saddam à Ottawa qu'on n'a plus besoin de ses services?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Évidemment, monsieur le Président, cette question sera réglée en conformité avec les règles internationales relatives aux changements de gouvernement. Le gouvernement a souvent eu à faire face à ce genre de situation, et nous continuerons d'agir comme nous le faisons normalement.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je crois que cette réponse n'était pas tout à fait un oui.

Le gouvernement n'a fait que jouer un rôle de spectateur, ne participant pas aux efforts diplomatiques qui ont précédé le conflit, ni au conflit lui-même. Pour s'assurer que notre pays ne se contente pas encore de simplement observer durant le processus de paix, le premier ministre a-t-il téléphoné au président Bush et au premier ministre Blair pour leur dire que les Canadiens aideront au travail de reconstruction en Irak, qu'il se fasse sous les auspices des Nations Unies ou des alliés?

● (1420)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, la semaine dernière, après la réunion du Cabinet, nous avons annoncé à la Chambre des communes notre décision d'accorder une aide de 100 millions de dollars au peuple irakien.

J'ai mentionné que j'avais parlé au secrétaire général des Nations Unies et à de nombreux leaders. Nous avons dit que nous étions prêts à participer à la reconstruction de l'Irak.

Nous sommes très heureux que la guerre ait été courte et que tout se terminera normalement et rapidement en conformité avec toutes les règles internationales.

**M. Stephen Harper (chef de l'opposition, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, si j'ai bien entendu, le premier ministre a parlé des Nations Unies, mais je ne l'ai pas entendu dire qu'il avait parlé à nos alliés.

Qu'il s'agisse d'ordre civil, d'aide humanitaire ou de développement économique, les Irakiens ne se préoccupent absolument pas du processus à ce moment-ci. Cela ne les intéresse pas de savoir si les Nations Unies participeront ou non à ce processus. Ils veulent simplement de l'aide.

Le gouvernement leur dira-t-il que les Canadiens seront là pour les aider, peu importe si les Nations Unies participent ou non au processus?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, chaque fois qu'il y a eu une crise humanitaire n'importe où dans le monde, le Canada a toujours été parmi les premiers à apporter son aide, et nous avons la ferme intention de faire la même chose cette fois-ci.

*Questions orales*

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je n'arrive pas à croire cette réponse. Nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire de la bataille de Vimy et les Irakiens se souviendront toujours du 9 avril comme la date à laquelle la coalition dirigée par les États-Unis les a libérés d'un tyran diabolique. Le premier ministre n'a pas su nous dire si nous allions participer au combat et nous n'y sommes pas allés. Aujourd'hui, il n'est même pas en mesure de dire si nous offrirons de l'aide humanitaire peu importe la décision que prendront les Nations Unies.

Avec ou sans l'appui de l'ONU, nous offrirons notre aide. Vrai ou faux?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, de la somme de 100 millions de dollars que nous avons consentie la semaine dernière, nous en avons déjà dépensé 25 millions. Nous avons commencé tôt, parce que nous étions conscients des problèmes qui existaient au niveau de l'approvisionnement en eau, en nourriture et en médicaments. Nous avons donc agi très rapidement. Nous étions parmi les premiers à verser des fonds aux organisations internationales qui n'interviennent pas tous nécessairement sous les auspices des Nations Unies.

**M. Stockwell Day (Okanagan—Coquihalla, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, en ce qui concerne la reconstruction du système politique avec ou sans l'appui de l'ONU, le premier ministre refuse encore de préciser sa position.

Pourrait-il nous apporter la précision suivante? Il n'a pas voulu s'engager à se joindre aux alliés pour renverser le régime de Saddam Hussein. La statue de ce dictateur a été renversée. Les Irakiens dansent dans la rue et grimpent sur cette statue en morceaux.

Puisque certains éléments du régime irakien sont peut-être encore en place, le premier ministre peut-il nous dire s'il reconnaît toujours le régime qui subsiste là-bas, oui ou non?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, attendons de voir ce qui se produira. Pour l'instant, les combats se poursuivent. Nous sommes heureux de constater que la guerre tire à sa fin et que la souffrance du peuple irakien n'est plus. Nous avons toujours soutenu qu'il fallait désarmer le régime de Saddam Hussein.

En ce qui concerne tout changement de régime, notre position a toujours été claire. Il s'agit d'une politique très grave. Si nous commençons, où nous arrêterons-nous?

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, avec l'évolution des événements au cours des dernières heures, les paroles du commodore canadien, Roger Girouard, commandant d'une flotte internationale dans la région du golfe Persique, prennent de plus en plus d'importance. Celui-ci confirmait qu'il ne pouvait rien faire advenant qu'il fasse prisonniers des dignitaires irakiens, qu'il n'avait pas de consignes.

Est-ce que le ministre de la Défense nationale reconnaîtra que les propos du commodore démontrent un niveau d'improvisation peu commun quand celui-ci affirme qu'il devrait contacter Ottawa pour savoir quoi faire s'il fait des prisonniers?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, les mots du commodore indiquent qu'il fait un excellent travail pour le Canada et, contrairement à ce que pensent le Bloc québécois et le Nouveau Parti démocratique, il y a deux missions séparées. C'est ce qu'indiquent les mots du commodore.

[Traduction]

Si le Bloc ne comprend pas cela, voici les propos d'un officier américain. Lorsqu'un journaliste canadien lui a demandé pourquoi cette force opérationnelle devrait rester sous commandement américain, le brigadier général Brooks a répondu: «Il s'agit d'une coalition différente et d'une opération différente et nous respectons toujours les prérogatives des pays en cause».

• (1425)

[Français]

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, celui qui a un problème, c'est le ministre de la Défense nationale. Quand il ne comprend pas qu'un commodore responsable d'une flotte s'inquiète de ne pas avoir d'ordres au cas où il ferait des prisonniers irakiens, il y a un problème quelque part.

Est-ce que le ministre ne comprend pas que son attitude, c'est une attitude d'ambiguïté qui est inacceptable dans des circonstances aussi tragiques que celles qu'on vit présentement?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, ce que le Bloc québécois n'a jamais compris—et maintenant on en a la preuve du commodore et du général américain—, c'est qu'il y a deux missions séparées. Le Canada est impliqué dans la guerre contre le terrorisme; le Canada n'est pas impliqué dans la guerre contre l'Irak.

Maintenant, c'est vérifié par le commodore, c'est vérifié par le général américain, et le Bloc québécois devrait comprendre cela après toutes ces semaines.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, quoi qu'en dise le ministre de la Défense nationale, en gardant des bateaux dans la région du golfe Persique, le Canada s'est placé dans une situation de guerre et s'il devait y avoir des prisonniers de guerre irakiens—non pas afghans mais irakiens—, comme cela a été le cas en Afghanistan, le ministre nous dit: «On verra.» Cela s'appelle de l'improvisation.

Le ministre de la Défense nationale peut-il nous faire connaître les consignes qu'il a données aux militaires canadiens et, notamment, au commodore Girouard quant au traitement à donner aux éventuels prisonniers que les militaires canadiens pourraient faire dans le cadre de la guerre en Irak?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, c'est peut-être la question d'hier, parce que je viens de répondre à la situation d'aujourd'hui, à savoir qu'il est maintenant devenu extrêmement clair que le Canada n'est pas impliqué et n'a jamais été impliqué dans la guerre contre l'Irak.

Donc, toute l'argumentation du Bloc québécois a disparu, et la question d'aujourd'hui n'est pas la question qu'il vient de poser.

**M. Claude Bachand (Saint-Jean, BQ):** Monsieur le Président, l'argumentation du Bloc québécois est toujours valable. Nous disons au ministre que si des Irakiens sont faits prisonniers, s'il arraisonnait un bateau sur lequel il y a des irakiens, le commodore Girouard a dit aujourd'hui qu'il ne saurait pas quoi faire.

Nous demandons si ces prisonniers seront remis aux autorités américaines ou aux autorités britanniques. Vont-ils être envoyés à Guantanamo ou comparaître devant un éventuel tribunal pénal international, comme nous le préconisons? S'il y a des prisonniers, où compte-t-il les juger?

*Questions orales*

[Traduction]

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, le député sait peut-être que la Chambre a adopté une résolution stipulant que le gouvernement devrait appuyer les efforts internationaux visant à traduire en justice Saddam Hussein et tous les autres dirigeants irakiens responsables de ces crimes.

Deuxièmement, il devrait comprendre que cette question est extrêmement hypothétique dans la mesure où la marine de Saddam Hussein a toujours été minimale. Elle a pratiquement cessé d'exister. Nos navires se trouvent à des centaines de milles. Les probabilités pour qu'une telle chose se produise sont extrêmement faibles et je peux uniquement conclure que cette question est la plus hypothétique de toutes.

[Français]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, la chute de Bagdad nous amène à nous interroger sur la suite des événements. Déjà, l'administration Bush envoie des signaux inquiétants vers d'autres pays. Le premier ministre a affirmé à plusieurs reprises que sa position sur la guerre en Irak était claire depuis un an.

Est-ce que le premier ministre sera clair aujourd'hui en disant que le Canada s'opposera à une autre guerre préventive?

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, le député devrait peut-être attendre que celle-ci soit terminée avant de parler d'une autre guerre à venir. La position du Canada a toujours été très claire là-dessus à savoir que pour engager des activités qui soient légitimes, il était important d'avoir une résolution du Conseil de sécurité. Mais la question est elle aussi très hypothétique.

[Traduction]

**M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD):** Monsieur le Président, le premier ministre devrait peut-être dire à M. Rumsfeld que toute allusion à d'autres guerres est inadmissible.

Nous voulons que le premier ministre affirme qu'il n'y aura pas de prochain pays. Nous voulons aussi qu'il affirme que les Nations Unies ont un rôle à jouer dans la reconstruction de l'Irak et que ce rôle ne se limitera pas à la fourniture de médicaments et de nourriture. Nous voulons que la participation des Nations Unies prenne une tout autre ampleur. Est-ce aussi la position du Canada?

● (1430)

**Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.):** Monsieur le Président, c'est effectivement notre position. Nous en avons discuté avec les Nations Unies et tous les gouvernements en cause, y compris le gouvernement américain. J'en ai aussi parlé personnellement avec certains chefs d'État.

Nous souhaitons que les Nations Unies participent à la reconstruction. J'ai déclaré que cette reconstruction ne pourrait être assumée entièrement par les Nations Unies. Cet organisme ne veut pas être obligé de tout faire. Chacun aurait un rôle à jouer. Tous les pays savent bien que le Canada sera toujours disposé à jouer un rôle positif sur le plan des services humanitaires et de la reconstruction.

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC):** Monsieur le Président, le 23 mars ou vers cette date, les forces armées canadiennes ont participé à une fouille à bord du navire irakien *Proton*, dans le golfe Persique.

Même s'il a été établi que le navire ne transportait pas de pétrole en contrebande et ne cachait pas de terroristes d'Al-Qaïda, des masques à gaz et des antidotes contre des gaz neurotoxiques ont été

trouvés à bord. Une fois le navire libéré par les Canadiens, les Américains l'ont saisi et ont arrêté son équipage.

Le ministre de la Défense nationale peut-il confirmer ces détails et déposera-t-il aujourd'hui à la Chambre une copie du compte rendu de situation qu'il a peut-être reçu?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, je vais me renseigner sur les détails de cette affaire et j'en rendrai compte à la députée.

Ce que je peux confirmer à la Chambre et ce que j'ai déjà dit auparavant, c'est que, si la marine soupçonne un navire battant quelque pavillon que ce soit de transporter des mines et, à plus forte raison, des armes chimiques susceptibles de mettre en danger nos alliés, ses membres l'arraisonneront pour éviter tout dommage aux navires de nos alliés.

C'est ce que la marine a fait et c'est la position que le gouvernement continue d'appuyer.

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC):** Monsieur le Président, compte tenu de la résolution 1441 des Nations Unies, le Canada s'est-il acquitté de ses responsabilités et a-t-il signalé aux Nations Unies que ses forces navales avaient découvert des antidotes contre des gaz neurotoxiques ainsi que des masques à gaz à bord du navire irakien en mer? Sinon, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

**L'hon. John McCallum (ministre de la Défense nationale, Lib.):** Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à la première question, je devrai me renseigner sur les détails de cette affaire et c'est ce que je vais faire.

\* \* \*

## LA SÉCURITÉ À LA FRONTIÈRE

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la ministre du Revenu national s'est attaquée à maintes reprises à l'intégrité des agents des douanes.

Elle les considère comme des caissiers bancaires et dit que si on arme ces 3 000 agents, 3 000 accidents risquent de se produire. Elle les force à appliquer la Loi sur les armes à feu, mais elle refuse qu'ils soient armés pour exercer leurs fonctions.

Pourquoi la ministre ne fait-elle pas ce que requièrent la protection des Canadiens et la surveillance de la frontière en faisant de la sécurité, et non de la perception de revenus, la priorité des agents des douanes?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, il y a peut-être quelques personnes assez naïves pour croire ce que dit le député d'en face. Cependant, ceux qui analysent les faits savent que je voue un grand respect à nos agents des douanes et que je les considère comme intègres et dévoués, bref qu'ils jouissent de toute ma confiance. Je l'ai dit toutes les fois que j'ai eu l'occasion de le faire.

J'ai dit aussi que leur santé et leur sécurité étaient une priorité pour nous. J'ai parlé des lignes directrices relatives aux poursuites policières et aux vols de banque, et j'ai dit que l'ADRC avait pour politique d'accorder la priorité à la sécurité.

**M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, les actes valent mille mots. La ministre a eu tout le temps voulu pour mettre des ressources à la disposition des agents des douanes. Elle ne l'a pas fait.

*Questions orales*

La politique de l'ADRC consiste à refuser d'assurer la sécurité à la frontière, la ministre voulant plutôt que les agents des douanes se contentent de percevoir des revenus. Nos agents des douanes ont toujours pour consigne de sourire et d'envoyer la main aux voyageurs dangereux qui entrent au Canada, et d'appeler ensuite la police.

Quand la ministre abandonnera-t-elle cette politique à courte vue et s'engagera-t-elle à faire des agents des douanes une vraie force de sécurité dont les membres auraient le statut d'agent de la paix?

**L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):** Monsieur le Président, le commissaire Zaccardelli a dit très clairement que les agents des douanes n'ont pas besoin d'armes. Selon un rapport sur les risques liés à l'emploi d'agent des douanes réalisé par un expert indépendant, les agents des douanes n'ont pas besoin d'armes.

Si le député comprenait le rôle important que jouent les agents des douanes, il saurait qu'ils disposent des outils nécessaires pour faire leur travail, et qu'ils sont très compétents et respectés. Le député d'en face devrait cesser d'agir comme lobbyiste pour le groupe d'extrême-droite s'opposant au contrôle des armes...

•(1435)

**Le Président:** Le député de Mercier a la parole.

\* \* \*

[Français]

**L'IRAK**

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, la situation de la population de Bagdad est de plus en plus dramatique. Le nombre de victimes civiles est encore inconnu, mais les blessés arrivent par centaines dans les hôpitaux de Bagdad qui sont débordés.

De même, l'Organisation mondiale de la santé a rappelé aux parties en conflit l'obligation qu'elles ont d'éviter les blessures aux civils.

Est-ce que le gouvernement va joindre ses pressions à celles de la communauté internationale, qui prie la coalition de s'attaquer à la grave situation humanitaire?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, nous sommes régulièrement en contact avec tous nos alliés. J'étais en Europe la semaine dernière pour discuter exactement de la situation en Irak.

Évidemment, nous adoptons tous la position que le nombre de victimes civiles innocentes doit être réduit le plus possible. Nous félicitons les Américains et les Britanniques pour les efforts qu'ils ont faits justement pour réduire le nombre de victimes civiles innocentes dans ce conflit. Ils ont fait d'énormes efforts, et nous les félicitons pour cela.

**Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ):** Monsieur le Président, c'est bien plus tard qu'on saura s'il y a eu des efforts ou non. L'ONG Enfants du monde, qui travaille en Irak depuis plusieurs années, affirme, et je cite:

Les grands textes de protection des populations civiles des Nations Unies sont foulés aux pieds, ignorés, violés. Le monde entier assiste impuissant à ces crimes contre des êtres sans défense. Qui peut parler de victoire dans ces circonstances?

Est-ce que le Canada va joindre sa voix à tous ceux qui sont inquiets de l'abandon des conventions de Genève?

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, comme le premier ministre l'a indiqué, le Canada va joindre sa voix à ceux et celles qui ont l'intention de

passer maintenant à la période de l'aide humanitaire et de la reconstruction, pas à des récriminations qui ne servent pas l'intérêt de la population irakienne. Nous voulons plutôt passer à une période positive. Nous allons fournir de l'aide à la population irakienne.

\* \* \*

[Traduction]

**L'IMMIGRATION**

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration soutient que la sécurité est sa grande priorité. Pourtant, d'après les chiffres fournis par la vérificatrice générale, le ministre a perdu trace de 36 000 personnes expulsées.

Comment le ministre peut-il clamer qu'il accorde de l'importance à la sécurité alors qu'il néglige de faire expulser ces individus?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, il faut faire bien attention ici.

Premièrement, comme je l'ai déjà dit, le Canada n'a pas de programme de contrôle des sorties de son territoire. Nous avons cependant une politique relative à l'intégrité des documents. Nous émettons désormais une nouvelle carte de résidence permanente qui comporte 20 éléments résistant à la contrefaçon. Nous avons maintenant un nouveau système informatique qui intégrera tous les services de police.

En d'autres mots, nous avons amélioré la sécurité et nous faisons le nécessaire à cette fin. Nous devons trouver le juste équilibre entre l'ouverture et la vigilance.

**Mme Lynne Yelich (Blackstrap, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le problème n'a pas surgi du jour au lendemain. Il s'agit de 36 000 cas.

Le ministre a fait part de son plan pour rattraper le retard cumulé au titre des dossiers des personnes expulsées. Comment compte-t-il s'y prendre? Comment compte-t-il retrouver ces individus? Quand les expulsera-t-il?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, l'immigration est un dossier inépuisable. Nous avons mis en oeuvre la nouvelle loi le 28 juin dernier. Nous avons fourni à nos agents de meilleurs instruments de travail et ils s'acquittent bien de leur mission.

Nous avons également un excellent potentiel. Nous travaillons en étroite collaboration avec le solliciteur général dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des membres de la GRC et de la police. Nous faisons le nécessaire.

Nous n'avons pas pour politique de dresser des obstacles, mais plutôt de contrôler les arrivants.

\* \* \*

[Français]

**LE TRANSPORT AÉRIEN**

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, la récente décision d'Air Canada de recourir à la Loi sur les arrangements avec ses créanciers a accentué la crise dans le secteur de l'aviation au Canada, et la situation économique des régions risque d'en subir les contrecoûts.

### Questions orales

Le ministre des Transports peut-il nous dire s'il a prévu un futur plan d'intervention pour atténuer les effets de cette crise qui frappe le transport aérien et des mesures particulières pour les régions qui risquent de se retrouver sans transporteurs aériens régionaux?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, nous examinons actuellement les effets de notre politique sur les petits aéroports partout au pays, ainsi que le problème d'Air Canada. Nous cherchons une solution qui sera juste pour tous les voyageurs canadiens.

• (1440)

**M. Mario Laframboise (Argenteuil—Papineau—Mirabel, BQ):** Monsieur le Président, le domaine du transport aérien est frappé par un nombre incroyable de taxes et de redevances de toutes sortes, par exemple la taxe sur la sécurité, la taxe d'aéroport, les taxes sur les carburants et les redevances à NAV CANADA.

Plutôt que d'agir au gré des urgences, est-ce que le ministre entend profiter de cette situation exceptionnelle pour revoir la structure de taxation qui frappe le secteur, comme le demandent le Bloc québécois et l'industrie depuis maintenant plus d'un an?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, comme les députés le savent très bien, nous avons déjà annoncé dans le budget de cette année la réduction de la taxe sur la sécurité. Il est toujours nécessaire de considérer la structure de nos systèmes fiscaux, mais je ne crois pas que la situation d'une entreprise doive déterminer notre système de taxation.

\* \* \*

[Traduction]

### LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'ai une question à poser à la présidente du Conseil du Trésor.

Le vérificateur général reçoit ses fonds de fonctionnement du Conseil du Trésor, entité elle-même soumise à ses vérifications. Elle aurait dit que ces dispositions sont peu confortables, qu'il y a peut-être même conflit d'intérêts direct et que l'indépendance de son poste, qui relève du Parlement, est peut-être menacée.

Comment le gouvernement peut-il justifier que la vérificatrice générale doive demander ses crédits de fonctionnement à un organisme qu'elle doit soumettre à une vérification?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, nous abordons la question des crédits de la vérificatrice générale d'une manière juste et responsable. J'estime qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts.

J'invite le député à prendre connaissance de tous les rapports que la vérificatrice générale a déposés au Parlement, et il constatera qu'elle a critiqué le Secrétariat du Conseil du Trésor. Je songe au rapport déposé hier. Elle nous a critiqués sur de nombreux points. Malgré tout, l'an dernier, nous lui avons accordé 9,2 millions de dollars de plus pour faire son travail. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait un problème.

**M. Paul Forseth (New Westminster—Coquitlam—Burnaby, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, la vérificatrice générale doit examiner les comptes d'environ 70 ministères, 40 sociétés d'État, 10 sociétés ministérielles et 60 autres entités, et de nouvelles fonctions s'ajoutent tous les ans. Pour remplir ces fonctions supplémentaires, il faut plus d'argent, en plus des crédits

annuels, argent qui est actuellement accordé par le gouvernement plutôt que par un Parlement indépendant.

Le gouvernement ne reconnaît-il pas que l'indépendance de la vérificatrice générale est menacée si elle doit aller mendier au Conseil du Trésor?

**L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.):** Monsieur le Président, le député semble oublier que, en vertu de la Loi sur le vérificateur général, la vérificatrice peut signaler au Parlement que, d'après elle, nous ne lui donnons pas assez d'argent pour remplir ses fonctions.

L'an dernier, nous lui avons accordé 9,2 millions de dollars de plus, ce qui représente une augmentation de 13 p. 100 de son budget. Certains de mes collègues à la Chambre seraient enchantés de recevoir une augmentation semblable.

\* \* \*

### LE COMMERCE

**M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.):** Monsieur le Président, le gouvernement du Canada est déterminé à améliorer la capacité concurrentielle des PME en les aidant à développer et à accroître leurs activités commerciales et leurs exportations.

Le secrétaire d'État responsable du développement rural et de FedNor peut-il nous dire ce que le gouvernement du Canada fait pour encourager les relations commerciales entre les États-Unis et le nord de l'Ontario?

**L'hon. Andy Mitchell (secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario), Lib.):** Monsieur le Président, nous comprenons combien il est important d'établir des liens économiques forts avec les États-Unis; c'est pourquoi, contrairement aux députés d'en face qui passent leur temps à dénigrer la relation canado-américaine, nous consacrons le nôtre à renforcer notre relation commerciale avec les États-Unis.

Je suis heureux d'annoncer que FedNor parrainera une mission commerciale qui se rendra à Detroit, au Michigan, du 7 au 11 juin. Nous croyons que l'accroissement des échanges commerciaux créera un environnement propice à l'accroissement de l'activité économique et à la création d'emplois.

\* \* \*

### LES AFFAIRES AUTOCHTONES

**Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD):** Monsieur le Président, une pénurie aiguë de logements sévit dans les réserves du Canada. La vérificatrice générale dit qu'il y a crise: vétusté des logements, surpeuplement, contamination par moisissures. Il faudrait 8 500 maisons de plus. À tout cela que répond le gouvernement? Le ministre des Affaires indiennes et du Nord dit que les premières nations veulent laisser jouer les forces du marché, qu'elles veulent une hypothèque sur leur maison.

Les premières nations ne veulent pas avoir une hypothèque et verser des intérêts énormes aux banques. Elles veulent des maisons construites selon les mêmes normes de qualité que ce à quoi s'attendent tous les autres Canadiens. Quand le ministre comprendra-t-il qu'il doit écouter les premières nations au lieu de leur imposer ses volontés?

*Questions orales*

**L'hon. Robert Nault (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Lib.):** Monsieur le Président, depuis 1996, année où nous avons mis en oeuvre notre nouvelle politique concernant le logement dans les communautés autochtones, nous avons construit quelque 2 600 nouvelles maisons. Oui, il est vrai que nous sommes préoccupés parce que nous n'arrivons pas à suivre la croissance démographique.

Selon notre nouvelle stratégie, nous travaillons sur la question du logement avec l'APN et nous lui octroyons des fonds pour élaborer le genre de programmes et de services qui devraient permettre aux premières nations, par le biais de l'aménagement du territoire et de la planification urbaine, de se constituer un parc immobilier. Bien entendu, ce parc immobilier leur appartiendrait et elles pourraient donc vendre et acheter...

• (1445)

**Le Président:** Le député de Palliser a la parole.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE DE L'ACIER**

**M. Dick Proctor (Palliser, NPD):** Monsieur le Président, l'arrivée chez nous d'acier à bas prix en provenance de plusieurs pays entraîne des réductions d'effectifs et menace l'avenir de l'ensemble de l'industrie canadienne de l'acier.

Les travailleurs et les producteurs du secteur de l'acier réclament que le Canada impose des droits de douane élevés sur les importations d'acier au-dessous de la valeur réelle, comme le gouvernement américain l'a fait il y a un an. Craignant la réaction de l'OMC, le gouvernement réagit en rejetant la responsabilité tantôt sur le ministre des Finances tantôt sur celui des Affaires étrangères.

Le ministre des Finances va-t-il nous dire quand le gouvernement compte enfin passer à l'action dans ce dossier important?

**L'hon. John Manley (vice-premier ministre et ministre des Finances, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons pris le temps de mener d'amples consultations auprès de l'industrie dans ce dossier. Bien honnêtement, nous avons tenté d'élaborer une position commune que nous pourrions mettre de l'avant. Il importe de signaler que les États-Unis, en agissant ainsi, ont perdu une cause devant l'OMC. Nous devons tenir compte des règles qui s'appliquent au commerce international en décidant des mesures que nous prendrons.

\* \* \*

**LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION**

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, en plus d'évoquer les 36 000 personnes en attente d'expulsion, le rapport annuel de la vérificatrice générale précise qu'à nos postes frontière, il n'y a pas de coordination entre le système de surveillance de l'immigration et les services de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

La dernière étude à ce sujet a été effectuée en 1991 et a montré que les agents des douanes laissaient passer jusqu'à 80 p. 100 des voyageurs qui auraient dû être renvoyés à l'examen secondaire mené par les agents d'immigration. Quand le ministre adoptera-t-il des mesures pour corriger les lacunes criantes de son ministère?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, ma collègue aussi aurait pu répondre à cette question. Pourquoi? Parce que nous avons signé il y a quelques semaines un protocole d'entente favorisant justement la mise en place d'une telle politique fondée sur la

cohérence. Cette politique s'applique précisément au renvoi de la première à la deuxième ligne. Parallèlement, il y a sur place des agents d'immigration chargés de contrôler l'intégrité des papiers des voyageurs juste avant qu'ils foulent notre sol. Nous faisons exactement ce que la vérificatrice générale demande.

**M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC):** Monsieur le Président, c'est un début. Toutefois, non seulement le Canada est incapable de traiter les dossiers de milliers de personnes qui devraient être expulsées, mais il semble que nous pratiquons une politique de porte tournante qui permet le retour de ces gens au Canada.

Récemment, à Toronto, deux Jamaïcains, des criminels de profession connus, ont été accusés de vol à main armée et de prise d'otage. Les empreintes digitales fichées et d'épais dossiers portant le même genre d'infractions commises pendant plus de 20 ans ont révélé qu'ils avaient été expulsés trois fois vers la Jamaïque, sous escorte d'agents de l'immigration.

Le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration peut-il nous indiquer ce qu'il entend faire pour resserrer la surveillance aux points d'entrée afin de mettre un terme à la politique de porte tournante et de veiller à ce que les criminels expulsés ne reviennent pas?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, en raison des mesures que nous adoptons à l'heure actuelle sur le plan douanier, je répète qu'il est important de contrôler les portes. C'est exactement ce à quoi nous nous employons à l'heure actuelle. Nous ne pouvons entrer dans les détails. Je ne suis pas expressément au courant de ces cas.

Nous devons mettre l'accent sur l'intégrité des papiers. Nous devons nous assurer d'avoir un système de gestion qui, grâce à la collaboration des agents des douanes, d'autres organismes et de notre ministère, permettra d'accomplir le travail. C'est exactement ce que nous avons annoncé il y a quelques semaines.

\* \* \*

**LA JUSTICE**

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le procès de Robert Sand est censé débiter dans quelques jours. M. Sand est accusé d'avoir abattu le gendarme de la GRC Dennis Strongquill.

S'il est condamné, M. Sand, qui est autochtone, pourra bénéficier des dispositions du Code criminel que le gouvernement a mises en place et qui ordonnent aux juges d'examiner les sanctions applicables «dans les circonstances, plus particulièrement en ce qui concerne les délinquants autochtones».

Le ministre de la Justice pourrait-il vérifier si les origines autochtones de M. Sand peuvent maintenant constituer un facteur favorisant l'imposition d'une peine plus clémente?

• (1450)

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, la réponse est fort simple. Je ne peux faire de commentaires sur une affaire dont les tribunaux sont actuellement saisis.

**M. Brian Pallister (Portage—Lisgar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, nous ne connaissons aucun Canadien qui appuie l'inégalité dans le système de justice. La race ne devrait jamais constituer un facteur dans la détermination de la peine.

*Questions orales*

Le gendarme Dennis Strongquill était autochtone. Son meurtre a eu les conséquences suivantes: une femme a perdu son mari, des enfants ont perdu leur père et les Canadiens ont perdu un héros et un modèle.

Nous méritons tous que justice soit faite. Les familles des victimes le méritent plus particulièrement. Comme la justice est censée être aveugle, pourquoi devrait-elle soulever son bandeau pour voir si quelqu'un est autochtone ou s'il a...

**Le Président:** Le ministre de la Justice a la parole.

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, je suis très désolé, mais le député s'est reporté directement à une cause en particulier dans sa première question. Comme cette cause est devant les tribunaux, nous savons tous, et les Canadiens savent tous, qu'il m'est impossible de la commenter.

\* \* \*

[Français]

**LE COMMERCE INTERNATIONAL**

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, lorsque nous avons interpellé le ministre du Commerce international sur la problématique des bâtonnets de fromage, celui-ci affirmait que nous avons tort. Lorsqu'il s'est enfin ouvert les yeux, il a été obligé de reconnaître que ce que nous disions était vrai. La même situation prévaut actuellement pour les importations de mélanges d'huile de beurre et de sucre.

Le ministre répète sans cesse qu'il agira bientôt. Mais admettra-t-il que son inaction fait perdre des millions de dollars ainsi que des parts de marché importantes aux producteurs laitiers du Québec et du Canada?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, les deux dossiers n'ont rien à voir l'un avec l'autre. Dans le dossier des bâtonnets de fromage, il s'agissait de permis d'importation ministériels qui avaient été accordés pour permettre des importations au-delà des quotas permis.

Dans le cas des huiles de beurre, le député sait très bien que ce dossier est déjà allé devant les tribunaux et que nous avons perdu à ce moment-là.

Nous travaillons avec l'industrie pour trouver une solution, et, à partir des recommandations qui nous ont été faites, trouver quelle serait la meilleure manière de mesurer le tort fait à l'industrie canadienne. Nous allons travailler en concertation avec cette industrie.

**M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ):** Monsieur le Président, on le reconnaît, les deux dossiers sont différents. Mais ce qui est identique, cependant, c'est l'attitude et l'approche du ministre par rapport aux deux dossiers.

Au mois d'août dernier, le ministre du Commerce international promettait d'agir rapidement. Huit mois plus tard, les producteurs laitiers attendent toujours et trouvent que les «bientôt» du ministre s'étirent beaucoup trop longtemps.

Le ministre dit avoir en main un rapport et des recommandations. Qu'attend-il donc pour agir?

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, nous avons en effet reçu un certain nombre de recommandations qui, évidemment, impliquent quatre ministères, donc quatre ministres sont concernés. Nous sommes à étudier les recommandations qui nous ont été proposées. Il y a des

implications économiques et juridiques. Il faut tenir compte également des obligations internationales.

Je peux vous assurer que le travail que nous faisons est un travail sérieux pour l'avenir du système de la gestion de l'offre, qui est un engagement que nous avons pris comme gouvernement et qui est très important pour nous. Donc, nous tenons compte de l'ensemble des grandes négociations internationales dans lesquelles nous sommes impliqués à l'heure actuelle.

\* \* \*

[Traduction]

**LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES**

**M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, tous les scandales de financement qui ont précédé la présentation du projet de loi sur le financement politique venaient des rangs du parti ministériel. Il n'est donc pas étonnant que les Canadiens croient pour la plupart devoir faire un don au Parti libéral pour obtenir un contrat du gouvernement. L'Alliance canadienne se serait contentée des règles existantes et cela, même si c'est elle qui a le plus à gagner si le projet de loi C-24 est adopté.

Pourquoi les libéraux ne peuvent-ils pas faire comme nous, abandonner le projet de loi C-24 et recueillir les fonds dont ils ont besoin auprès de leurs partisans au lieu d'escroquer encore une fois les contribuables canadiens?

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, c'est la question la plus étrange que j'aie jamais entendue.

Le député conteste le projet de loi C-24, qui vise à rendre le processus électoral plus transparent. Le député est contre la transparence. Il conteste les mesures au moyen desquelles nous enregistrons les associations de circonscription. Il ne veut pas qu'on interdise les contributions des sociétés. Il ne veut pas qu'on interdise les contributions des syndicats.

Monsieur le Président, nous sommes en faveur de la transparence et quatre des cinq partis représentés à la Chambre le sont aussi.

**M. Ted White (North Vancouver, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le leader parlementaire réussit parfaitement à se donner des airs de vierge offensée, mais le fait est que tous les projets de loi dont il a été l'auteur au cours des dix dernières années ont fini par coûter une fortune aux contribuables.

Il a gaspillé des dizaines de millions de dollars à essayer de bloquer la publicité par des tiers au cours d'une campagne électorale. Voici maintenant qu'il veut forcer les contribuables à dépenser au moins 30 millions de dollars par année pour financer les partis politiques.

Pourquoi ne fait-il pas ce qu'il faut pour les contribuables canadiens, en abandonnant le projet de loi C-24 et en montrant que son parti peut recueillir l'argent dont il a besoin auprès des gens qu'il prétend représenter?

● (1455)

**L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, voilà donc de quoi il retourne vraiment. Le chef du parti du député a intenté des poursuites judiciaires afin que la National Citizens Coalition puisse faire de la publicité et financer des campagnes sans transparence et sans reddition de comptes. Voilà donc ce qui motive vraiment le député à poser la question.

### L'AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

**M. Walt Lastewka (St. Catharines, Lib.):** Monsieur le Président, il est bien connu que l'Ukraine a besoin d'aide pour solidifier son infrastructure agricole. La ministre de la Coopération internationale pourrait-elle faire le point sur l'assistance technique agricole que l'ACDI fournit à l'Ukraine?

**L'hon. Susan Whelan (ministre de la Coopération internationale, Lib.):** Monsieur le Président, l'ACDI consentira plus de 6 millions de dollars, sur cinq ans, à un partenariat constitué des gouvernements de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta et dont le but est de fournir de l'assistance technique agricole à l'Ukraine. Un des grands thèmes de notre nouvelle politique agricole, publiée cette semaine, est la nécessité de tirer parti de l'expertise canadienne. Voilà un bon exemple de la façon dont le savoir-faire agricole des Canadiens peut aider un autre pays, en l'occurrence l'Ukraine, à progresser.

Je remercie le député de St. Catharines de son travail soutenu et diligent auprès des Ukrainiens.

\* \* \*

### LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, John Schneeberger continue de terroriser Lisa Dillman et ses deux fillettes.

Pendant sept ans, il a faussé les tests d'ADN que lui a fait subir la police en injectant le sang d'un autre homme dans son bras. C'est ainsi qu'il a obtenu frauduleusement la citoyenneté canadienne. Pourquoi le ministre de l'Immigration a-t-il tant de difficulté à comprendre cela? Entend-il faire le nécessaire pour garder John Schneeberger derrière les barreaux jusqu'à la fin de sa peine, et ensuite l'expulser du pays?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, je ne vais pas commenter ce cas, mais j'ai une chose à dire. Nous avons foi dans la primauté du droit, il y a un processus à suivre et, une fois ce processus terminé, alors je pourrai agir.

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le dossier en question n'est pas devant les tribunaux. Le 31 mars, j'ai écrit au ministre au sujet de Schneeberger. Je lui en avais aussi parlé l'an dernier, et à plusieurs reprises depuis à la Chambre. J'ai laissé un message à son bureau lundi dernier, mais il ne m'a pas rappelé. Son ministère fait enquête sur ce dossier depuis deux ans.

Schneeberger se présentera à une audience de libération conditionnelle vendredi prochain. Il veut que les fillettes aillent lui rendre visite en prison le 27 avril. Pourquoi le ministre ne fait-il rien pour mettre un terme à cette injustice?

**L'hon. Denis Coderre (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lib.):** Monsieur le Président, le député m'a dit que je faisais du bon travail, que j'étais ouvert et qu'il avait une excellente communication avec mon personnel. Je lui recommande donc de rester calme. Je ne vais pas entrer dans les détails de cette histoire. Il y a un processus à suivre et, de ce côté-ci de la Chambre, nous croyons en la primauté du droit et en ce processus.

### Questions orales

[Français]

### LES PRODUCTEURS DE TABAC

**M. Pierre Paquette (Joliette, BQ):** Monsieur le Président, la décision de la compagnie Rothmans Benson & Hedges de ne plus acheter de tabac cultivé au Québec fait disparaître d'un coup plus de deux millions de dollars de ventes pour les producteurs de tabac jaune du Québec, qui se trouvent presque tous dans la région de Lanaudière.

Contrairement au gouvernement fédéral qui n'a toujours pas donné de nouvelles, le Québec a déjà mis en place un groupe de travail afin de dégager des pistes de solution.

S'il s'avérait qu'aucun des programmes fédéraux existants ne permette la reconversion des fermes de tabac, le ministre s'engage-t-il à créer un tel programme de manière à réorienter les activités des producteurs de tabac jaune?

[Traduction]

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, l'industrie des produits du tabac a demandé au gouvernement fédéral de discuter de cette question avec elle et de voir comment on pourrait aider les producteurs de tabac à faire la transition vers un autre genre de production. Nous nous occupons de ce dossier. Une équipe gouvernementale interministérielle cherchera à déterminer comment nous pourrions apporter de l'aide.

\* \* \*

[Français]

### LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ):** Monsieur le Président, des dissidents cubains ont fait l'objet de poursuites et ont été condamnés à de lourdes peines de prison à la suite de procès que certains qualifient même de farces. On sait que le ministre des Affaires étrangères a déjà exprimé à l'ambassadeur cubain l'extrême préoccupation du Canada à cet égard.

Peut-on savoir du ministre quelles suites il entend donner à cette troublante situation?

● (1500)

**L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.):** Monsieur le Président, comme le sait le député, j'ai demandé à l'ambassadeur cubain de venir me rencontrer. De plus, j'ai transmis une lettre à mon homologue cubain exprimant le désappointement du Canada ainsi que notre désapprobation totale de cette politique qui a condamné des journalistes, ainsi que ceux et celles qui travaillent pour la liberté à Cuba, à des peines de prison tout à fait déraisonnables et insupportables. Nous allons continuer de faire nos remontrances à ce gouvernement, afin que cette pratique se termine.

\* \* \*

[Traduction]

### LES TRANSPORTS

**Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD):** Monsieur le Président, lundi dernier, le ministre des Transports a rencontré les membres de son comité consultatif sur l'accessibilité et ils ont discuté de transport ferroviaire. Ils ont parlé de la promesse que le ministre n'a pas tenue en permettant à VIA Rail d'acheter et d'utiliser des wagons usagés auxquels les personnes en chaises roulantes n'ont pas accès.

### *Recours au Règlement*

Fait encore plus surprenant, le ministre a admis que ces wagons ne sont même pas conformes aux normes de sécurité de Transports Canada pour les nouveaux wagons de chemin de fer, et qu'il le sait depuis octobre dernier.

Pourquoi le ministre a-t-il permis qu'on mette en service des wagons de passagers dont il sait qu'ils sont dangereux pour les personnes handicapées, les travailleurs des chemins de fer et tous les Canadiens?

**L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.):** Monsieur le Président, cette situation est présentement à l'étude à l'Office des transports du Canada. Elle pourrait faire l'objet d'un appel. L'Office a fait des recommandations et a demandé à VIA Rail de répondre à certaines questions. J'ai donné l'assurance que ces wagons seraient conformes à nos normes d'accessibilité et je maintiens cette position.

\* \* \*

### L'AGRICULTURE

**M. Rick Borotsik (Brandon—Souris, PC):** Monsieur le Président, la ministre ontarienne de l'Agriculture a déclaré récemment que le gouvernement fédéral laissait tomber les agriculteurs ontariens. Les agriculteurs de la province sont inquiets et préoccupés par l'avenir de leur programme de stabilisation du revenu et ils ne sont pas bien protégés contre les difficultés économiques.

Il semble que le gouvernement ait besoin d'élections ou d'élections partielles pour annoncer une politique. Étant donné qu'il va y avoir une élection partielle dans Perth—Middlesex, pouvons-nous maintenant nous attendre à ce que le ministre de l'Agriculture dise une chose, n'importe quoi, qui va être acceptable pour les agriculteurs de l'Ontario?

**L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai signalé à tous les ministres de l'Agriculture que j'ai maintenant le pouvoir de signer avec toutes les provinces les accords de mise en oeuvre du Cadre stratégique pour l'agriculture et d'approuver tout le financement qui va de pair avec cela. La ministre de l'Agriculture peut le faire pour les agriculteurs ontariens, si elle le souhaite.

\* \* \*

### LA JUSTICE

**M. Jay Hill (Prince George—Peace River, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, le ministre de la Justice a déclaré que les parents n'avaient aucun droit, seulement des responsabilités, mais il ne comprend pas qu'en retirant aux parents leurs droits, on enlève également aux enfants leurs droits.

Cependant, l'Alliance canadienne croit que les enfants ont le droit de maintenir des relations personnelles et des contacts directs avec leurs deux parents à la suite d'un divorce. Pourquoi le ministre de la Justice fait-il fi des droits des enfants en refusant d'insérer le principe du partage des responsabilités parentales dans la Loi sur le divorce?

**L'hon. Martin Cauchon (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai dit à de nombreuses reprises à la suite du dépôt des modifications à la Loi sur le divorce que la notion que j'ai choisie en tant que ministre de la Justice est celle des responsabilités parentales et, bien entendu, la pierre angulaire de cette mesure législative réside également dans les meilleurs intérêts de l'enfant. Lorsque le député parle de contacts maximums, il devrait lire le projet de loi que nous avons déposé. Il y trouvera au paragraphe 16(2) ce principe, qui reprend ce qui existait.

Ce principe est conforme également à la convention internationale à laquelle nous avons adhéré.

\* \* \*

### RECOURS AU RÈGLEMENT

#### LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, pendant la période des questions, le leader du gouvernement à la Chambre a mentionné une action en justice mettant en cause le leader de mon parti et le gouvernement du Canada. Je voulais simplement dire que mon leader a eu gain de cause et qu'il a infligé toute une raclée au gouvernement.

**Le Président:** Je suis sûr que la Chambre apprécie le langage coloré du député de Medicine Hat, mais son intervention m'a semblé constituer un sujet de débat plutôt que de rappel au Règlement.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Hier, pendant la période des questions, le premier ministre a déclaré ce qui suit, comme on peut le lire à la page 5247 des *Débats de la Chambre des communes*:

C'est notre gouvernement qui a proposé et adopté une loi autorisant la présentation [par la vérificatrice générale] de quatre rapports par an. Personne ne peut nous accuser d'empêcher la vérificatrice générale de faire son boulot. Nous avons prouvé que nous étions plus transparents que tout autre gouvernement en autorisant le dépôt de quatre rapports par an.

Cette déclaration a été faite en réponse à une question posée par le député de South Shore.

En fait, depuis 1980, au moins 17 requêtes ont été présentées afin de permettre au vérificateur général de faire rapport plus fréquemment. Le projet de loi autorisant la vérificatrice générale à déposer son rapport annuel et trois rapports spéciaux additionnels par année était le projet de loi C-207. Ce projet de loi d'initiative parlementaire a été déposé le 1<sup>er</sup> février 1994 par le député d'Ottawa—Vanier. Contrairement à ce que dit le premier ministre, il ne s'agissait pas d'une initiative du gouvernement, mais bien du député d'Ottawa—Vanier. Ce n'est pas le gouvernement qui a autorisé le dépôt de quatre rapports par an, mais bien le Parlement.

Mécontent du piètre bilan de son gouvernement, le premier ministre se sent aujourd'hui obligé de revendiquer la paternité de l'une des rares mesures...

• (1505)

**Le Président:** Je ne pense pas que ce soit là un sujet de recours au Règlement. Il s'agit plutôt d'un sujet de débat. Il n'y a aucun doute; je me rappelle que le député d'Ottawa—Vanier a présenté le projet de loi. J'ai entendu la déclaration du député, mais je suppose que le gouvernement peut revendiquer la paternité du projet de loi, car s'il a été adopté c'est que le gouvernement lui a accordé son appui. En tout cas, certains ministériels ont voté en faveur du projet de loi; je ne me rappelle pas qui, mais le projet de loi a bel et bien été adopté.

Le député a peut-être raison du point de vue de la forme, mais je ne pense pas qu'il y ait matière à un recours au Règlement. Si le député n'est pas satisfait de la réponse qui lui a été donnée, il pourra toujours soulever l'affaire autrement, et je l'invite à le faire, mais je ne pense pas que le recours au Règlement soit justifié.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

**M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.):** Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à huit pétitions.

\* \* \*

[Français]

### EXPORTATION ET DÉVELOPPEMENT CANADA

**L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.):** Monsieur le Président, conformément à l'article 32(2) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, le rapport annuel 2002 intitulé «Pont du Canada vers le commerce et les investissements internationaux» de la société Exportation et développement Canada.

\* \* \*

[Traduction]

### DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

**Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, conformément à l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre le rapport de la Section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth concernant le 52<sup>e</sup> colloque annuel de l'association, qui s'est tenu à Londres, au Royaume-Uni, du 3 au 15 mars 2003.

\* \* \*

[Français]

### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

LANGUES OFFICIELLES

**M. Yvon Godin (Acadie—Bathurst, NPD):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 5<sup>e</sup> rapport du Comité permanent des langues officielles qui a été adopté unanimement.

Conformément à l'article 108(3) du Règlement et à son mandat de surveillance de l'application de la Loi sur les langues officielles, votre comité a réalisé une étude sur la préoccupation de la communauté francophone de l'Alberta et du Nouveau-Brunswick au sujet d'une proposition de redécoupage des circonscriptions électorales de ces provinces, ainsi que sur le concept de communauté d'intérêt émanant de la Loi sur les révisions des limites des circonscriptions fédérales, et il a convenu, le mardi 8 avril 2003, d'en faire rapport à cette Chambre.

J'aimerais ajouter que dans l'esprit de la loi, les commissions peuvent aller à 25 p. 100 de moins ou de plus. En Alberta et au Nouveau-Brunswick, on n'a pas suivi l'esprit de la loi du 25 p. 100. C'est pourquoi le comité fait rapport à la Chambre et à la commission.

[Traduction]

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le 26<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la

### Affaires courantes

Chambre, qui porte sur les membres et les membres associés des comités de la Chambre.

Si la Chambre donne son consentement, j'ai l'intention de proposer l'adoption du 26<sup>e</sup> rapport plus tard aujourd'hui.

\* \* \*

● (1510)

### LOI SUR LA PROTECTION D'ESPÈCES ANIMALES OU VÉGÉTALES SAUVAGES ET LA RÉGLEMENTATION DE LEUR COMMERCE INTERNATIONAL ET INTERPROVINCIAL

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-427, Loi modifiant la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial.

—Monsieur le Président, comme on sait, le Canada constitue une importante voie de transit pour le trafic relatif à des espèces menacées. Pendant des années, le gouvernement n'a pas rempli ses obligations en vertu de la Convention sur le commerce international d'espèces menacées, autrement appelée CITES.

Le projet de loi C-427 renforcerait la capacité du pays de veiller à ce que l'importation et l'exportation d'espèces se fassent d'une manière équitable et sûre. Il veillerait aussi à ce que l'importation et l'exportation de ces espèces se fassent d'une manière équitable et sûre pour les espèces en cause; comme nous le savons, la vaste majorité de ces animaux meurent pendant leur transport. Le projet de loi veillerait à ce que le gouvernement remplisse ses obligations relativement à la CITES afin que le Canada n'ait plus honte de sa réputation internationale dans le domaine du commerce international d'espèces menacées.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

### LE RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

**M. Keith Martin (Esquimalt—Juan de Fuca, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-428, loi modifiant le Régime de pensions du Canada (pension rajustée des personnes ayant d'autres revenus excédant le deuxième seuil d'imposition).

—Monsieur le Président, l'une des questions les plus importantes qui touche les Canadiens et que la Chambre n'a pas abordée est l'effet de la démographie sur nos programmes sociaux. Au fur et à mesure que notre population vieillit, les pressions qui s'exerceront sur nos programmes sociaux feront qu'un grand nombre d'entre eux ne seront plus viables.

Exemple, le RPC. Le projet de loi C-428 permettrait aux gens de travailler après 65 ans et de toucher un pourcentage progressif de leur RPC. Autrement dit, à l'âge de 65 ans, ils toucheraient 40 p. 100 de leur RPC, à 66 ans, 50 p. 100 et ainsi de suite jusqu'à 69 ans, s'ils choisissent de continuer à travailler et de gagner de l'argent.

Autrement dit, cela encouragerait les gens à continuer à faire partie de la main-d'oeuvre active. Cela les encouragerait à travailler et à gagner de l'argent tout en touchant un pourcentage du RPC. Quels sont les avantages? Accroître notre main-d'oeuvre active et décroître les pressions sur notre RPC, une situation gagnante pour toutes les parties concernées.

*Affaires courantes*

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI SUR LE PARLEMENT DU CANADA**

**M. Jim Pankiw (Saskatoon—Humboldt, Ind.)** demande à présenter le projet de loi C-429, Loi modifiant la Loi sur le Parlement du Canada et la Loi électorale du Canada (détermination de la date du scrutin).

—Monsieur le Président, en termes simples, ce projet de loi a pour objet de faire en sorte que, sauf certaines exceptions, les élections générales fédérales aient lieu à une date prédéterminée, soit le troisième lundi de juin, tous les quatre ans.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-430, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi (relevé d'emploi).

—Monsieur le Président, ce projet de loi vise tous les employeurs qui omettent de fournir un relevé d'emploi aux assurés conformément au règlement et qui seraient alors coupables d'une infraction et passibles, sur déclaration de culpabilité par procédure sommaire, d'une amende maximale de 5 000 \$ et d'une peine de prison de 10 ans. Ainsi, les gens obtiendraient leur relevé d'emploi en temps opportun pour présenter leur demande à l'assurance-emploi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-431, Loi modifiant le Code criminel (ordonnance de probation).

—Monsieur le Président, le projet de loi vise à obliger les juges à vérifier, avant de déterminer les peines, si les délinquants ont déjà fait l'objet d'une ordonnance de probation et s'ils se sont comportés correctement pendant leur probation. Cette précaution aiderait à éviter les ordonnances de probation dans le cas des délinquants qui violent ces ordonnances et à opter pour une autre des peines possibles.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

• (1515)

**LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU**

**M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne)** demande à présenter le projet de loi C-432, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et la Loi sur la sécurité de la vieillesse (exemption exceptionnelle pour personnes âgées).

—Monsieur le Président, le projet de loi prévoit une exemption unique à l'égard d'un versement provenant d'une police d'assurance ou d'un REER reçu par une personne âgée prestataire du Supplément de revenu garanti ou de la sécurité de la vieillesse.

Le paiement serait assujéti à l'impôt sur le revenu, mais il ne serait pas considéré comme une augmentation du revenu annuel de la

personne âgée et il n'entraînerait donc pas la récupération du revenu touché sous forme de prestations du supplément de revenu garanti ou de la sécurité de la vieillesse.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

\* \* \*

**LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**

## PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

**M. Peter Adams (Peterborough, Lib.)**: Monsieur le Président, si la Chambre y consent, je propose que le 26<sup>e</sup> rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, présenté aujourd'hui, soit adopté.

(La motion est adoptée.)

## LES PÊCHES ET LES OCÉANS

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC)**: Monsieur le Président, je propose que le deuxième rapport du Comité permanent des pêches et des océans, présenté le mardi 25 mars, soit adopté.

Il y a une raison pour laquelle nous demandons l'adoption de ce rapport. En effet, il s'agit d'un rapport unanime présenté à la Chambre par le Comité permanent des pêches et des océans. En réalité, il s'agit de la deuxième mouture de ce rapport.

Le premier, présenté il y a six à huit mois, a été rejeté par le ministre dans les minutes ayant suivi sa présentation. Toutefois, par la suite, je pense que le ministre a regretté certains des propos qu'il a tenus à ce moment-là et qu'il a discuté de la teneur du rapport fort ouvertement avec les membres du comité et d'autres intervenants.

Toutefois, le ministre et le gouvernement semblent maintenant avoir accepté un élément crucial du rapport, soit celui ayant trait à la gestion des stocks transfrontaliers du nez et de la queue du Grand Banc, et de la région que nous connaissons sous l'appellation de Bonnet Flamand.

Je peux dresser toute une liste de motifs justifiant la présentation de ce deuxième rapport à la Chambre. Premièrement, il a été déposé récemment. C'est sans doute une des premières fois qu'un comité sent la nécessité de présenter à la Chambre un deuxième rapport portant sur le même sujet, surtout en réplique à la réaction du ministre au rapport initial.

Le comité, qui est constitué de représentants de toutes les régions du pays, de l'extrême est à l'extrême ouest en passant par tous les endroits intermédiaires, estime à l'unanimité qu'il est temps que le Canada prenne en main le contrôle de ses ressources.

Entre-temps, la pêche de fond dans le Canada atlantique vit une situation de crise, en particulier mais non exclusivement dans le cas de la province de Terre-Neuve-et-Labrador. La Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard jusqu'à un certain point, et assurément le Québec, sont tous affectés par la baisse de la pêche aux poissons de fond, le manque de connaissances scientifiques concernant ce genre de pêche et l'immobilisme total du gouvernement face à ces problèmes. Une des principales préoccupations est la surpêche.

Dans quelques heures ou quelques jours, et certainement d'ici une semaine ou deux, le ministre rendra publiques les mesures que le gouvernement entend adopter pour s'attaquer aux problèmes de la diminution des stocks et de la gestion des pêches dans le Canada atlantique.

*Affaires courantes*

Avant cela, j'estime opportun de rappeler à la Chambre, d'une manière générale, l'importance de régler un problème d'une telle envergure de manière responsable et positive et non pas simplement réactive. Nous devons nous montrer proactifs et examiner les perspectives d'avenir pour la pêche, pour peu qu'il y en ait. Si nous nous inspirons des pratiques et des exemples passés, il n'y aura pas d'avenir pour la pêche du poisson de fond dans le Canada atlantique.

Ce que je dis pourrait tout aussi bien s'appliquer aux pêches de la côte ouest, du moins en partie. Bon nombre des raisons expliquant le déclin de nos stocks sont aussi valables pour expliquer celui des stocks de la côte ouest et d'autres régions.

Le ministre fera une annonce fondée sur les informations scientifiques dont il dispose. Le ministre et d'autres reconnaîtront qu'ils n'ont pas beaucoup d'informations, principalement parce que notre effectif scientifique au ministère a fait l'objet de compressions draconiennes. À un moment où la recherche et les recommandations scientifiques sont désespérément nécessaires, nous n'avons pas les ressources ni le personnel voulus pour effectuer cette recherche générale.

Cela étant dit, je tiens certainement à rendre hommage aux quelques scientifiques qui, malgré l'horrible fardeau qui pèse sur leurs épaules, continuent de faire de leur mieux pour présenter des informations logiques sur lesquelles le ministre peut fonder ses décisions. Cependant, parce que ces informations scientifiques sont tellement limitées, le ministre doit chercher d'autres sources pour le guider.

• (1520)

Le comité multipartite de Terre-Neuve-et-Labrador a présenté encore une fois un rapport unanime. S'il y a une province qui fait de la politique, c'est bien Terre-Neuve-et-Labrador, et les deux sont inconciliables. C'est ce que notre province a toujours fait.

Les libéraux, les conservateurs et les néo-démocrates se sont tous entendus, les sept députés, peu importe leur allégeance politique, tous les membres de l'Assemblée législative de Terre-Neuve-et-Labrador, les sénateurs, qui représentent les deux partis à Ottawa, le ministre des Pêches et des Océans, le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, le chef du Parti conservateur et le chef du Nouveau Parti démocratique, ont présenté à l'unanimité un rapport formulant des propositions pour résoudre cette crise.

Le ministre a rencontré le comité et a accepté le rapport. Ce qui est tout à son honneur, il a dit qu'il l'examinerait attentivement et appliquerait toutes les recommandations possibles, la totalité, l'espérait-il, pour s'attaquer à la grave situation dans laquelle se trouvent les habitants du Canada atlantique.

Au moment où nous en parlons et à mesure que le temps passe, la faible quantité de morue qui subsiste dans le Canada atlantique disparaît peu à peu. Si nous comparons la biomasse actuelle à celle qui existait il y a 15 ou 20 ans, il ne nous reste plus qu'environ 1 p. 100 de la biomasse totale.

Ceux d'entre nous qui ont étudié l'histoire savent que Jean Cabot a été un des premiers Européens à arriver au Canada. Je ne dirai pas qu'il a découvert Terre-Neuve, mais c'est à cette époque que la colonisation du nouveau monde a débuté. Jean Cabot est arrivé au Canada en 1497, cinq ans après Christophe Colomb. Il est rentré dans son pays en racontant que le poisson était tellement abondant qu'on pouvait le pêcher avec des paniers.

Dans mon temps, j'ai parfois vu du poisson aussi abondant. Je pouvais me pencher sur l'océan et apercevoir le poisson qui nageait ici et là. Lorsque nous voulions attraper du poisson dans des pièges à

morue, dès que nous mettions les pièges à l'eau, bien souvent nous pouvions commencer à les remonter, car ils étaient pleins. Le capelan venait vers la côte et le poisson le pourchassait. Si nous nous tenions près de la rive, loin des lieux de pêche, nous pouvions apercevoir la morue dans l'eau. Il était à ce point abondant.

Ce poisson a disparu pour plusieurs raisons: les changements climatiques, dans une certaine mesure, mais personne n'y croit plus; une augmentation des troupeaux de phoques, dont le nombre est passé de un million à sept ou huit millions et, partout, ils pourchassent le poisson, non seulement la morue, mais aussi le saumon et d'autres espèces; le déséquilibre de la nature; des recherches scientifiques insuffisantes; et une surpêche excessive à l'extérieur de la limite des 200 milles, dans notre plateau continental, que le Canada devrait protéger.

Des gens ont dit que le Canada ne pouvait s'imposer à titre de gestionnaire des stocks. Pourquoi pas? Malgré sa petite taille, l'Islande l'a fait. Quand d'autres pays ont menacé ses stocks de poissons, elle a envoyé ses navires de guerre et tiré un ou deux coups de semonce, et les Britanniques et d'autres pays ont déguerpi. Ils ont compris à quel point les pêches étaient importantes pour l'Islande et ils ont fini par coopérer avec elle.

de nombreux pays se partagent les stocks qui abondent sur le plateau continental. Dix-sept d'entre eux sont membres d'un organisme appelé l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest. Comme nous, bon nombre d'entre eux ont joui pendant des siècles de droits de pêche leur permettant de récolter une certaine quantité de prises sur le plateau continental.

• (1525)

Personne ne dit que nous allons cesser de reconnaître leurs droits historiques ou leur retirer leurs quotas de pêche. Nous avons juste indiqué, au mieux de nos connaissances scientifiques, que faute d'utiliser et de respecter les quotas établis par l'OPANO, les stocks à cet endroit disparaîtront. L'OPANO partage nos préoccupations. Pourquoi quelqu'un ne se décide-t-il pas à gérer les stocks? À l'heure actuelle, les pays exploitants contestent les quotas fixés par l'OPANO et établissent leurs propres quotas. Cela ne peut pas fonctionner. Il faut mettre en application un système de gestion adéquat. C'est le problème que l'on a avec l'OPANO.

Faudrait-il que le Canada prenne la situation en mains et gère lui-même les stocks? Ce serait certainement la solution idéale, et celle que nous réclamons. Si nous exerçons un peu de leadership, notre ministre ferait des démarches auprès des pays membres de l'OPANO. Bon nombre d'entre eux sont inquiets et nous appuieraient parce qu'ils ont des problèmes semblables dans leurs propres régions et qu'ils souhaitent également protéger les stocks chez nous. Ils ont légitimement part à la récolte. Certains respectent les quotas établis, d'autres ne le font pas. Mais nous n'avons pas encore vu ce genre de leadership se manifester.

En attendant que l'OPANO examine peut-être la question, nous devrions lui dire que, en tant qu'État limitrophe, nous sommes les mieux placés pour gérer la situation et que nous défendrons les droits de tous les pays membres de l'OPANO comme s'ils étaient les nôtres. Ces droits seraient protégés, les contingents seraient respectés et nous nous occuperions des pays contrevenants. Qu'arrive-t-il aujourd'hui aux pêcheurs étrangers qui font de la surpêche ou qui prennent des espèces visées par un moratoire? Ils sont réprimandés, avertis et renvoyés chez eux pour y être punis. Beaucoup de bateaux battent un pavillon de complaisance. Personne ne sait même à qui ils appartiennent. Il ne leur arrive rien et ils reviennent ici le lendemain. Cela ne peut pas continuer.

*Affaires courantes*

Il suffirait peut-être de faire preuve de leadership aux conférences de l'OPANO pour enclencher le processus. Il faudrait à tout le moins que l'OPANO ait un meilleur système de gestion, assorti d'un mécanisme d'exécution, tant qu'un pays—et le Canada serait le mieux placé à cet égard—ne pourra pas gérer correctement et appliquer un règlement de gestion dans le secteur. Ce n'est pas compliqué. Tout ce qu'il faut et tout ce qui manque, c'est un leadership.

Après-demain, la Chambre s'ajournera pour deux semaines. D'ici à ce que nous revenions, le ministre aura sans doute fait ses annonces. Il les fera probablement pendant la relâche afin d'éviter de répondre aux questions de la Chambre. En plus du rapport multipartite, le comité a présenté un autre rapport afin de bien faire comprendre qu'il faut absolument régler cette question.

Ce problème ne nuit pas qu'à une poignée de pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador. Il nuit à tous les Canadiens. Il s'agit d'une ressource renouvelable du Canada, dont il ne reste pas grand-chose. J'allais dire que le pétrole n'est pas une ressource renouvelable, mais il l'est sur plusieurs générations ou plusieurs siècles. Les minéraux ne sont renouvelables que sur plusieurs millions d'années. Le poisson est, toutefois, une ressource renouvelable. Avec les mesures appropriées, nous pouvons non seulement protéger ce qui reste de la ressource, mais encore la rehausser dans l'intérêt non seulement de quelques pêcheurs, mais de tous les Canadiens. Les retombées de la pêche sont énormes, et les emplois et la richesse que cette ressource crée dans tout le Canada sont incroyables.

Il y a un livre intitulé *Newfoundland at the Crossroads* qui a été écrit par un de mes grands amis, John Edward Fitzgerald, un ancien page de l'Assemblée législative de Terre-Neuve. C'est un des plus grands historiens de Terre-Neuve. Il parle de l'offre du Canada d'attirer Terre-Neuve dans la Confédération. Pourquoi le Canada voulait-il de nous? À cause de nos importantes ressources.

• (1530)

Bon nombre de Canadiens qui ne connaissent pas Terre-Neuve-et-Labrador trouveraient certainement cela très drôle et ne manqueraient pas de demander quelles sont les ressources de la province. Notre province compte un demi-million d'habitants et nous avons plus de richesses naturelles que toutes les autres provinces canadiennes. Nous devrions tous avoir une Cadillac et passer nos hivers dans le Sud, mais à l'heure actuelle, nous ne pouvons pas tirer profit de ces richesses, et je pense entre autres aux pêches. Ce secteur a été bien mal géré depuis notre entrée dans la Confédération.

Toutefois, même s'il ne reste qu'un pour cent de la biomasse, cette dernière peut être rétablie si on prend les mesures qui s'imposent. Il y a à peine quelques jours, nous avons appris par les journaux que des milliers de morues mortes s'échouaient sur les côtes de Smith Sound, dans la baie de la Trinité, Terre-Neuve-et-Labrador. Il s'agissait de morues énormes, comme celles que l'on retrouvait dans ces vieilles histoires qu'on entendait autrefois et qu'on n'a pas vues depuis longtemps. Pourquoi ces morues mortes viennent-elles s'échouer sur les côtes? Les scientifiques disent que c'est peut-être parce qu'elles ont été en contact avec des eaux très froides.

Cela ne fait aucun doute. À ce temps-ci de l'année, les eaux peu profondes de Terre-Neuve-et-Labrador sont très froides à cause de la glace qui entoure la province. Toutefois, les poissons sont très sensibles aux variations de la température de l'eau. C'est ce qui explique la migration. Si c'est cela qui les a tués, et c'est probablement le cas, ils ne se sont pas rendus là à dessein. Ils y ont été poussés par les milliers de phoques qui les pourchassaient. C'est un peu comme le spectacle de chiens de berger qui rassemblent

des moutons dans les pâturages. Les phoques travaillent en groupes et poussent les poissons dans de petits coins pour s'approcher ensuite des bancs et vider le ventre des poissons, les tuant du même coup.

Nous avons un certain nombre de gros problèmes et les troupeaux de phoques en font certainement partie. La surpêche en est un autre. Il existe des solutions, mais, là encore, il faut faire preuve de leadership. Le ministre devrait aller expliquer à l'OPANO que les Canadiens tiennent à protéger cette ressource, non pas dans leur seul intérêt, mais aussi dans l'intérêt de l'ensemble des membres de l'organisation, car cette ressource leur appartient aussi. La Norvège, l'Islande, les îles Féroé et le Groenland ont ouvertement parlé de leurs préoccupations qui sont les mêmes que les nôtres.

Certains de ces pays, et peut-être bien tous, seraient tacitement d'accord pour protéger cette ressource si l'on mettait en place un mécanisme équitable et approprié. Personne n'a ouvertement discuté de cette possibilité. Le poisson se fait rare et, d'année en année, il diminue. On se contente de décider de la répartition des quotas de pêche. Ceux qui en veulent toujours plus affirment qu'ils pêcheront que leur quota et font ensuite comme bon leur semble, c'est-à-dire qu'ils pêchent toutes les espèces qui leur tombent sous la main.

Ça ne se passerait pas ainsi ailleurs dans le monde. Ça ne se passerait pas ainsi ailleurs au Canada. Mais c'est ce que l'on observe au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Nous en avons par-dessus la tête de cette situation. Il est temps que l'on nous fasse bénéficier d'un peu de leadership. Si le gouvernement s'en abstient, il n'y aura rien à faire, mais les gens prendront les choses en main et feront le nécessaire pour préserver notre ressource. C'est la première chose à faire.

Nous ferions participer les intervenants de l'industrie de la pêche. Nous nous abstenions de les envoyer promener et de leur dire que l'on fermera l'usine en leur recommandant d'aller travailler dans les abattoirs de l'Alberta. J'aime bien l'Alberta et les Albertains qui sont nos grands amis. Il demeure que nos pêcheurs préfèrent pêcher plutôt que de travailler dans des abattoirs. Je suis persuadé que ceux qui travaillent dans l'industrie des viandes ou dans l'industrie pétrolière de cette province ne tiennent pas nécessairement à pêcher au large de Terre-Neuve-et-Labrador. Mais quand leurs puits de pétrole tariront, si nous nous occupons bien de notre pêche, ils pourront y travailler.

Nous avons l'occasion d'agir dans ce dossier et plus précisément de faire preuve de leadership. Nous avons un Comité permanent des pêches et des océans. D'ailleurs, je désire saluer le travail de tous mes collègues, notamment de mon collègue de la région des Grands Bancs, ainsi que des députés de l'Alliance, du NPD, du Bloc et du Parti libéral qui siègent à ce comité. Parmi les membres du comité, qui représentent différentes sphères d'activité, il y a des agriculteurs et des avocats de l'Ontario, comme le président d'ailleurs, qui ont tous saisi le concept de la conservation de nos ressources.

• (1535)

Je rappelle qu'il ne nous reste plus que 1 p. 100 de la biomasse que nous pouvions observer il y a quelques années. Nous avons l'occasion d'agir. Si nous la laissons filer, nous n'aurons plus aucun espoir. Nous avons qu'une très petite chance de nous attaquer à tous les éléments du problème: le troupeau de phoques, la surpêche, les prises accessoires, le matériel de pêche, ainsi de suite.

Tous les intervenants du secteur de la pêche sont disposés à jouer le rôle qui leur revient. Nous avons simplement besoin de quelqu'un pour assurer le leadership. Voilà pourquoi nous demandons au ministre des Pêches et des Océans et à l'ensemble du gouvernement de nous laisser faire notre travail avant qu'il ne soit trop tard.

*Affaires courantes*

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue pour un excellent discours. Il y a une similarité entre la situation d'où je viens et la situation dont parle le député. Il parle de deux principales questions qui ont ruiné le gagne-pain des gens de Terre-Neuve-et-Labrador. Il a raison. Tout ce qu'il faut, c'est du leadership. Ce dernier pourrait permettre de remédier à ces deux problèmes qui ont ruiné son industrie, si nous pouvions en faire preuve.

Le Canada est un énorme pays. Le député a signalé qu'à cause de l'absence de leadership, si Terre-Neuve-et-Labrador demeure une province pauvre, cela touchera tout le monde. Je suis d'accord avec le député. C'était un discours remarquable. On peut remédier à la rareté de la morue. On peut ramener la morue dans nos eaux, mais pas en restant les bras croisés. Le gouvernement devrait prendre des mesures et il est temps que le Canada dise qu'on va relancer notre industrie avant d'en arriver à un point où il sera impossible de redresser la barre.

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le député de son intervention. Il y a un peu plus d'un an que j'ai présenté pour la première fois cette résolution au Comité permanent des pêches et des océans, pour lui demander de se pencher sur la question de la surpêche. À ce moment-là, au départ, j'ai juste donné avis et j'ai parlé à un certain nombre de nos députés qui ont commencé à comprendre ce dont il était question. Au fur et à mesure qu'ils l'ont compris, ils ont commencé à appuyer ma démarche.

En mars dernier, le Comité permanent des pêches et des océans est venu à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous avons eu des réunions à St. John's et tous les organismes s'occupant de pêche ont fait des exposés. Nous avons eu également droit à des exposés de la part des maires de deux collectivités, Trepassey et Burgeo, qui avaient été touchées par le ralentissement économique. Ils ont raconté l'histoire de gens qui vivaient dans leurs villes et qui partaient pour d'autres régions du pays à la recherche de travail.

Notre collègue de Grand Bank représente la région de Burin—St. George's. Sa région a été touchée de la même façon. Nos jeunes partent ailleurs chercher du travail. Des usines de transformation du poisson ont fermé leurs portes. Les gens se retrouvent sans ressource, sans travail et sans revenu. Nous avons perdu 10 p. 100 de notre population en dix ans.

Les députés ont entendu ces histoires et ont compris que nous parlions d'une ressource renouvelable importante qui rapportait des millions de dollars à la province et, du même coup, au pays, et que nous ne faisons rien pour la préserver. Nous avons eu un soutien solide de tous les députés de ce côté-ci de la Chambre et de beaucoup de députés d'en face. Ce qui manque, c'est du leadership de la part des gens mêmes qui peuvent vraiment remédier à la situation. Je suppose que nous devons continuer de soulever cette question jusqu'à ce qu'ils comprennent également comme nous tous.

• (1540)

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, encore une fois, je félicite le député d'avoir soulevé cette question qui est tellement importante pour Terre-Neuve-et-Labrador. Je siégeais au Comité des pêches lorsqu'il s'est rendu dans cette province, et nous y avons entendu des témoignages très convaincants. Nous sommes allés à Trepassey, où on a démonté une usine pour la transporter au Japon.

Bien entendu, la réaction du gouvernement, devant l'épuisement des stocks, a été de distribuer de l'argent aux personnes touchées pour essayer de réinventer une raison de vivre dans leurs localités.

Mais bon nombre de ces localités sont isolées. Elles doivent leur existence au fait que, à une époque, les ressources des Grands Bancs étaient abondantes. Aujourd'hui, elles préparent de belles brochures pour essayer d'attirer des entreprises chez elles, même si elles sont loin des marchés. Elles doivent leur existence aux richesses de la mer, et nous croyons, que, avec une bonne gestion, il est possible de reconstituer les stocks.

Il y a deux grandes questions dont le député a d'ailleurs fort bien parlé et pour lesquelles il faut un leadership. L'une est la gestion des Grands Bancs axée sur la conservation. Les Grands Bancs, avec leurs deux extrémités où des flottilles étrangères pêchent excessivement juste en dehors de notre limite de 200 milles, font partie de notre plateau continental. Bien sûr, les poissons ne s'arrêtent pas à la limite de 200 milles. Lorsqu'on fait des prélèvements importants, les poissons qui se trouvent à l'intérieur de la limite passent à l'extérieur, où il y a abondance de nourriture, et ils se font prendre par les pêcheurs étrangers.

Nous devons assumer la responsabilité, et nous occuper aussi des phoques. Qu'en pense le député? Nous sommes certainement d'accord avec lui sur sa motion.

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, je remercie mon collègue de l'Alliance canadienne. Son cas est un exemple type. L'an dernier, les membres du comité, dont je fais partie, sont allés dans des circonscriptions comme la sienne pour donner un coup de main à l'égard de certaines questions.

Il y a un an, il ne connaissait peut-être que peu de choses au sujet de Terre-Neuve-et-Labrador et ne savait certainement rien des deux extrémités des Grands Bancs. Il sait maintenant en quoi consiste cette ressource. Nous l'avons entendu parler clairement d'une ressource canadienne qu'il faut préserver pour les Canadiens. Voilà de quoi il s'agit. Cette ressource nous appartient peut-être aujourd'hui, mais elle appartiendra peut-être à quelqu'un d'autre demain.

Il s'agit des stocks de poisson des Grands Lacs et des préoccupations que suscitent les espèces invasives. Il s'agit de la pêche au merlu sur la côte ouest et de la pêche au saumon dans le Fraser. Ce sont des ressources renouvelables que nous perdons à cause des compressions, du manque de leadership, de l'absence de connaissances scientifiques et du manque d'intérêt de la part du ministère des Pêches et des Océans. Il n'est pas trop tard pour intervenir. Ce sera possible, tant qu'il restera deux poissons, si on croit l'histoire de l'Arche de Noé. Tous les animaux y sont entrés en couple et on dit que les vers l'ont fait à l'intérieur des pommes.

Il est possible de reconstituer la ressource, et certains Canadiens commencent à le comprendre. Nous sommes tous concernés par cette question. Si Terre-Neuve-et-Labrador est prospère, elle pourra faire sa part et ne sera pas perçue comme si elle mendiait. Un jour, nous aurons un bon débat sur notre contribution pour que les gens comprennent vraiment. Quoi qu'il en soit, il est dans l'intérêt de tous de créer de la richesse dans différentes régions du pays. On exploite les ressources minérales et elles s'épuisent, on pompe les ressources pétrolières et elles s'épuisent aussi, mais, dans le secteur des pêches, on peut constamment renouveler les ressources, voire les améliorer. Quelle ressource alimentaire extraordinaire pour le monde!

*Affaires courantes*

Voilà pourquoi nous insistons. Le député a fait mention des troupeaux de phoques. Lorsque la biomasse était cent fois supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui, il y avait moins d'un milliard de phoques. À l'heure actuelle, la biomasse ne représente que 1 p. 100 de ce qu'elle était alors que le troupeau de phoques a augmenté de 700 ou 800 p. 100. Je sais qu'il y a entre autres des amateurs de nature, mais tout le monde doit respecter le fait qu'il faut un équilibre dans la nature. Or, pour l'instant, il y a un déséquilibre. Il faut prendre la situation en mains.

Il est facile de faire preuve de leadership. Un peu de détermination et de cœur au ventre, et le tour est joué.

● (1545)

**M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.):** Monsieur le Président, j'ai prêté une grande attention aux observations du député de St. John's-Ouest durant le débat et sa franchise est digne de louange. Il a contribué de façon significative aux travaux du Comité permanent des pêches et des océans et au débat sur cette question particulière de la gestion axée sur la conservation des pêches au-delà de la zone canadienne de 200 milles.

Comme je l'ai maintes fois indiqué au député, et comme il l'a appris de certaines sources au sein du gouvernement, d'aucuns prétendent que la question n'intéresse pas la communauté internationale et que nous ne pouvons pas compter sur l'appui de cette dernière pour établir un système canadien de gestion axée sur la conservation.

Le député pourrait-il faire part à la Chambre de son expérience et des réflexions qu'il a entendues au cours de ses déplacements récents, à savoir ce que pensent d'autres pays de la gestion axée sur la conservation et de la nécessité de protéger et de reconstituer les stocks de poissons?

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, avant de répondre, je signale que le député de Burin-St. George's, qui vient de poser la question, représente une région qui a déjà été la plus importante zone de pêche en haute mer du Canada. D'importantes usines fonctionnaient non pas pendant quelques semaines, comme beaucoup le pensent, mais à longueur d'année. Des bateaux arrivaient tous les jours et fournissaient du travail à des milliers de personnes. Il a été témoin de leur disparition comme je l'ai été dans ma région.

J'en ai discuté avec d'autres pays, plus particulièrement la Norvège, l'Islande, le Groenland, les îles Féroé et même la Russie. Pour sa part, la Russie tient à se renseigner sur la gestion et les connaissances scientifiques dans le but de savoir où se trouve le poisson pour que ses pêcheurs puissent augmenter leurs prises. Les autres pays, surtout la Norvège et l'Islande, s'inquiètent réellement de la situation de nos stocks.

Je suis certain qu'en s'y prenant de la bonne façon nous pourrions compter sur ces pays pour jouer un rôle de chef de file et préconiser une bonne gestion des stocks et l'application de nos lois et règlements.

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Monsieur le Président, cet exemple illustre bien l'excellent travail qu'accomplit la Chambre quand les députés peuvent discuter librement, sans tenir compte des diverses positions que les partis ont adoptées au fil des ans dans des dossiers importants. Le député de St. John's Ouest vient de prononcer un de ses meilleurs discours à la Chambre sur un sujet qui lui tient à cœur, un sujet en fait que tous les Canadiens jugent important.

Il est question ici des zones situées au-delà de la limite de 200 milles du Canada, autrement dit, des eaux internationales. Depuis mon arrivée ici—je suis arrivé en 1988, monsieur le Président, tout

comme vous—j'ai constaté que l'intervention d'un ministre de la Couronne, le ministre des Pêches et des Océans, ne suffit pas à elle seule quand il est question d'amener l'OPANO à adopter des mesures de gestion axée sur la conservation pour protéger une ressource qui disparaît sous nos yeux. Il faut faire appel au leadership du gouvernement et du premier ministre.

Nous avons vu divers ministres des Pêches prendre des décisions difficiles, dont certaines ont été très mal accueillies dans nos circonscriptions, et ils ont eu besoin, pour cela, de l'appui du gouvernement et du premier ministre. S'il y a un ministre qui influence sur les décisions du ministre des Pêches et des Océans, c'est celui des Affaires étrangères et du Commerce international. Le ministre des Affaires étrangères joue un rôle de premier plan dans ce dossier, tout comme le ministre des Pêches et des Océans.

La politique à suivre dans ce cas-ci semble être dictée par les Affaires étrangères plutôt que par le MPO. D'anciens ministres y ont déjà fait allusion, dont M. Crosbie, quand il était ministre des Pêches. Il a toujours dit qu'il fallait obtenir l'appui du premier ministre du Canada et du gouvernement dans ce dossier, et il était conscient des rapports qui existaient entre le MPO et les Affaires étrangères.

J'aimerais savoir ce qu'en pense le député.

● (1550)

**M. Loyola Hearn:** Monsieur le Président, je vais renverser les rôles et poser une question au député.

Le grand problème dans nos négociations internationales ne vient pas du ministre des Pêches et Océans. Il vient des gouvernements et des bureaucraties. Nous avons tous un certain rôle à jouer, et nous devons nous tenir à ce rôle. Le ministre des Pêches et Océans ne peut pas jouer un rôle prépondérant au niveau international, car il doit courber l'échine devant le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international.

Le ministre a présenté des instances à notre comité. J'ignore si d'autres députés ont déjà eu l'envie de se lever au cours d'une réunion, d'attraper quelqu'un et de le jeter par la fenêtre. C'est ce que des membres du comité, surtout des députés de notre province, ont eu envie de faire en entendant des gens dire que nous risquions de nous ingérer dans les affaires de pays étrangers et de perturber certaines relations commerciales. Nous devons faire en sorte que les Français puissent vendre leur vin et éviter de perturber ce commerce, alors que les habitants des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador doivent se priver parce que des étrangers détruisent nos ressources.

Compte tenu de son intérêt pour la question et du fait qu'il est sur la scène fédérale depuis bien plus longtemps que moi, le député a-t-il constaté la même chose, à savoir qu'un ministre qui veut agir se fait coincer par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce international?

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, c'est précisément de cela que je parlais, du renversement des rôles. C'est ce qui donne toute son importance à un débat comme celui-ci, car il est certain que cela s'est déjà produit et se produit encore.

*Affaires courantes*

Le ministre des Pêches et des Océans est prisonnier de la chimie entre ces divers ministères. Le député dit que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international tente discrètement d'obtenir des résultats par les voies diplomatiques. Ces derniers mois, nous avons été témoins d'un échec de la diplomatie au plus haut niveau sur la scène mondiale, et ce n'est pas tellement différent dans ce dossier. Nous sommes un peu les otages de tout ce processus.

Dans son discours, le député de St. John's-Ouest est constamment revenu sur la question de leadership. Dans l'état actuel des choses, ce serait peut-être un risque sur le plan de la diplomatie internationale, mais le premier ministre du Canada doit intervenir auprès de ces autres pays et il pourrait le faire de telle sorte que le risque ne soit pas aussi grand qu'on pourrait le penser.

Nous pourrions utiliser une partie du capital international que les gouvernements canadiens successifs ont accumulé au fil des années. Le Canada n'est pas le dernier venu au sein de la communauté internationale. Il jouit d'une excellente réputation, en dépit de certaines faiblesses de l'actuel gouvernement. Le moment est venu d'utiliser une partie de ce capital politique et, pour le premier ministre, de faire preuve de leadership avec ses autres ministres, afin d'obtenir des résultats.

Nous possédons une ressource renouvelable qui est au bord de l'extinction, et nous sommes justifiés de demander au reste du monde de nous aider à préserver ces espèces qui sont menacées de disparition. La situation a de sérieuses répercussions sur notre économie, sur notre pays et sur l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador et d'autres provinces du Canada atlantique, dont la mienne qui possédait autrefois une industrie de la pêche très dynamique. Le poisson de fond a pratiquement disparu depuis quelques années.

Nous pouvons réussir, mais le gouvernement doit faire preuve de leadership. En ce qui concerne le discours du ministre... je viens de commettre un lapsus, faisant déjà du député le ministre des Pêches. Il le sera peut-être un jour, et je le souhaite.

Le thème récurrent du discours du député, thème que tous les députés ont d'ailleurs repris en Chambre aujourd'hui, est le leadership. Une occasion rêvée s'offre au premier ministre. S'il veut laisser un héritage, je pense qu'il a ici l'occasion d'en laisser un durable, car il y va de l'intérêt des futures générations de ce pays. Nous espérons que le premier ministre agira.

• (1555)

**Mme Elsie Wayne (Saint John, PC):** Monsieur le Président, j'ai eu l'occasion d'aller à New York il y a quelques années. À l'époque, Brian Tobin était ministre des Pêches et il m'avait invité à l'accompagner à New York. Le gouvernement examinait quelles mesures il pourrait prendre pour le secteur des pêches, pour la pêche de la morue, etc. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des hauts responsables. Mon séjour là-bas m'a véritablement impressionnée.

Toutefois, deux choses me préoccupaient. Cette visite a eu lieu il y a quelques années à l'époque du problème dans le secteur de la pêche de la morue. Ce problème était causé par les phoques, et personne ne voulait l'aborder. Les phoques mangent des tonnes et des tonnes de morue chaque jour, bien plus qu'on pourrait le croire. Nombre de gens ne veulent pas que l'on touche aux phoques, soit, mais ma mère a toujours eu un manteau de phoque, produit d'une industrie qui tournait rond à l'époque.

Je signale par ailleurs que d'énormes bateaux étrangers ont dragué le fond de l'océan pour récolter les bébés morues. Ils continuent de le faire. Ils ont terriblement affaibli le secteur de la pêche de la morue.

Quand j'étais petite, les gens qui vivaient de la pêche à la morue pêchaient ce poisson à l'hameçon.

Une décision doit être prise. Comme l'a dit mon collègue de St. John's, à Terre-Neuve, nous devons protéger les pêches. Nous n'avons pas le choix. Cette industrie fait vivre des gens.

Depuis que je suis à la Chambre des communes, j'ai l'impression que le Canada, à en juger par les actions de ce gouvernement, s'arrête à la frontière du Québec. Les provinces maritimes et Terre-Neuve ne comptent plus. Cela n'a pas de sens.

Je remercie mon collègue d'avoir saisi la Chambre de cette question. Nous devons agir. Nous devons élaborer une politique en vue de protéger la morue non seulement à Terre-Neuve mais partout au Canada.

**M. Greg Thompson:** Monsieur le Président, comment ne pas être d'accord avec la députée de Saint John? Aucun député n'oserait même y penser.

Certains villages de pêcheurs qui se trouvaient auparavant dans la circonscription de la députée de Saint John font maintenant partie de la mienne. Samedi prochain, nous serons à Chance Harbour. La députée de Saint John ne le sait pas encore, mais je lui annonce ici, à la Chambre des communes, qu'elle doit également s'y rendre pour recevoir un tableau que je lui remettrai. Cela illustre la collaboration qui existe entre les députés.

La députée a tenu des propos fort pertinents au sujet du point soulevé par le député de St. John's-Ouest. Nous pouvons protéger ces générations futures de stocks de poisson grâce à une gestion axée sur la conservation. Il nous incombe de le faire. Si ces espèces disparaissent, ce sera à tout jamais et il sera trop tard pour agir.

Les chiffres sont effarants car il ne reste plus que 1 p. 100 de la biomasse; 99 p. 100 de la biomasse a disparu. Lorsqu'on atteint un tel seuil, c'est que l'extinction est proche. Mais surtout, ce seuil de 1 p. 100 signifie que l'intervention du gouvernement du Canada pourrait faire une différence considérable sur le plan international.

Nous centrons l'attention sur les océans qui entourent le Canada et qui nous ont traditionnellement fourni notre subsistance, mais il existe des pêches côtières; même dans l'Ouest la pêche côtière est florissante. Il est donc possible que nous, députés à la Chambre, puissions faire une différence. Je demande encore une fois au premier ministre du Canada d'agir en ce sens, de protéger ces stocks et de porter notre cause devant le tribunal international.

• (1600)

**M. Bill Matthews (Burin—St. George's, Lib.):** Monsieur le Président, je prends plaisir à participer à ce débat. Je félicite tous ceux qui m'ont précédé pour leurs intéressants propos, en particulier le député de St. John's-Ouest, le député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest et la députée de Saint John.

*Affaires courantes*

Les problèmes changent selon les époques. Le moment est venu de s'occuper de l'avenir de Terre-Neuve-et-Labrador, de l'économie de cette province et des autres régions de l'Atlantique ainsi que du dossier des pêches. J'ai écouté très attentivement le député de St. John's-Ouest parler de la question; il a mis l'accent sur le leadership. J'ai suivi de très près les propos du député de Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, particulièrement ce qu'il a dit de l'ex-ministre Crosbie. À ce jour, personne n'a saisi l'occasion de s'attaquer au problème, et c'est ce qui nous inquiète.

Nous nous inquiétons en raison de la situation qui, une fois de plus, touche Terre-Neuve-et-Labrador et les autres régions du Canada atlantique. La situation est d'une grande gravité pour plusieurs raisons. L'imposition d'un régime de gestion axée sur la conservation en dehors de la limite de 200 mille est certainement l'une des solutions que le gouvernement doit envisager pour régénérer la ressource et reconstituer les stocks. Cela ne fait aucun doute.

Le député de St. John's-Ouest a parlé du comité multipartite et des recommandations contenues dans le rapport présenté par ce dernier il y a une quinzaine de jours au ministre des Pêches et des Océans. Selon moi, c'est la première fois dans l'histoire de notre pays qu'un plan de gestion des pêches aussi complet a été présenté à un ministre des Pêches. C'est un plan qui comporte plusieurs éléments et qui, de l'humble avis du comité multipartite, s'il était mis en oeuvre, apporterait une amélioration de la situation, entraînerait la régénération et le rajeunissement de différentes espèces de poisson, en particulier la morue, et assurerait un avenir plus souriant au gens de notre région.

La gestion axée sur la conservation est certainement un morceau important de ce puzzle. Cela fait trop longtemps que certains de nos partenaires de l'OPANO ne se conforment pas au règlement. Ils ont violé et utilisé la procédure d'opposition de l'OPANO pour pêcher et prendre ce qu'ils veulent alors que l'avis des scientifiques à l'OPANO est de fixer un total des prises à ne pas dépasser. En vertu de la procédure d'objection, tout ce que les pays ont à faire est de contester le total des prises autorisées, ce qui leur permet de pêcher ce que bon leur semble. Ce sont là certains des problèmes et des failles de l'OPANO.

Dans sa sagesse, après analyse approfondie des témoignages détaillés ayant été entendus, le comité permanent a présenté un rapport unanime. Dans ce rapport, le comité exhorte le gouvernement du Canada à faire valoir qu'il établira un régime national de gestion axée sur la conservation dans le but d'assurer la gestion des ressources halieutiques, non seulement pour le bien de la population de Terre-Neuve-et-Labrador et du Canada atlantique, mais aussi pour celui de toute la planète. Comme l'ont souligné d'autres députés, si nous négligeons, comme gouvernement et comme pays, de nous occuper de ce très important problème, nous trahissons non seulement nos propres attentes, mais aussi celles de tout l'univers. C'est une importante ressource protéeique qu'il faut conserver, gérer et contrôler au profit de la planète.

Des pays des quatre coins de la planète exploitent cette ressource depuis 400 ou 500 ans. Comme l'a dit le député de St. John's-Ouest, nous ne prétendons pas que les autres ne peuvent absolument pas récolter de poisson. Les observations du comité se fondent sur les pratiques de pêche traditionnelles, les techniques de récolte et les droits traditionnels de pêche dans ces zones, qui seraient protégés en vertu du régime de gestion. Il va de soi que la pêche s'effectuerait dans le respect du total autorisé des captures et serait fondée sur le pourcentage traditionnel que représente cette ressource. C'est une proposition très raisonnable. Je souligne de nouveau que tout ce qu'il

faut trouver, c'est un responsable gouvernemental de haut niveau qui se charge de ce problème et de faire avancer le dossier. C'est essentiellement ce qu'a dit le député de St. John's-Ouest.

● (1605)

Je n'ai pas aujourd'hui pour objectif d'être critique. J'essaie d'être constructif. Je veux que ce problème bénéficie de l'attention voulue et que l'on commence à bouger dans la bonne direction dans ce dossier. Nous pourrions remonter dans le temps et revenir au moment où nous avons commencé à éprouver des problèmes avec nos stocks de poisson, et en particulier nos stocks de morue. Tout le monde pourrait mériter des blâmes dans cet endroit et ailleurs, mais ce n'est pas une solution.

La solution consiste à susciter une volonté d'aller de l'avant dans le dossier de la gestion axée sur la conservation, et j'espère que c'est ce qui se produira. Le comité a présenté le rapport concernant la gestion axée sur la conservation à la Chambre pour une deuxième fois, ce qui est inhabituel. Le comité attachait tellement d'importance à ce dossier et manifestait une telle confiance dans ses recommandations qu'il a décidé de ne pas accepter la réaction initiale du gouvernement à son rapport. J'estime qu'il convient de ramener ce rapport sur le devant de la scène et de le déposer une deuxième fois à la Chambre.

Ce geste montre à quel point cette question tient à coeur au comité et à quel point il désire que ce problème soit réglé. En ma qualité de membre du comité permanent, j'ai participé à la rédaction du rapport et des recommandations et je tiens à souligner que je les appuie intégralement.

Les députés ont mentionné quelques autres points. Nous nous attendons à ce que le ministre des Pêches et des Océans prenne une décision très importante au cours des prochaines semaines au sujet des stocks de morue dans le Golfe et la région du Nord. Les habitants de Terre-Neuve-et-Labrador et les députés représentant les diverses régions de cette province appréhendent cette décision du ministre. La réduction ou la fermeture de la pêche à la morue aura encore une fois un effet catastrophique sur la population que nous représentons. Ce sera un autre coup dur asséné à l'économie de centaines de localités rurales.

On a déjà interdit la pêche à la morue en 1992, et ce fut un événement catastrophique. Nos localités et notre province ont connu un exode sans précédent de leur population. Les gens ont dû aller ailleurs au Canada pour se trouver un gagne-pain. Nous faisons face encore une fois à la même réalité.

Le rapport présenté au ministre par le comité formé de représentants de tous les partis contenait un certain nombre d'éléments importants. L'un d'eux était la gestion des stocks. Un autre était la population de phoques et ce qu'il conviendrait de faire à ce sujet.

En tant que résident de Terre-Neuve-et-Labrador, il n'est pas question que j'accepte qu'on interdise la pêche à la morue dans le Golfe et la région du Nord sans prendre au préalable certaines mesures en vue de réduire la population de phoques qui ne cesse de monter en flèche. Le ministre dira aux pêcheurs de remiser leur bateau et de se trouver un emploi ailleurs au Canada. Il leur interdira de pêcher la morue, et les phoques pourront continuer de se régaler et d'épuiser les stocks. Si un phoque consomme environ une tonne de poissons par année, 7,5 millions de phoques en consomment 7,5 millions de tonnes.

**M. Roy Bailey:** C'est beaucoup de poisson.

**M. Bill Matthews:** C'est effectivement beaucoup de poisson.

*Affaires courantes*

Nous n'aurions pas à nous soucier des gens qui quittent leur patelin pour aller à Toronto ou en Alberta, ou n'importe où ailleurs dans l'Ouest, si nos pêcheurs pouvaient puiser dans ces stocks et donner à leur tour du travail aux usines de transformation.

La population de Terre-Neuve-et-Labrador aura du mal à accepter un nouveau moratoire sur la pêche si nous ne prenons pas d'autres mesures pour accroître la biomasse. Si nous interdisons la pêche sans prendre de mesures supplémentaires, la biomasse n'augmentera pas. Nous l'avons déjà constaté. Nous avons connu 11 ou 12 ans de moratoire. Les scientifiques qui conseillent le ministre lui ont bien dit qu'il leur était impossible, même s'il imposait un moratoire, de lui garantir une augmentation de la biomasse. Il ne faut pas se contenter d'interdire ou de réduire la pêche.

● (1610)

Il faut appliquer la gestion axée sur la conservation. Nous devons considérablement réduire la population de phoques. Il ne fait aucun doute que nous devons utiliser du matériel de pêche plus favorable à la conservation des ressources. À l'heure actuelle, nous utilisons du matériel de tout genre, des lignes à pêche, des filets maillants, ainsi de suite. Le comité provincial formé de représentants de tous les partis a fortement recommandé au ministre de permettre la pêche commerciale, mais seulement la pêche à la ligne et non plus la pêche aux filets maillants, qui est trop dévastatrice. Trop de filets maillants se perdent en mer. Même perdus, ces filets continuent pendant des années à prendre du poisson.

L'utilisation des filets maillants présente un autre inconvénient. Dans le secteur 3PS, situé dans ma région, Dieu merci, la pêche commerciale est encore possible, mais lorsque des filets maillants sont utilisés, seul le poisson débarqué au quai est déclaré.

Prenons l'exemple d'un total autorisé des captures qui a été fixé à 15 000 tonnes métriques ces dernières années; je puis donner aux députés l'assurance que le double de cette quantité a été capturé dans les filets maillants. Au moins un tiers du poisson capturé dans un filet maillant et laissé dans l'eau pendant un certain temps doit être rejeté parce que le poisson pris dans le premier tiers du filet à proximité du fond est rejeté avant d'être monté à bord et transporté à l'usine.

Je suis certain que le total autorisé des captures est de 15 000 tonnes dans la zone 3PS, mais que, aussi vrai que je suis là, il y a au moins 30 000 tonnes métriques de poisson capturé dans cette zone. Cependant, tout ce qui est déclaré, c'est le poisson débarqué au quai par le vérificateur à quai. Le poisson qui est rejeté du filet maillant n'est jamais enregistré.

Je pense que cela aidera les députés qui ne connaissent pas bien la pêche au filet maillant à comprendre le caractère destructif de ce type de pêche. Voilà pourquoi le comité permanent, dont le député de St. John's-Ouest fait partie tout en étant membre du comité multipartite de Terre-Neuve, a recommandé, dans sa grande sagesse, que nous options pour la pêche avec ligne et hameçon.

● (1615)

Les pêcheurs ne devraient pas avoir leur mot à dire à ce sujet. J'ai parlé à bien des pêcheurs ces derniers temps. J'ai testé l'idée de la pêche au filet maillant et de la pêche avec ligne et hameçon auprès d'eux. Certains utilisent actuellement des filets maillants. On devrait leur dire quel type d'engin utiliser. S'ils veulent continuer de pratiquer la pêche, ils devraient utiliser des lignes avec hameçons. S'ils refusent de se conformer aux règlements, ils ne devraient pas pêcher. Ce dont il faut se souvenir, en l'occurrence, c'est que les stocks de poisson dont nous parlons sont une ressource commune, une ressource qui appartient à l'ensemble de la population. Elle

n'appartient pas à un ou deux pêcheurs ni à une douzaine d'entre eux. Elle n'appartient pas au syndicat des pêcheurs ni au gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador. C'est une ressource commune qui doit être protégée pour les générations futures de Terre-Neuviens-et-Labradoriens, de Canadiens de l'Atlantique, de Canadiens tout court et du monde entier.

Si le ministre des Pêches et des Océans acceptait la majorité des recommandations du comité multipartite, cela contribuerait grandement à redonner espoir à notre population. Ce serait un progrès important en vue du rétablissement de ces importants stocks de poisson.

Cela n'arrivera pas du jour au lendemain et nous le savons, mais nous craignons bien qu'il ne soit déjà trop tard.

Si le ministre des Pêches et des Océans et les intervenants du secteur des pêches, soit les pêcheurs et les entreprises de transformation du poisson, ne sont pas disposés à adopter le rapport du comité multipartite de Terre-Neuve-et-Labrador sur un plan global de gestion de nos pêches, si l'on ne met pas en oeuvre les mesures proposées par le comité multipartite, je crois, comme en conviendra sans doute le député de St. John's-Ouest, qui est plus optimiste, réaliste et sincère que pessimiste, que ces pêches seront très bientôt complètement détruites. Ces pêches n'auront aucun avenir et nous savons tous ce que cela signifie.

Je tiens à dire ici quelques mots sur la gestion axée sur la conservation, dont nous sommes censés débattre aujourd'hui. Il est difficile de s'en tenir à un seul aspect d'un secteur aussi complexe que les pêches. C'est un tel salmigondis que, si nous ne nous entendons pas pour faire ensemble un certain nombre de choses, nous n'obtiendrons pas les résultats désirés.

● (1620)

Toutefois, je conviens avec le député de St. John's-Ouest que le gouvernement fédéral doit faire preuve de leadership à cet égard. Le gouvernement fédéral est chargé des affaires étrangères et des relations et négociations internationales. Il gère les ressources halieutiques pour le compte des Canadiens de Terre-Neuve-et-Labrador et de la région de l'Atlantique. Nous avons apporté dans la magnifique Confédération canadienne ces ressources halieutiques les plus abondantes au monde.

Nous voulons que les pêches soient reconstituées, mais elles ne le seront pas tant qu'on ne prendra pas de difficiles décisions. Il faudra du courage pour prendre enfin ces décisions.

Certaines recommandations contenues dans le rapport du comité multipartite à Terre-Neuve et au Labrador ne seront pas populaires au plan politique. Parce qu'il s'intéresse à la question et à nos gens, toutefois, le comité a décidé d'approuver les recommandations du comité multipartite parce que nous croyons dans le rapport et ses recommandations. Nous croyons que, si l'on donne suite au rapport, on améliorera et on reconstituera nos stocks de poisson.

*Affaires courantes*

La gestion axée sur la conservation est une autre partie intégrante du plan, au même titre que la réduction des populations de phoques et l'adoption d'engins de pêche plus favorables à la conservation des espèces, ce sont là des parties importantes de ce plan. Si l'on devait classer par ordre de priorité trois de ces recommandations, je commencerais par la gestion axée sur la conservation, suivie d'une solution au problème posé par les phoques et enfin des engins de pêche.

Mettons-nous un peu à la place des pêcheurs de Terre-Neuve-et-Labrador ou de certaines régions du Québec, puisque je vois que mon collègue de cette province est ici et que sa région sera elle aussi touchée par cette décision. Imaginons ce que c'est que d'avoir été pêcheur pendant les 30 ou 40 dernières années et de se faire dire par le ministre des Pêches et des Océans que l'on ne peut plus pêcher dans tel ou tel secteur car il compte en interdire l'accès. Le ministre affirme que la ressource est si fragile qu'il ne peut pas permettre qu'on en prélève ne serait-ce qu'une seule livre pour gagner sa vie.

Entre temps, alors qu'ils sont déjà au nombre de 7,5 millions, le ministre annonce qu'il ne fera rien pour empêcher les phoques de continuer à se multiplier au rythme de un million d'individus par an. On estime que, aux 7,5 millions de phoques que l'on retrouve aujourd'hui dans cette zone, s'ajouteront un million d'individus par an. Sachant qu'un phoque consomme à peu près une tonne métrique par an de poisson, il est difficile d'accepter de ne pas attraper du poisson pour gagner sa vie, alors que les phoques peuvent en consommer à leur guise.

Je ne sais pas si je me suis bien fait comprendre, mais j'espère que l'on m'écoute et que l'on comprendra le problème posé par la fermeture de cette pêche. Ce n'est pas une solution. D'autres mesures s'imposent.

Soit dit en passant, je ne crois pas qu'il faut fermer la pêche. J'estime que si nous mettons en oeuvre les mesures recommandées par le comité multipartite, nous pourrions toujours avoir une pêche commerciale tout en permettant à la ressource de se renouveler.

Si on éliminait les phoques, si on utilisait des filets moins destructeurs et si on adoptait la gestion axée sur la conservation et d'autres recommandations du comité, je pense qu'on pourrait rétablir la ressource et que nos pêcheurs pourraient continuer de gagner leur vie en pêchant. Tout ce qu'ils veulent faire, c'est pêcher, transformer leurs prises et gagner leur vie.

Examinons la situation très alarmante à Smith Sound, dont a parlé le député et où on trouve une des dernières populations en bonne santé de morue du Nord. Selon tous les observateurs, il semble que ces stocks de morue ont été conduits dans des eaux glacées peu profondes par les phoques, qui s'en nourrissent. Ce qui s'est passé, bien sûr, c'est que l'eau s'est cristallisée dans leurs branchies, de sorte que les morues sont mortes faute d'oxygène. Il est malheureux que l'une des rares populations de morue de tout l'Atlantique Nord encore en bonne santé connaisse un tel sort depuis 48 heures.

Je remercie les députés de prendre part à ce débat. Je sais qu'ils sont tout aussi sincères que moi à cet égard. Ce que nous voulons, c'est trouver des solutions à ce très grave problème au nom des gens que nous représentons.

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, je sais que le député de Terre-Neuve prend ce dossier très au sérieux. Ses électeurs sont grandement touchés par cette question.

Il a parlé des phoques et a fait remarquer qu'ils mangent chacun environ une tonne de poisson par année. Ils ne mangent pas le poisson au complet. Ils ont tendance à prendre juste une bouchée de

l'abdomen. On parle d'un troupeau de 7 millions de phoques. Il en faut environ 2,5 millions dans un troupeau pour que celui-ci soit viable. C'est une population de phoques énorme. S'il s'agissait de moutons et que les loups prenaient une bouchée de leur abdomen, je me demande si les gens seraient outrés et demanderaient un abattage sélectif des loups.

Nous avons entendu au comité que le saumon de l'Atlantique pourrait également être inscrit sur la liste des espèces en péril pour la même raison, c'est-à-dire que les phoques attrapent le saumon de l'Atlantique à l'embouchure des cours d'eau et qu'on les trouve même à des milles en amont des endroits où ils se tiennent habituellement. Le saumon de l'Atlantique est également en danger à cause de l'énorme population de phoques.

**M. Bill Matthews:** Monsieur le Président, le député a raison. La côte ouest connaît également des problèmes en raison d'une explosion de la population des phoques et, bien sûr, les phoques ne sont pas stupides. Ils se tiennent à l'embouchure des rivières et dans les baies et, la plupart du temps, ils y attendent leur repas. Comme les saumons remontent les rivières, les phoques, très rusés, n'ont qu'à attendre leur dîner.

Le député a bien raison. Ils ne consomment pas les saumons en entier, mais uniquement leurs entrailles. Ce qui les intéresse, ce sont le foie et d'autres viscères. C'est de cela qu'ils se nourrissent.

Cependant, je crois savoir que certaines régions de la côte ouest ont pris des mesures pour s'attaquer au problème que posent les phoques. Ces mesures ne sont probablement pas aussi satisfaisantes qu'on l'espérerait, mais je crois savoir qu'on a pris des mesures, ces quelques dernières années, pour réduire au moins le problème des prédateurs dans les embouchures des rivières et ailleurs, et pour diminuer le nombre de saumons interceptés et détruits par les phoques.

**M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne):** Monsieur le Président, j'apprécie les commentaires de mon collègue. Je viens d'une région où on ne pêche pas, mais comme j'ai quelque chose en commun avec le député, je suis en mesure de comprendre le dilemme.

J'ai appelé chez moi aujourd'hui. Il fait plus de 20 degrés là-bas. Dans quelques jours, nous verrons émerger du sol ces mignons petits animaux, en l'occurrence les spermophiles de Richardson aussi appelés geomys ou rats des sables.

Monsieur le Président, vous savez sans doute que je suis le rassembleur officiel des spermophiles. La Saskatchewan Federation, un groupe de protection des espèces sauvages, a organisé encore cette année, en collaboration avec les Albertains, un tournoi de chasse aux spermophiles. Il nous faut maintenir la population de spermophiles à un niveau minimal à défaut de quoi ces petites bêtes risquent de nous chasser de nos foyers.

Malheureusement, l'opinion publique et les âmes sensibles soutiennent que ces bêtes sont bien mignonnes et qu'il ne faut pas les tuer. Le député est confronté à une situation similaire. Toutefois, à cause du gouvernement ou à cause de l'absence de gouvernement, nous avons laissé les âmes sensibles, les émissions de télévision bidons et les bien-pensants anéantir l'industrie de la pêche alors que ces gens ne s'y connaissent absolument pas en matière de pêche.

On m'a donné le titre de rassembleur de spermophiles parce qu'une dame m'a téléphoné un jour et m'a demandé pourquoi je ne rassemblais pas ces bêtes. Tout le monde s'est esclaffé. Nous ne pouvons faire trois pas sans tomber sur un de leurs terriers, je peux donc sympathiser avec le député.

*Affaires courantes*

• (1625)

**M. Bill Matthews:** Monsieur le Président, il s'agit d'une observation intéressante, et je peux comprendre le problème des spermophiles.

La plupart des députés ne le savent pas, mais, dans d'autres régions du monde et même au Canada, il a été décidé de réduire la population de certaines espèces. Quelqu'un m'a appris aujourd'hui que, depuis quelques années, 2,5 millions d'oies des neiges ont été éliminées parce qu'elles ravagent la végétation dans certaines régions.

Comme le député le sait, il y a un déséquilibre dans les écosystèmes de notre région. Une maladie finira par toucher la population de phoques, ou bien ils consommeront toutes les ressources en poisson et mourront de faim, ce qui est probablement le sort qui les attend, car ils mangent non seulement la morue, mais aussi le capelan et le hareng. Je suppose que, s'ils sont assez affamés et si vous vous trouvez sur leur chemin, monsieur le Président, ils n'hésiteront probablement pas non plus à prendre une bouchée sur votre personne.

Ce qui se passe en ce moment déséquilibre complètement la chaîne alimentaire. Le capelan était la principale source d'alimentation de la morue. Pour un certain nombre de raisons, dont la consommation qu'en font les phoques, il manque de capelan. Il reste encore quelque pêches commerciales de capelan dans certains secteurs, et je crois que c'est une erreur. Le comité en a également recommandé l'élimination.

Des scientifiques me disent que, faute de capelan dans son alimentation, la morue n'est pas en très bonne forme. On constate à l'examen du foie de la morue que certains ingrédients font défaut. Par conséquent, la morue met plus de temps pour atteindre la maturité nécessaire pour se reproduire, pour peu qu'elle y arrive jamais. La chaîne alimentaire est perturbée, ce qui a des effets dévastateurs sur la morue et d'autres stocks de poisson. La situation est très grave, et nous estimons qu'il est temps d'agir.

Je comprends les préoccupations de certains groupes environnementaux. Je comprends également qu'un phoque dans les bras de Brigitte Bardot est très mignon, bien que Brigitte soit bien plus jolie que le phoque en question, mais nous savons quel effet cela fait sur l'opinion publique. Nous savons que des gens qui ont pris des photos sur la banquise, il y a bien des années, ont influencé l'opinion publique dans le monde entier. Nous avons reçu toutes sortes de menaces de boycottage de nos exportations de poisson. Cette situation existe encore aujourd'hui. À en juger par les propos du député, il sait fort bien que cette situation existe encore.

Pour une raison que je ne comprends pas, certaines personnes ont choisi de se préoccuper davantage de quelque 7,5 millions de phoques que des quelque 500 000 Terre-Neuviens, et c'est la vérité. En tant que Terre-Neuvien-et-Labradorien, je ne peux m'empêcher de dire qu'on s'inquiète davantage de l'explosion d'une population de 7,5 millions de phoques. Cette population n'est pas menacée de disparition. Un troupeau de phoques d'un peu plus de 2 millions est viable et il y en a 7,5 millions. Pourtant, 500 000 Terre-Neuviens veulent gagner leur vie, mais il existe encore des factions au Canada et à l'étranger qui se soucient davantage d'environ 7,5 millions de phoques que de quelque 500 000 Terre-Neuviens-et-Labradoriens.

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Monsieur le Président, mon collègue a parlé durant ce débat de l'avenir de l'industrie de la pêche. Un philosophe terre-neuvien bien connu a dit un jour que l'avenir de l'industrie de la pêche était derrière elle. Ce sera bientôt le cas, je le crains.

Dans mon intervention, j'ai mentionné que le député représentait une région qui avait déjà été la plus importante zone de pêche au pays. J'aimerais qu'il nous parle, non par égard pour nous, mais pour les milliers de gens en train de souper et captivés par ce que la chaîne CPAC leur présente—du moins j'espère qu'il nous regardent et nous écoutent—durant le peu de temps qui lui est alloué des conséquences du déclin de l'industrie de la pêche dans sa région puisque de toutes les régions de la province, la sienne est celle qui a sans doute le plus souffert de ce déclin.

• (1630)

**M. Bill Matthews:** Monsieur le Président, je remercie le député de la question. La circonscription que je représente était, il n'y a pas si longtemps, une des zones de pêche les plus riches au pays. En fait, je ne serais pas étonné si elle figurait parmi les plus riches au monde. Nous étions tributaires de la pêche. Nous pratiquions la pêche en haute mer douze mois par année. Nous avions je ne sais combien de chalutiers hauturiers qui, pendant des années, ont pêché la morue du Nord sur les Grands Bancs. Ils pêchaient douze mois par année. Le poisson qu'ils capturaient était acheminé aux usines de transformation.

Si je ne m'abuse, il y avait plus de 6 000 personnes qui travaillaient dans ces usines. Certaines venaient peut-être de la même région que le député, de Trepassey, et aussi de la côte sud. Donc, plus de 6 000 personnes travaillaient dans ces usines, en plus de centaines de pêcheurs hauturiers. Le seul temps de l'année où ils avaient droit à quelques journées de congé, c'était pendant les fêtes. Ils se pointaient la veille de Noël, par exemple, et dès la Saint-Sylvestre, ils reprenaient le travail. Ils ne prenaient jamais de vacances; les travailleurs d'usine non plus. Ils travaillaient pour vivre, et c'est tout ce qu'ils veulent faire aujourd'hui.

C'est la dévastation totale. Le député a parlé de Burgeo. Je pourrais nommer sept ou huit collectivités le long de la côte qui étaient actives douze mois par année, qui étaient vibrantes, prospères, bien gérées, productives et peuplées de gens heureux. C'est à peine si elles existent aujourd'hui. La situation est dévastatrice et il faut y mettre un terme. Nous voulons que le ministre des Pêches et des Océans, le gouvernement, adopte des mesures qui vont nous donner de l'espoir, qui vont permettre aux stocks de poisson de se reconstituer. Toutefois, nous devons prendre un ensemble de mesures qui englobent tous les domaines que j'ai mentionnés, sinon, nous ne ferons que gaspiller notre temps encore une fois.

[Français]

**M. Jean-Yves Roy (Matapédia—Matane, BQ):** Monsieur le Président, d'abord, avant de débiter, je voudrais peut-être corriger une impression qu'a laissée ma collègue de Saint John tout à l'heure. Elle affirmait que dans les Maritimes, les gens ont l'impression que la frontière du Canada se termine au Québec. Je voudrais la rassurer: la frontière du Canada se termine en Ontario et recommence dans les Maritimes. Il y a une vaste étendue entre les deux qui s'appelle le Québec et qui, un jour, je le souhaite, va devenir un pays. Je veux tout simplement la rassurer.

Je voudrais aussi rassurer mon collègue de St. John's-Ouest et lui dire qu'effectivement nous avons appuyé le rapport et nous appuyons la motion qu'il présente ici aujourd'hui.

*Affaires courantes*

Nous avons appuyé les deux rapports, devrais-je plutôt dire. Il y en a eu un qui a été présenté en mai 2002 sur la surpêche étrangère sur le nez et la queue des Grands Bancs, et un autre a été présenté en mars 2003 concernant la gestion axée sur la conservation au-delà de la zone des 200 milles.

Il faudrait peut-être revenir en arrière et faire un bref historique pour voir ce qui s'est passé, entre autres avec la gestion du poisson de fond, particulièrement autour de Terre-Neuve et dans le golfe du Saint-Laurent. Il faut dire que ce ne sont pas seulement les gens de Terre-Neuve qui ont été gravement touchés par la baisse de la ressource et par sa destruction systématique qui a été causée par le laisser-aller total du gouvernement fédéral.

Il faut comprendre que depuis 1949, depuis que Terre-Neuve est entrée dans la Confédération, la gestion de la ressource a été confiée au gouvernement fédéral. Qu'en a-t-il fait? Le gouvernement fédéral a laissé les choses aller et, au fil des ans, la ressource a été détruite.

Mais comment peut-on permettre à un gouvernement essentiellement responsable de laisser aller les choses au point où une ressource risque de disparaître et finalement de détruire l'économie d'une région? La destruction de la ressource risque de détruire l'économie d'une province comme Terre-Neuve, d'une région comme la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent.

En mai 2002, le comité demandait que le gouvernement du Canada réagisse face à ce qui se passe à l'extérieur de la zone des 200 milles et au sujet des pays de l'OPANO qui pêchent dans ce secteur. Nous souhaitons que le gouvernement aille dans le sens de la gestion de la ressource, qu'il aille dans le sens d'une gestion axée sur la conservation au-delà de la zone des 200 milles.

De réunion de l'OPANO en réunion de l'OPANO, le gouvernement nous dit qu'il y a des améliorations et une nette progression. Mais si on regarde ce qui se passe en réalité, cela nous apparaît totalement faux. En réalité, la ressource ne cesse de diminuer. Encore cette année, il est fort possible que dans notre région, on se retrouve face à un moratoire pratiquement complet quant à la pêche à la morue et la pêche au poisson de fond.

Qu'est-ce que cela signifie pour les gens? Cela signifie encore une fois qu'il y aura des pertes d'emploi et que, dans une région qui a été durement frappée au début des années 1990 par le moratoire, des usines devront fermer, mettant au chômage des gens qui ne sont pas nécessairement formés pour faire autre chose. Cela signifie encore une fois l'accélération de la destruction de l'économie d'une région qui est la mienne et de l'économie d'une province comme Terre-Neuve.

On sait qu'à partir de 1990, le moratoire a eu pour effet d'accélérer le départ des gens de Terre-Neuve et de la Gaspésie. Ce qu'ont vécu les gens de Terre-Neuve a encore des impacts aujourd'hui. Ces gens s'en vont à l'extérieur, car il n'y a plus d'emplois, les usines ferment et au fond il n'y a pas d'avenir dans le domaine de la pêche. Les gens ne voient plus d'avenir dans le domaine de la pêche dans ces provinces et dans ma région.

Mon collègue parlait aujourd'hui d'un problème particulier en ce qui concerne les pêcheurs de la Basse-Côte-Nord. Encore une fois, c'est un simple principe de gestion saine de la part d'un gouvernement que de réaliser que des pêcheurs dans une situation particulière puissent recevoir de l'aide.

• (1635)

Cela ne semble pas être le cas de ce gouvernement et cela n'a pas semblé être le cas du gouvernement fédéral au fil des ans.

Vous me direz: «Oui, mais au début des années 1990, le gouvernement fédéral a investi deux milliards de dollars pour soutenir l'économie des régions qui ont été touchées par le moratoire.»

Si on avait investi deux milliards de dollars pour protéger la ressource, on n'aurait peut-être pas ce problème aujourd'hui, et nous n'aurions certainement pas vécu le problème que nous avons vécu au début des années 1990. Si on avait véritablement axé la gestion de la ressource sur la conservation et si on avait fait en sorte de la protéger, le problème n'existerait pas aujourd'hui.

Cependant, la situation est grave, comme nous le disaient des témoins qui se sont présentés devant le Comité permanent des pêches et océans, au moment où nous sommes allés à Terre-Neuve et dans l'est du Québec. En effet, les gens nous disaient que cela a été presque une catastrophe inimaginable, une catastrophe d'envergure biblique, comme le disait un des témoins que nous avons entendus, M. Cashin. Il affirmait, et je cite:

Nous assistons ici à une famine d'envergure biblique—une destruction considérable. Les conséquences économiques et sociales de cette destruction constituent un véritable défi à surmonter et un fardeau que doit porter le pays, et non seulement ceux qui en sont les victimes.

Puisque la ressource appartient à l'ensemble de la communauté, cela signifie que c'est l'ensemble de la communauté qui a finalement dû payer à cause de la mauvaise gestion de la ressource exercée par le gouvernement fédéral au fil des ans.

Aujourd'hui, le comité demande un rapport unanime, comme on l'a déjà mentionné. Tout le monde a dit que c'est un rapport unanime. Il faut rappeler que le Comité permanent des pêches et océans a produit deux rapports unanimes sur le sujet.

Ces deux rapports unanimes demandent au gouvernement d'agir avec force et avec fermeté, de manière à protéger la ressource, et de faire en sorte que l'OPANO, l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, respecte les règles et la gestion de la ressource axée sur la conservation; et surtout que les pays membres de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest tiennent compte des avis scientifiques qui ont été donnés, qui demandent évidemment une diminution de l'effort de pêche et qui demandent de la respecter.

Quant au principal problème de l'OPANO, un autre observateur, quelqu'un qui participait à une des réunions de l'OPANO autre que les fonctionnaires du ministère des Pêches et Océans bien entendu, a témoigné devant le Comité permanent des pêches et océans. Je vous lirai donc le témoignage qu'il a transmis au comité.

Lorsqu'il est question de se séparer la ressource, c'est-à-dire de se donner des quotas, de s'autoattribuer des quotas de la part des pays membres de l'OPANO, le gouvernement du Canada revient et dit: «Oui, mais on a gagné des choses.» Voilà donc ce qu'en pense Earle McCurdy, président de la Fish, Food and Allied Workers Union et je cite:

Un bon nombre des éléments qui ont été cités comme des gains ou des réalisations du Canada à la réunion étaient simplement le maintien de la part que nous avons toujours eue. Il n'y a pas vraiment eu de percée ou de succès relativement au respect des recommandations scientifiques. Chaque fois qu'une quantité de poissons est en cause, je puis vous dire que la conservation passe après l'appétit!

Qu'est-ce que cela signifie? Si nous sommes incapables—et je rappellerai aux gens que le gouvernement du Canada subventionne l'OPANO à hauteur de presque 50 p. 100 de son budget. C'est donc nous qui faisons vivre une organisation qui ne fonctionne pas. C'est nous qui faisons vivre une organisation qui vient piller nos ressources et nous enlever notre gagne-pain. C'est de cette façon que nous agissons.

*Affaires courantes*

Le Comité permanent des pêches et océans demande que le gouvernement réagisse avec force, de manière à protéger la ressource, et ce, pas seulement pour les gens de Terre-Neuve, parce qu'évidemment, comme je le disais, nous avons aussi des problèmes dans tout le territoire, c'est-à-dire en Gaspésie et ailleurs.

Tout à l'heure, mon collègue a aussi parlé du dossier des phoques. On sait, comme il l'a mentionné, que les phoques peuvent bouffer environ une tonne de poisson par année. Quand vous avez un troupeau de sept millions de phoques et que peut-être l'an prochain vous en aurez huit millions, faites le total.

Imaginez-vous quelle pression ces petites bestioles exercent, comme on le disait tout à l'heure, sur la ressource, sur la morue entre autres, parce que c'est évidemment leur principale nourriture. On peut imaginer la destruction qu'engendre un pareil troupeau qui s'agrandit d'année en année et qui détruit complètement la ressource.

• (1640)

Un journaliste me demandait pourquoi j'étais favorable à l'augmentation de la chasse aux phoques. Je lui ai répondu que je préfère les humains aux phoques. C'est aussi simple que cela. Je préfère que les gens puissent vivre tout en respectant les ressources. Je préfère que les gens puissent continuer à gagner leur vie de façon honorable au lieu de vivre de l'aide sociale ou de l'assurance-emploi.

On a obtenu, bien entendu, une légère augmentation cette année quant à la capture de phoques. On parle de 350 000 sur un troupeau de 7 à 8 millions. Cela n'empêchera pas le troupeau de demeurer ce qu'il est et de continuer à augmenter.

Il faut tenir compte aussi, comme je le disais au journaliste en question, qu'il ne faut pas non plus détruire la ressource qu'est le phoque. Car cela peut être une ressource qui doit être utilisée, que nous devons continuer de transformer et sur laquelle nous devons mettre des efforts. Ce que nous demandons d'ailleurs, c'est qu'on mette des efforts pour commercialiser ce produit.

On a aussi demandé qu'on mette des efforts pour pouvoir exporter cette ressource vers des pays comme les États-Unis, qui nous empêchent, à l'heure actuelle, d'exporter les produits dérivés du phoque. Cela est complètement inadmissible. Le ministre du Commerce international nous répond: «Oui, mais on négocie.» Cela fait des années que nous négocions et il n'y a rien de changé. Cela me fait penser au dossier du bois d'oeuvre. On dit que cela va bien. Oui, cela va bien, mais depuis que le dossier est en marche, cela va si bien qu'il n'y a encore rien de réglé. La crise continue et nos usines ferment.

C'est à peu près le même problème lorsqu'il est question du dossier du phoque. Ils disent: «Oui, on a des négociations, on va à Washington», comme le ministre me l'a mentionné à plusieurs reprises. Il nous dit: «Oui, on va finir par s'entendre. Oui, on va arriver à des résultats.» Mais quand? Quand va-t-on pouvoir aller vendre nos produits aux États-Unis? Comme on le mentionne de nos jours, ils ont prétendument besoin de nous, ils doivent nous respecter et ce sont nos grands amis. Alors, quand notre principal voisin et nos grands amis vont-ils ouvrir leurs portes afin qu'on puisse aller les voir pour leur offrir un produit intéressant, un produit fabriqué dans notre région, à Terre-Neuve entre autres et aux Îles-de-la-Madeleine?

En conclusion, il est important que le gouvernement réagisse rapidement. À mon avis, la ressource est en train de disparaître. Si le gouvernement ne réagit pas fermement, cette ressource va disparaître et c'est ce gouvernement qui en portera la responsabilité.

En effet, comme le mentionnait le président du Comité permanent des pêches et des océans que je vois ici, pour une fois—et c'était

vraiment exceptionnel—, les membres d'un comité de la Chambre des communes, composé de l'ensemble des partis politiques, arrivent à s'entendre de façon unanime. Je pense que cela ne se reproduira plus au Comité permanent des pêches et des océans. En tout cas, si cela se produit, ce sera dans d'autres circonstances, sur d'autres questions et sur d'autres sujets.

Je disais donc qu'à deux reprises, le Comité permanent des pêches et des océans a déposé auprès du ministre un rapport unanime lui demandant d'agir et d'agir fermement. La première fois, nous n'avons pas eu de véritable réponse. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est une véritable réponse. En conclusion, nous demandons à ce gouvernement d'agir, d'agir le plus rapidement possible et d'agir fermement.

• (1645)

**M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ):** Monsieur le Président, on vient d'identifier un problème concernant les pêches. Ce n'est pas de la surpêche. Le problème rencontré, soit sur la Côte-Nord, aux Îles-de-la-Madeleine et en Gaspésie, c'est qu'il semble qu'il y ait un prédateur très bien identifié, soit le loup-marin. Il mange une tonne de poissons de fond par année. Cela cause certains problèmes pour les pêcheurs et la ressource est éliminée.

Il y a une question que je veux poser au porte-parole du Bloc québécois en matière de pêches. Il y a déjà eu un programme, soit le plan Tobin. On a identifié le problème du prédateur. Or, sur la Côte-Nord, nous avons des usines de transformation, nous avons des chasseurs de loups-marins, nous avons des tanneries. Nous avons des systèmes pour dégraisser. La viande est récupérée et envoyée aux zoos de Granby et de Saint-Félicien. Les peaux tannées du loup-marin sont transformées. Je pense qu'il y aurait là quelque chose. On éliminerait le prédateur et il y aurait une formule de création d'emplois. On réglerait le problème des deux côtés.

Est-ce que le Comité permanent des pêches et des océans prévoit établir un programme spécifique et compenser les chasseurs de loups-marins en leur donnant un prix donné pour la livre pour le loup-marin qui serait chassé et transformé?

**M. Jean-Yves Roy:** Monsieur le Président, je voudrais remercier mon collègue de Charlevoix de la question qu'il vient de me poser.

Je voudrais peut-être lui rappeler—il n'était pas membre du Comité permanent des pêches et des océans—qu'il y a déjà eu un rapport de ce comité concernant la gestion du phoque.

On y revient à chaque fois et il a parfaitement raison. Dans sa région comme dans celle du comté voisin, des gens sont intéressés à développer des usines pour la transformation du phoque. Mais en plus de transformer le phoque, il faut aussi que le gouvernement fasse des efforts pour développer des marchés. On sait qu'il y a des marchés, par exemple en Asie, mais on sait aussi que le marché américain est bloqué. Il faut débloquent ce marché pour qu'on puisse développer des industries de transformation.

Bien entendu, on a un marché, mais à un moment donné, il y aura une limite à la capacité d'absorption du marché. On peut augmenter les quotas, mais à condition que les marchés puissent les absorber. En fait, c'est l'offre et la demande. Mais il faut absolument que le gouvernement fédéral fasse des efforts, de concert avec les gouvernements provinciaux, pour développer les marchés.

*Affaires courantes*

Au Comité permanent des pêches et des océans, j'ai posé la question aux fonctionnaires du ministère des Pêches et des Océans. C'est quelques milliers de dollars qu'on met en termes d'efforts, non pas pour promouvoir entre autres un produit qui est le phoque, mais pour promouvoir l'ensemble de nos produits marins. Ce n'est même pas 100 000 \$ qu'investit le ministère des Pêches et des Océans.

Une fonctionnaire m'a dit qu'il y avait d'autres ministères qui investissent, par exemple, le ministère du Commerce international et le ministère de l'Agriculture. Mais la question que je lui ai posée fut la suivante: combien d'argent le gouvernement fédéral investit-il pour promouvoir les produits que nous fabriquons. Elle a été incapable de me répondre.

[Traduction]

**M. John Bryden (Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot, Lib.):** Monsieur le Président, vous trouverez peut-être étrange qu'un député du sud de l'Ontario souhaite participer à ce débat, mais un problème qui frappe une partie du pays, un problème grave, concerne et devrait préoccuper les députés de toutes les régions. Je ne vois pas, entre les provinces ou les régions, de barrières qui pourraient empêcher le député d'une région de participer au débat sur une difficulté que rencontre une autre région.

J'ai participé activement aux efforts en vue de freiner la disparition des stocks de morue sur la côte est, surtout parce que, peu après mon élection en 1993, la principale question à l'ordre du jour était justement le moratoire sur la pêche à la morue, imposé par le gouvernement précédent, qui visait la pêche sur la côte est. L'une des premières choses que le gouvernement libéral de l'époque a faites fut de créer le programme d'aide pour la région atlantique, destiné aux pêcheurs qui avaient perdu leur gagne-pain et qui avaient besoin d'aide financière.

De même, ce fut aussi à cette époque que le conflit éclata avec les pêcheurs espagnols et que le gouvernement dut arraisonner un chalutier espagnol en haute mer et le remorquer jusqu'au port, parce que nos services de renseignement avaient entendu le capitaine de ce navire communiquer avec son port d'attache en Espagne et mentionner qu'il avait pêché des juvéniles qu'il cachait derrière de fausses cloisons. Ce chalutier espagnol fut donc saisi en haute mer et ramené au port.

Il existe un lien avec le débat d'aujourd'hui. Je me souviens vivement d'avoir rencontré l'ambassadeur d'Irlande lors d'une réception, peu après que le Canada eut saisi ce chalutier. Ce diplomate était complètement indigné à la seule pensée que le Canada, ou un autre pays, puisse arraisonner un navire en haute mer parce qu'il enfreignait les règles sur la conservation d'une ressource appartenant à toute la planète; or, ce chalutier se trouvait en haute mer.

À mesure que s'est déroulée cette guerre de la morue, comme on l'a appelée, l'opinion mondiale s'est intéressée à ce que les Canadiens avaient fait et cette opinion publique a évolué de manière absolument fascinante. Six mois plus tard, on reconnaissait dans toutes les régions du globe que les États avaient le besoin et même le droit de protéger les ressources internationales parce que la destruction des poissons de reproduction dans les eaux internationales équivalait au rejet de substances polluantes en haute mer.

Il y a eu une période, à la fin de la guerre froide, au moment de l'effondrement de l'ancienne Union soviétique, où on a tenté de se débarrasser ainsi des déchets nucléaires. Il y a encore, même de nos jours, des compagnies un peu partout au monde qui se spécialisent dans la collecte de toutes sortes de déchets dangereux et qui les

transportent en haute mer pour les décharger. Cela met bien sûr en danger une des ressources de la planète.

Nous sommes maintenant aux prises avec un problème qui fait en quelque sorte revivre la guerre de la morue de 1995. Nous sommes encore une fois confrontés à une situation dans laquelle les flottes de pêche internationales semblent faire une exploitation excessive du nez et de la queue des Grands Bancs. Tout comme ce fut le cas il y a huit ou neuf ans, on présume qu'en exploitant le nez et la queue des Grands Bancs, ces pêcheurs ont une incidence négative sur toutes les populations de poissons et pas seulement sur la morue. Comme on l'a souligné souvent, les poissons nagent; ils nagent en cercles et s'ils sont parfois dans la zone du nez et de la queue des Grands Bancs, ils se trouvent également à l'intérieur de la zone limite des 200 milles et c'est donc l'ensemble des stocks de poisson qui est en danger.

• (1650)

Nous avons ici un rapport du Comité des pêches qui avance comme solution à ce problème qu'au lieu d'envoyer une frégate canadienne pour chasser tout le monde, nous devrions modifier la mesure législative pertinente pour tenter d'exercer une certaine surveillance des stocks sur le nez et la queue des Grands Bancs.

Pour assurer la surveillance, il faudrait étendre la compétence des États au-delà de la zone de 200 milles et assurer ainsi l'application des mesures de conservation dans ce qu'on considère encore une fois comme les eaux internationales. J'aimerais souligner en passant, monsieur le Président, que bon nombre de Canadiens croient que cette zone de 200 milles constitue un genre de zone de contrôle absolu appartenant aux États. En fait, il s'agit tout simplement d'un secteur de contrôle économique qui, par consensus des Nations Unies, et je présume maintenant aux termes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, constitue une zone de contrôle économique pour les États. Il ne s'agit pas d'eaux territoriales dans le sens le plus strict du terme. Je pense que les eaux territoriales ne vont pas au-delà d'environ trois milles des côtes, c'est très peu, et bon nombre de Canadiens ne se rendent pas compte de cela.

Étant donné que les nations du monde entier respectent généralement le droit des pays de superviser et de contrôler les mesures de conservation à l'intérieur de la limite des 200 milles, nous en sommes arrivés à un consensus international, mais il est évident que, dans ce cas particulier, nous devons aller plus loin. Nous devons essayer d'obtenir le contrôle du nez et de la queue des Grands Bancs.

Voilà le dilemme et cela touche tout à fait ce qui se produit dans le monde à l'heure actuelle. Depuis de nombreuses années, le Canada défend le multiculturalisme afin d'essayer de résoudre des problèmes par l'entremise des Nations Unies ou des organismes internationaux compétents qui sont créés pour se réunir et s'entendre afin de parvenir à un certain type d'accord sur la façon de gérer ce qui est fondamentalement une ressource internationale. L'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest, ou OPANO, est l'organisation concernée dans le cas présent, et le comité ainsi que les pêcheurs de Terre-Neuve expriment depuis longtemps beaucoup de préoccupations et même du désespoir relativement au fait que les membres de l'OPANO ne respectent pas les accords, pas même ceux qui sont conclus par les divers membres. L'OPANO est composée bien entendu des divers pays qui bordent l'Atlantique, des deux côtés de l'Atlantique, et qui ont un intérêt dans les stocks de poisson.

Il y a certes des situations où des pêcheurs de petits pays comme l'Estonie sont sur le nez et la queue du Grand Banc et prennent du poisson d'une façon qui, selon l'OPANO, est inacceptable. Ils font fi des règlements.

*Affaires courantes*

Il est très difficile de contrôler ce genre de chose, car nous n'avons pas la capacité d'appliquer de véritables sanctions commerciales contre un pays comme l'Estonie ou n'importe quel autre petit pays qui exploite les eaux internationales adjacentes à notre limite des 200 milles. Il s'agit donc de savoir ce que nous devons faire. J'espère que personne ne pense que c'est pousser trop loin, mais la question est d'autant plus pertinente maintenant que nous faisons face à l'heure actuelle en Irak à une situation où certains ont décidé d'agir unilatéralement car ils étaient impatients à l'égard du processus des accords multilatéraux.

Je prétends qu'en ce qui concerne la surveillance des stocks, il y a vraiment un blocage dans le cas présent, parce que la longue tradition du Canada voulant qu'on respecte les solutions multilatérales fait qu'il est très difficile pour nous d'imposer une solution sur le nez et la queue du Grand Banc, surtout dans le climat international actuel où les institutions internationales font l'objet de beaucoup de critiques et pire encore, où l'on assiste à des tentatives pour démanteler des institutions internationales comme les Nations Unies.

• (1655)

Pour ma part, je ne vois pas la solution, bien honnêtement. Je crois qu'en tant que nation, nous devons saisir les plus hautes instances du problème. Nous devons assurément en saisir les Nations Unies. Je ne vois aucune solution unilatérale qui fonctionne, et je crois que, dans le contexte international actuel, il est temps que l'on exerce des pressions sur les Nations Unies en vue de l'adoption de mesures de conservation exécutoires, qui toucheraient non seulement le nez et la queue des Grand Bancs, mais aussi d'autres régions du monde victimes d'un carnage éhonté des stocks de poissons dans les eaux limitrophes et en haute mer.

On se livre à toutes sortes d'activités actuellement. On pêche le requin en Extrême-Orient. Le requin est un animal évolué dans la chaîne alimentaire des océans. Il met des années à devenir adulte. On détruit cet animal évolué et on le vend pour deux fois rien.

Par ailleurs, et cela me dérange énormément, des pays détruisent des stocks de poissons comme le capelan, qui est au début de la chaîne alimentaire des océans. Des députés ont laissé entendre que le Canada permettait encore la pêche commerciale du capelan. Je le déplore. Il est vrai que nous devons éliminer les troupeaux de phoques qui exercent des pressions sur tous les poissons, mais permettre la pêche du capelan revient à amputer les pieds d'une personne saine. Ce poisson nourrit toutes les espèces de poisson plus élevées dans la chaîne alimentaire, et on peut remonter ainsi jusqu'au phoque, le maillon le plus élevé.

Je trouve incroyable que le gouvernement n'ait pas fermé cette industrie, ne serait-ce que par principe. Je crois que personne sur la côte est ne pourrait affirmer que la pêche du capelan sert les intérêts de la conservation. Selon moi, voilà où le ministre des Pêches pourrait commencer. Il ne serait peut-être pas populaire dans certaines régions de Terre-Neuve et des Maritimes où il y a des usines de transformation du capelan, mais il s'agit d'un poisson au début de la chaîne alimentaire océane que l'on pêche et que l'on vend deux fois rien. Cette pêche est très destructrice.

Ce débat m'offre l'occasion de soulever également d'autres questions concernant la conservation des stocks au large de la côte est. Je dois dire à la Chambre qu'après la guerre de la morue, lorsque le gouvernement a engagé, je crois, environ un milliard de dollars pour venir en aide à l'industrie de la pêche de la côte est afin de l'aider à surmonter le moratoire de la pêche à la morue, qui, croyait-on à l'époque, devait être de courte durée, ma femme et moi sommes

allés trois étés consécutifs passer quelques semaines à Terre-Neuve. J'y suis allé strictement à titre individuel et non à titre de parlementaire. Nous avons roulé le long du littoral. J'ai parcouru tout le littoral de Terre-Neuve et je suis allé au Labrador.

Nous avons logé dans des gîtes touristiques et parlé aux gens. Nous sommes également descendus aux quais, où nous avons parlé au gens. Les Terre-Neuviens comptent sans doute parmi les gens les plus accueillants de la planète. Les étrangers sont toujours accueillis chaleureusement. Ce fut une expérience merveilleuse.

J'ai compris une chose durant mes déplacements dans la région, et je m'écarte du sujet du débat, mais je me suis rendu compte qu'une grande partie de l'argent destiné à venir en aide aux pêcheurs terre-neuviens en chômage ne leur parvenait pas. Il était empoché par d'autres.

Ceux à qui j'ai parlé à Terre-Neuve critiquaient la façon dont l'argent était distribué. Le problème est qu'il est impossible de régler l'effondrement d'une industrie à coups d'argent. Les pêcheurs quant à eux voulaient pêcher. Ils n'étaient pas intéressés à ce qu'on les paie à ne rien faire. En fin de compte, une grande partie de l'argent était distribuée aux travailleurs des usines et aux personnes dans leur entourage. Ça arrivait tout le temps.

• (1700)

En somme, ce programme ne me semblait pas très bien fonctionner. Si nous devons nous engager dans cette voie, j'espère que nous aurons un programme beaucoup mieux conçu.

L'une des choses qui m'a frappé, et mes collègues de Terre-Neuve ne seront peut-être pas d'accord, mais l'une des choses qui m'a toujours frappé est que le problème ne concernait pas que le nez et la queue du Grand Banc. D'après ce que je comprenais, et d'après ce que j'ai appris, le problème tenait également à la façon dont la pêche côtière avait évolué. Au fil des années, le gouvernement a accordé des subventions très généreuses. L'industrie de la pêche, qui reposait à l'origine sur l'utilisation de petites embarcations ouvertes équipées d'hameçons et de lignes, s'est développée grâce à l'aide financière de l'État. Les garanties de prêts et autres incitatifs offerts par le gouvernement ont amené un très grand nombre de pêcheurs à troquer les embarcations ouvertes contre de puissants chalutiers et des bateaux de pêche qui leur permettaient de prendre des quantités énormes de poisson, qu'ils revendaient. Terre-Neuve s'est enrichie, du moins les pêcheurs qui ont pu bénéficier de ces programmes.

Ce n'est qu'une théorie, mais j'en suis venu à me demander si, outre la surpêche pratiquée par les flottes étrangères, le problème n'était pas aussi imputable à la surpêche côtière.

L'une des choses qui m'a frappé, sans que je puisse jamais me l'expliquer, concerne la difficulté de trouver, dans les restaurants de Terre-Neuve, du poisson pêché par les pêcheurs locaux. C'est que le poisson qui est pris est immédiatement envoyé dans les usines et, de là, vers le marché de Toronto. Les prises sont envoyées sous forme de poisson frais ou en conserve à Toronto. Les touristes qui visitent Terre-Neuve n'ont guère de chance d'y acheter du poisson.

*Affaires courantes*

L'une des choses qui m'a frappé, et que je ne réussis toujours pas à comprendre, est la raison pour laquelle le gouvernement de Terre-Neuve n'a pas tenté de jumeler la pêche d'espèces comestibles et le tourisme. On peut toujours aller à Terre-Neuve pour observer les baleines faire des plongeurs, mais quand il s'agissait de déguster la fameuse cuisine de Terre-Neuve, mon épouse et moi ne pouvions en trouver que dans un gîte touristique, dont l'hôtesse préparait des plats pour elle-même. Les restaurants, quant à eux, nous offraient le genre de menus qu'on trouvait à Toronto. Je n'ai jamais compris cela. Mais je m'écarte de mon sujet.

L'autre question que nous devrions examiner très attentivement relativement à l'effondrement des stocks de poissons sur la côte est et qui, je crois, n'a pas encore été abordée dans ce débat, c'est le déversement de munitions chimiques durant la Deuxième Guerre mondiale. Je connais assez bien cette question parce que j'ai fait certaines recherches sur le rôle du Canada dans le développement des armes chimiques durant la Deuxième Guerre mondiale. Après cette guerre, beaucoup de ces munitions, de l'ypérite et des agents neurotoxiques venant des Allemands, ont été jetées à la mer. En outre, presque tous les navires qui revenaient du théâtre de la guerre à la fin de la Deuxième Guerre mondiale transportaient des munitions, y compris des munitions chimiques, habituellement de l'ypérite. Toutes ces munitions ont été jetées à la mer, dont une grande partie dans les eaux peu profondes des Grands Bancs, mais peut-être aussi une partie dans les eaux profondes adjacentes.

Je me demande depuis longtemps si, après 50 ans, les contenants sont encore étanches ou non. Il s'agissait de simples barils à pétrole remplis d'ypérite. Il y en avait des milliers et des milliers de tonnes, environ 30 000 tonnes peut-être. Une grande partie de l'ypérite avait été produite ici, à Cornwall, en Ontario. Les Américains en avaient produit également, et ils ont aussi jeté ces barils à la mer.

La question est de savoir si, après 50 ans, cette ypérite a commencé à s'échapper des barils. Si je comprends bien, nous ne sommes pas tout à fait certains du cycle de vie de la morue. Si ce cycle de vie intercepte d'une manière ou d'une autre quelque chose comme de l'ypérite qui s'échappe de ces barils en eau profonde ou même en eau peu profonde, cela explique peut-être la crise de la morue le long de la côte est. Je trouve cela très suspect que la morue soit disparue presque simultanément tout le long du littoral maritime, y compris au large du Maine. À mon avis, c'est peut-être là le problème.

• (1705)

**M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC):** Madame la Présidente, je remercie mon collègue de ses observations. Ce député libéral est grandement respecté pour ses connaissances approfondies et les recherches qu'il a effectuées sur ces questions qui touchent le pays, et plus particulièrement les pêches, comme il a été démontré cet après-midi.

Il y a des choses qu'il a dites avec lesquelles je ne suis pas d'accord. Je pourrais probablement contester certaines de ses observations concernant les changements survenus dans le domaine des pêches au fil des ans et le rôle joué par le niveau de financement dans ces changements. Chacun des points qu'il a soulevés comporte des éléments de vérité, mais on pourrait opposer d'autres arguments, quoique négligeables pour l'instant, à certains d'entre eux.

La situation que nous connaissons est attribuable à un certain nombre de facteurs. Il y en a que nous connaissons, d'autres que nous ignorons. J'ai été impressionné d'entendre le député parler des dépotoirs de munitions au large de notre côte. Ont-ils une incidence sur les stocks de poisson? Personne ne le sait. Nous savons

cependant qu'ils existent et qu'on en a tu l'existence pendant des années. Ce n'est que maintenant que l'on commence à comprendre qu'ils sont peut-être en cause.

Une chose est sûre, c'est que les pêches, qu'elles soient pratiquées sur la côte ou en mer, par des étrangers ou des Canadiens, ont fort mal été gérées au cours des années et tout le monde a contribué à leur déclin. Cela étant dit, nous voilà maintenant en situation de crise. Le député a visité la province à un certain nombre de reprises et je le remercie de ses propos aimables au sujet de notre magnifique province et de ses habitants. Il a tellement raison, comme d'autres personnes ayant séjourné dans notre province l'attesteront.

Pour l'heure, cependant, un des problèmes auxquels il faut s'attaquer est la surpêche pratiquée par les étrangers. J'aurais tendance à partager l'avis du député à ce sujet. J'aimerais bien pouvoir dire «Allons-y, prenons les choses en mains», mais nous savons que c'est plus facile à dire qu'à faire. Il est assez facile d'adopter un discours politique et de dire que le gouvernement devrait faire telle ou telle chose.

Le député a employé le mot «unilatéralement». J'ai parlé de «gestion» des ressources. Dans ce domaine, la gestion des ressources pourrait peut-être se faire de concert avec d'autres qui participent à l'exploitation de ces ressources et qui se partagent ces dernières au moyen de quotas légitimes. Bon nombre, en l'absence d'une gestion adéquate et d'un système d'application, font tout ce qu'ils veulent. Il y a beaucoup de pays aussi conscientisés que le Canada qui participent à l'exploitation de ces ressources, qui se conforment aux règles, aux règlements, aux quotas, etc.

Si le gouvernement de notre pays et notre ministre des Pêches faisaient preuve de leadership, pourrions-nous rallier à cette cause les autres qui reconnaissent qu'il doit y avoir un régime de gestion et d'application, indépendamment de celui qui chapeauterait la création de ce régime au début? Cela pourrait peut-être se faire par l'entremise de l'OPANO.

Si les ressources sont gérées et qu'un système d'application et de surveillance est en place, notre problème est réglé. Ce serait bien, et le Canada devrait, à titre d'État adjacent aux ressources, gérer la garde de ces ressources. Le Canada joue aussi un rôle de premier plan au sein de l'OPANO et il est aussi le principal bénéficiaire des ressources, sur papier, du moins.

Avec un leadership adéquat, cela n'aura pas à être une décision unilatérale. Il pourrait s'agir d'une décision prise collectivement afin d'établir le mécanisme souhaité. Le député pense-t-il que quelque chose comme cela serait possible ou pratique?

• (1710)

**M. John Bryden:** Je pense que oui, madame la Présidente. Permettez-moi de faire une suggestion qui mérite, à mon avis, d'être examinée. Je ne veux rien enlever aux Nations Unies, car je demeure un avide défenseur de cette institution.

Par contre, comme il s'agit ici d'une question de surveillance et d'application de la loi, je me demande si nous ne devrions pas en saisir l'OTAN. L'OTAN a été créée pour veiller à la sécurité de l'Atlantique Nord. J'ai l'impression que le rôle de l'OTAN en tant qu'organisation de défense et de sécurité internationale a diminué. La menace qui a mené à sa création a disparu.

*Affaires courantes*

Une nouvelle menace bien réelle plane sur nous, celle de la destruction de l'environnement de notre planète. Quand on parle du nez et de la queue des Grands Bancs, on parle réellement d'un microcosme illustrant un problème d'une envergure mondiale qui pourrait, en bout de ligne, faire plus de victimes que la plupart des guerres.

Quand on pense à l'OPANO et à tous les pays qui enfreignent les règles, on doit également penser aux pays démunis. J'ai parlé de l'Estonie. Il ne faut pas oublier que les habitants de ce pays ont très peu de moyens de subvenir à leurs besoins. Au fil du temps, de plus en plus de pays pauvres seront tentés d'exploiter les ressources internationales.

À mon avis, le débat de ce soir ne porte pas uniquement sur le problème de la pêche à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous tenons un débat beaucoup plus vaste où il est question de l'avenir de notre planète.

Même si nous respectons les Nations Unies, nous devons admettre que l'ONU n'est qu'une des nombreuses organisations internationales qui existent. Je suggère donc que nous saisissons également l'OTAN de ce problème. La Chambre pourrait peut-être recommander au ministre des Pêches et des Océans de soumettre cette suggestion au Cabinet.

• (1715)

**M. John Cummins (Delta—South Richmond, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, j'apprécie cette occasion de parler de la question de la gestion axée sur la conservation au-delà de la limite de 200 milles ainsi que de la réponse à la demande et à la suggestion du comité que le gouvernement assure une telle gestion sur la partie des Grands Bancs et du Bonnet flamand qui est située au-delà de notre limite de 200 milles.

La question fondamentale dont nous parlons est la préservation des stocks de poisson. Dans le rapport du comité, nous notons que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture déclare que de 47 à 50 p. 100 des stocks sont pleinement exploités, de 15 à 18 p. 100 sont surexploités et de 9 à 10 p. 100 sont épuisés ou en cours de reconstitution. Seulement 25 à 27 p. 100 des stocks sont sous-exploités ou modérément exploités.

Nous avons un problème de surexploitation. Problème qui est particulièrement prononcé sur les Grands Bancs. Le fait est que, en dépit de l'imposition, en 1992, d'un moratoire sur la pêche à la morue sur les Grands Bancs, il y a moins de morue aujourd'hui que lorsque le moratoire a été imposé. C'est une constatation horrible.

Comme y ont fait allusion de nombreux députés, la morue était le moteur économique de nombreuses localités qu'elle faisait vivre, non seulement à Terre-Neuve mais dans d'autres provinces maritimes ainsi qu'au Québec et sur la côte est du Canada. L'épuisement spectaculaire de la ressource qui a nécessité l'imposition d'un moratoire en 1992 et le fait que les stocks ne se soient pas rétablis depuis cette date est une tragédie de proportion épique.

La question que nous voulons poser est la suivante: Pourquoi cela s'est-il produit? Pourquoi les stocks ne se sont-ils pas rétablis? Pourquoi, pour commencer, a-t-on dû imposer un moratoire?

La première question que j'aimerais aborder à ce sujet est celle de la science. Est-ce que la science nous a fait défaut ou est-ce que le gouvernement a refusé de tenir compte des données scientifiques existantes? Le problème qui a en partie motivé le débat d'aujourd'hui et la raison pour laquelle mon collègue de St. John's-Ouest a insisté pour que cette question soit débattue aujourd'hui à la Chambre est l'incident qui s'est produit il y a quelques jours au large de la côte de

Terre-Neuve-et-Labrador. Essentiellement, la morue a été poussée vers la côte par un troupeau de phoques et comme la température de l'eau y était plus froide, leurs ouïes ont gelé et les poissons sont morts.

Beaucoup ne croiront pas cela possible, mais nombre de pêcheurs de la région évaluent ainsi la situation. Reconnaissons-le! Ces gens-là ont passé toute leur vie sur cette côte. Ils ont entendu leurs parents et leurs grands-parents parler de ces questions. Je crois que leur opinion mérite qu'on s'y arrête. Selon les scientifiques, il est impossible de dire ce qui a amené la morue à quitter son lieu d'hivernage en eau profonde et à s'approcher du rivage. Or, contrairement aux scientifiques, qui connaissent beaucoup de choses, les pêcheurs étaient sur place et ont leur propre théorie à cet égard.

• (1720)

La science est une chose intéressante. Le gouvernement reçoit beaucoup de bons conseils scientifiques. Malheureusement, un des conseils qu'il n'a pas suivis concerne l'incidence qu'ont les phoques sur la reconstitution des stocks de poisson.

Je renvoie la Chambre au *Rapport 2003-2004 sur les impératifs de conservation des stocks de poisson de fond de la plate-forme Scotian et la baie de Fundy*, que le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a présenté au ministre en janvier 2003. Le tableau que dépeint ce rapport ne diffère pas tellement de ce qu'on observe dans d'autres endroits de la côte. On peut lire ceci à la page 7 du rapport:

Il est évident que les phoques ont eu et continue d'avoir un effet négatif important sur certaines espèces, telles que la morue.

Il est dit ceci à la page 12:

D'après les différents modèles de consommation de la morue par le phoque gris, de 5 400 t à 22 000 t de morue sont prélevées par ce prédateur. Ce sont là des niveaux élevés pour des biomasses de morue de 5+ inférieures à 2 000 t, tel qu'indiqué ci-dessus, et des prises accessoires effectuées dans le cadre de la pêche d'autres poissons de fond.

Autrement dit, les auteurs du rapport signalent que les phoques gris consomment énormément de morue dans ce secteur. On peut encore lire ceci dans le rapport:

La morue (surtout les jeunes) représente en moyenne 12 p. 100 du régime alimentaire du phoque gris. Étant donné que la population de phoques gris continue apparemment à augmenter au même rythme que dans le passé (...)

C'est un gros problème. À la page 17, on dit ceci:

Aux consultations, les pêcheurs ont indiqué avoir observé encore beaucoup de phoques gris autour des îles Bird et ils craignent que les jeunes poissons de fond dans les environs soient consommés à un rythme alarmant. Ce stock de morue, à l'instar de nombreux autres stocks de morue de l'Atlantique, affiche un taux de mortalité naturelle élevé.

On recommande ensuite ceci:

La recommandation de l'année dernière concernant l'évaluation des îles Bird comme zone d'exclusion pour la protection des jeunes poissons de fond continue d'être jugée nécessaire.

En d'autres mots, le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a recommandé de créer une zone d'exclusion des phoques dans la région où la morue fraie, mais le ministère n'y a pas donné suite ou ne l'a pas envisagé.

Je trouve triste que le ministère ne prête pas l'oreille aux recommandations scientifiques valables du Conseil pour la conservation des ressources halieutiques, lequel donne des conseils utiles et réfléchis.

### Initiatives parlementaires

Dans le rapport 2003/2004 *Impératifs de conservation de la morue de 2J3KL*, le Conseil déclare que les vieux phoques sont présents à l'année près des bancs de morue, laissant entendre que cela pose un gros problème pour la survie de la morue. Il y est question de la prédation par les phoques. On ne saurait être plus clair et même que c'est écrit en caractères gras dans le rapport. Même s'il ne l'avait que parcouru rapidement, le ministre n'aurait pu manquer de le voir. On y dit ceci:

Le RES a conclu que la prédation par les phoques limitait le rétablissement de la morue.

On ajoute ceci:

Le CCRH trouve abusif et inacceptable que des phoques puissent se nourrir des dernières grandes concentrations de morue du Nord et les molester. Le CCRH est aussi préoccupé par le nombre de phoques à capuchon et l'absence d'échantillonnage approprié du régime alimentaire des phoques du Groenland et des phoques à capuchon sur les bancs et sur la plate-forme. Ce manque d'information n'est pas valable dans une période de crise.

• (1725)

Il est assez clair que le CCRH estime que les phoques constituent un énorme problème pour la morue. Le rapport ajoute ce qui suit:

Les pêcheurs croient que les vieux phoques du Groenland réduisent le potentiel reproducteur du stock et recommandent de restreindre les phoques dans les zones où ils détruisent la morue en grand nombre.

Il parle des cinq prochaines années et ajoute:

Il est surtout important de diminuer la mortalité par les phoques.

On ne peut être plus direct que cela. Le rapport précise à la page 12 que:

Le CCRH recommande, pour réduire la mortalité naturelle, de désigner toutes les zones où les morues se rassemblent pendant l'hiver (p. ex. le détroit de Smith) ou les endroits où les phoques infligent un fort taux de mortalité à la morue, comme des zones d'exclusion des phoques.

On y laisse entendre que des équipes chargées des zones d'exclusion des phoques devraient être établies immédiatement pour tenir les phoques à l'écart du détroit de Smith à longueur d'année. Le CCRH précise clairement que, selon ses estimations, les phoques font peser une énorme menace sur les stocks de morue, menace dont le gouvernement n'a pas tenu compte.

Le gouvernement déçoit aussi les attentes dans le domaine des sciences. J'établis un rapprochement étroit entre cette carence et le problème des phoques. Nous pourrions parler pendant des heures de l'incapacité de chercher à comprendre ce qui se passe réellement dans le cas des stocks de morue ou, autrement dit, des sciences appliquées aux stocks de morue proprement dits. Cela fait cruellement défaut. Il y a la question scientifique, mais l'autre problème concerne l'application. Cette situation se reflète directement dans le rapport du comité concernant la gestion axée sur la conservation.

L'application constitue un énorme problème. En l'absence de mesures d'application, c'est la loi de la jungle. Il ne fait aucun doute que le gouvernement a fait preuve d'un manque de détermination en matière d'application. Ainsi, l'automne dernier, des navires de la Garde côtière étaient immobilisés sur la côte est parce qu'ils n'avaient pas assez de carburant. Si les navires de la Garde côtière sont immobilisés, cela signifie que le ministère des Pêches et des Océans est privé d'une plate-forme à partir de laquelle mener ses activités. Ils ne peuvent prendre la mer et exercer un contrôle sur les navires étrangers susceptibles de se livrer à des activités de pêche dans nos eaux territoriales ou de faire un usage abusif des ressources dans la zone internationale située au-delà de la limite des 200 milles. Une énorme partie du problème auquel nous faisons face est liée à la question de l'application et à l'absence de volonté du gouvernement de prendre des engagements à cet égard.

La solution comprend de nombreux volets, mais la première priorité doit être un engagement de gérer convenablement les ressources, de rétablir le financement des travaux scientifiques et, certes, d'écouter les pêcheurs. En deuxième lieu, il faut faire preuve de leadership à l'échelle internationale et, lorsque nous...

• (1730)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** Je m'excuse auprès du député, mais il est 17 h 30. Comme il est 17 h 30, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

### LA LOI SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

**M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne)** propose que le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

**Mme Marlene Jennings (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada, Lib.):** Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Des discussions sur le débat de deuxième lecture du projet de loi C-420 ont eu lieu entre tous les partis et avec le député de Nanaimo—Alberni. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime au sujet de la motion suivante. Je propose Que, dans l'éventualité où le débat relatif à la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, prenait fin aujourd'hui et qu'un vote par appel nominal était demandé, ce dernier soit différé jusqu'au mardi 29 avril 2003, à la fin de la période prévue pour les questions orales.

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La Chambre a entendu la motion. Lui plaît-il de l'adopter?

**Des voix:** D'accord.

**M. James Lunney:** Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je présente le projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, un projet de loi qui revêt de l'importance pour les Canadiens, un projet de loi qui est clair et simple.

Le projet de loi C-420 vise à répondre aux exigences des Canadiens, qui souhaitent qu'on s'attaque d'abord à la décision prise par Santé Canada dans les années 1990 de réglementer les produits de santé naturels et d'en confier la responsabilité à une direction des drogues. En 1997, le public a vivement dénoncé la surréglementation dont faisaient l'objet les produits de santé naturels. Plus d'un million de personnes ont fait part de leur mécontentement au gouvernement. Elles lui ont indiqué que les produits de santé naturels comme les vitamines, les minéraux et les amino-acides étaient des composés vitaminés inoffensifs qui avaient très peu d'effets indésirables. Elles ne voulaient pas que ces produits fassent l'objet d'une réglementation excessive par une direction des drogues.

Lors de la 36<sup>e</sup> législature, le ministre de l'époque a demandé au comité de la santé de se pencher sur la question. Le comité a recueilli les témoignages de Canadiens de toutes les régions du pays. Il a déposé en novembre 1998 un rapport intitulé *Les produits de santé naturels: Une nouvelle vision*. Le rapport contenait 53 recommandations. Les dispositions du projet de loi C-420 s'inspirent des recommandations du comité et des études qui ont été réalisées par la suite.

*Initiatives parlementaires*

La recommandation 36 propose que:

Santé Canada mène ensuite une étude, avec la participation des représentants des groupes de consommateurs, des industries des produits de santé naturels, des aliments et des médicaments, ainsi que des praticiens, afin de déterminer s'il y a lieu de supprimer les paragraphes 3(1) et (2) de la Loi sur les aliments et drogues ou toutes les maladies énumérées à l'annexe A.

La recommandation 53 propose que:

Le ministre nomme immédiatement une équipe de transition chargée de veiller à ce que le nouveau cadre soit établi rapidement.

Le projet de loi C-420 donne suite à ces recommandations. Il propose que les paragraphes 3(1) et (2) de l'annexe A soient abrogés.

Une équipe de transition a été constituée. Elle a poussé la question un peu plus loin en créant le Bureau des produits de santé naturels. Le rapport final de l'équipe de transition du Bureau des produits de santé naturels a été déposé le 31 mars 2000. Il était l'aboutissement d'une initiative issue des craintes exprimées par plus d'un million de Canadiens. Nous savons que ce nombre a augmenté depuis.

L'équipe de transition a recommandé d'abroger l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues. Cette annexe énumère une liste de maladies, de désordres ou d'états physiques anormaux dont les traitements ou les mesures préventives ne peuvent faire l'objet de publicité ou être vendus au grand public, et mentionne en particulier les paragraphes 3(1) et 3(2) de la Loi sur les aliments et drogues, qui prévoient:

3. (1) Il est interdit de faire, auprès du grand public, la publicité d'un aliment, d'une drogue, d'un cosmétique ou d'un instrument à titre de traitement ou de mesure préventive d'une maladie, d'un désordre ou d'un état physique anormal énumérés à l'annexe A ou à titre de moyen de guérison.

(2) Il est interdit de vendre à titre de traitement ou de mesure préventive d'une maladie, d'un désordre ou d'un état physique anormal énumérés à l'annexe A, ou à titre de moyen de guérison, un aliment, une drogue, un cosmétique ou un instrument: a) représenté par une étiquette; b) dont la publicité a été faite auprès du grand public par la personne en cause.

Voici ce que recommande l'équipe de transition au sujet de l'annexe A: «Plus important encore, l'annexe ne reflète pas une réflexion scientifique contemporaine. Le poids des preuves scientifiques contemporaines confirme l'atténuation et la prévention de nombreuses maladies et de nombreux troubles cités dans l'annexe A, au moyen de l'utilisation judicieuse des PSN. Il est temps que les lois et les règlements reflètent la science actuelle.»

Elle a recommandé de retrancher toutes les maladies énumérées à l'annexe A et d'abroger les paragraphes 3(1) et 3(2) lors d'un remaniement de la loi.

Mon projet de loi répond aux préoccupations des Canadiens et à celles relevées par le Comité de la santé durant la 36<sup>e</sup> législature. Il donne suite aux recommandations formulées dans le rapport final de l'équipe de transition du Bureau des produits de santé naturels.

• (1735)

Ce projet de loi a suscité beaucoup d'intérêt depuis qu'il a été lu pour la première fois à la Chambre le 20 mars. Il y a déjà eu des réactions dans tout le pays parce que les Canadiens sont inquiets.

À vrai dire, les Canadiens se sentent trahis par ce qui s'est produit entre-temps. Le processus de consultation pertinent allait dans la bonne direction et les Canadiens étaient persuadés que le gouvernement avait écouté. Cependant, lorsque la partie I de la *Gazette du Canada* a été publiée, on a pu constater les conséquences de la mise en oeuvre.

On avait laissé croire aux Canadiens qu'il y aurait trois catégories: les aliments, les produits de santé naturels et les drogues. Nous constatons qu'en fait, il n'y en a que deux: les aliments et les drogues. Les produits de santé naturels ont été placés sous la rubrique des

drogues avec toutes les responsabilités qui s'y rattachent relativement aux essais cliniques avant que des allusions à la santé soient faites. On a ainsi trahi tout le processus de consultation.

Le projet de loi doit dissiper les préoccupations des Canadiens. Ces produits ont des usages traditionnels et sont utilisés depuis nombre d'années. Le taux de réaction indésirable est tout à fait minime, difficilement mesurable par rapport aux drogues.

Le fait que ces produits sont considérés comme des drogues va faire porter un lourd fardeau à cette industrie qui verra ses coûts augmenter, ce qui entraînera la disparition du marché de nombreux produits. En fait, aux termes du régime actuel, les Canadiens n'ont pas accès à de nombreux produits excellents. Je vais en mentionner quelques-uns dont l'utilisation est restreinte.

En prenant des additifs nutritionnels ce matin, j'ai pris du picolinate de chrome. En tant que professionnel de la santé depuis de nombreuses années, j'ai recommandé que mes patients prennent ce produit. En effet, car le chrome est essentiel au facteur de tolérance au glucose et il est important pour métaboliser le sucre. Des douzaines d'études médicales traitent de l'efficacité du chrome et de son importance en tant que oligo-élément dans les voies métaboliques du sucre. Techniquement, la vente de ce produit est illégale au Canada, car il y a des allusions à la santé concernant ce produit et, bien entendu, des documents scientifiques à l'appui ces allusions.

Le L-tryptophane, un amino-acide, a été retiré du marché. Les amino-acides sont les unités structurales élémentaires des protéines. Il y a quelque 22 amino-acides. Le L-tryptophane a un effet calmant. C'est comme un sédatif. Lorsqu'on se sent endormi après un repas de dinde, c'est parce qu'il y a beaucoup de tryptophane dans la dinde. Malheureusement, ce produit, qui était simplement une composante de base de la protéine, a été retiré du marché parce qu'il était efficace pour calmer les gens. Allez comprendre.

Puis il y a des produits comme la mélatonine et le stevia, un édulcorant que le député de Macleod préfère utiliser, et il est chirurgical.

Je veux féliciter les députés qui faisaient partie du Comité de la santé durant la 36<sup>e</sup> législature et qui ont entendu les témoignages de Canadiens. Les députés de Macleod, de Nanaimo—Cowichan et de Saskatoon—Wanuskewin représentaient le Parti réformiste à l'époque. Ils ont présenté un excellent rapport minoritaire.

Mon projet de loi vise à abroger les paragraphes 3(1) et (2), qui sont désuets, ainsi que l'annexe A. Cette mesure donne suite aux recommandations du rapport minoritaire, qui ont fondamentalement été appuyées par le comité, et qui ont certainement été appuyées par l'équipe de transition.

J'espère que tous les députés appuieront le projet de loi. Je sais qu'ils écouteront ce que les Canadiens ont à dire. Ceux-ci se préoccupent beaucoup de cette question et des avantages énormes dont ils sont privés sans raison valable.

### Initiatives parlementaires

Des électeurs ont communiqué avec nous récemment. Martin Hanle, de Vancouver, a écrit ceci: «Les produits sécuritaires n'ont pas besoin d'être réglementés outre-mesure, et on doit respecter mon droit de faire des choix sans restrictions injustifiées et injustifiables.» Alexander, de Penticton, a exprimé des préoccupations semblables, tout comme Grant, de Kelowna. Doris Hall, du Nouveau-Brunswick, a écrit qu'elle était fâchée qu'on fasse obstacle à la vente des produits naturels, alors qu'on semble permettre la vente, sans entrave, de produits pharmaceutiques comme l'acétaminophène, qui peuvent avoir des effets néfastes.

Inga Hanle, de Vancouver, a écrit ceci: «S'il vous plaît, votez pour le projet de loi C-420.» Lois Flett, une infirmière autorisée de l'Île-du-Prince-Édouard, a écrit pour exprimer son appui à l'égard du projet de loi C-420.

Des pétitionnaires venant d'endroits comme Nobel, Orangeville, Burlington, Toronto, Brampton, North York, Goderich, Aurora, Concord, Bobcaygeon et New Hamburg, en Ontario, demandent au Parlement d'appuyer le projet de loi C-420. Des gens de Parry Sound, en Ontario, et de Parksville, Qualicum Beach, Vancouver et Errington, dans ma région, envoient des pétitions à ce sujet.

● (1740)

Jeremy Duggan, de Belleville, écrit:

Vous pouvez avoir l'assurance que je suis tout à fait d'accord avec la majorité de mes concitoyens pour exiger que nos représentants nous représentent... Écoutez ceux qui vous ont élus. Laissez-nous le choix: nous sommes des personnes intelligentes et informées qui vivent au XXI<sup>e</sup> siècle et ne veulent plus tolérer la politique du XIX<sup>e</sup>.

Chris Gupta, de London, en Ontario, écrit:

Comme tant d'autres Canadiens, nous ne faisons plus confiance aux fonctionnaires de Santé Canada et nous ne les respectons plus.

Il demande à ce qu'on appuie le projet de loi C-420.

Trueman Tuck, de Belleville, dit ceci:

S'il vous plaît, aidez-nous à changer le modèle de la médecine moderne, qui n'en a que pour les médicaments et la chirurgie, à lui substituer une médecine qui cherche à traiter et à prévenir les causes profondes de la maladie...

Il est en faveur du projet de loi C-420.

Michael Chamish, de Vancouver, écrit:

Les Canadiens estiment que c'est leur droit constitutionnel fondamental, en vertu de la Charte canadienne des droits, d'avoir un accès illimité à ces produits, ainsi qu'à l'information.

Une avocate de l'Ontario a également écrit pour exprimer ses préoccupations. Tout cela, au cours des derniers jours.

Wendell Wamboldt, du Healthwize Wellness Centre, s'exprime en ces termes:

Ottawa vient de décider, dans l'énoncé de politique P-240, d'assujettir les suppléments alimentaires à la TPS et à la TVH à cause des démarches des sociétés pharmaceutiques. Il s'agit d'une nouvelle taxe, car ces produits n'ont jamais été taxés, mais Ottawa prétend ne faire que préciser la politique. Encore des déclarations trompeuses du gouvernement.

Les gens s'inquiètent lorsque que, tout à coup, les entreprises qui fabriquent des produits de santé se font imposer la TPS rétroactivement. Une entreprise fait face à des amendes d'un demi-million de dollars de l'ADRC. On dirait que Santé Canada a décidé de lancer l'ADRC aux trousseaux de ces industries pour essayer de les obliger à fermer. C'est du moins l'impression que j'ai.

Je pourrais continuer longtemps. Bien d'autres personnes envoient des messages. Je suppose que les députés en recevront beaucoup à ce propos. C'est une chose que les Canadiens réclament. La sécurité n'est pas en cause.

Je voudrais signaler un excellent rapport du Fraser Institute. En février 2002, cet institut a publié un rapport sur son analyse du cadre réglementaire. Il s'intitule *A Cure Worse Than the Illness: Canada's*

*proposed regulatory framework for natural health products in light of international evidence.*

Il s'agit d'un rapport de 50 pages dont je recommande la lecture à toute personne qui s'intéresse à la question. C'est une excellente vue d'ensemble du cadre de réglementation proposé pour les produits de santé naturels. Le rapport établit une comparaison entre le respect des règles proposées en matière de produits de santé naturels et les politiques de réglementation du gouvernement. Cette réglementation à outrance ne semble aucunement justifiée selon la politique même du gouvernement.

Le Fraser Institute compare la réglementation régissant les médicaments sur ordonnance à celle régissant les produits naturels, et il formule des recommandations très intéressantes.

L'une des choses sur lesquelles il attire l'attention mérite d'être soulignée. Il parle de la partie 4 du cadre de réglementation proposé traitant des essais cliniques. Selon la Direction des produits de santé naturels, cet élément a été prévu dans le but de reconnaître les principes généralement acceptés de bonnes pratiques cliniques. On ne trouve aucune mention dans les règlements, dans les documents de la Direction rendus publics aux fins de consultation publique en 2001, de la nécessité de mener des essais cliniques avant de pouvoir faire des allusions à la santé.

Il y a un problème. J'ai posé la question à M. Romanow parce qu'il est considéré comme un spécialiste des soins de santé au Canada. Ce dernier a comparu devant le comité il y a un peu plus d'une semaine. Je lui ai parlé de son propre rapport parce que cela correspond à des dépenses de plusieurs milliards de dollars. Certains parlent de 17 milliards sur trois ans, d'autres de 35 milliards sur cinq ans. Il y a beaucoup d'argent qui est consacré à ce que nous appelons le modèle de soins de santé basés sur la gestion des soins thérapeutiques.

Il y a un rapport inverse entre un modèle de gestion des soins thérapeutiques et un modèle de traitement par enseignement correctif et prévention. Plus nous investirons dans la prévention et l'enseignement correctif, moins nous devons dépenser pour les soins thérapeutiques.

Malheureusement, il semble que tout le système soit centré sur le financement d'un système de gestion des soins thérapeutiques défaillant. Nous devons investir dans le bien-être et la prévention. Nous devons donner aux Canadiens la liberté de choisir les produits de santé qu'ils veulent utiliser. C'est ce qu'ils veulent. C'est ce qu'ils demandent. C'est ce qu'on leur a promis.

● (1745)

Le projet de loi tient compte des préoccupations des Canadiens. J'espère que tous les députés appuieront ce projet de loi et satisferont les demandes des Canadiens.

**M. James Moore (Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, je me demande si le député de Nanaimo—Alberni pourrait informer la Chambre au sujet du courrier qu'il a reçu sur cette question, de la quantité de lettres qu'il a reçues et des préoccupations qui ont été soulevées par les Canadiens.

*Initiatives parlementaires*

**M. James Lunney:** Madame la Présidente, nous avons entendu les Canadiens d'un océan à l'autre. Nous avons eu du courrier de l'Île-du-Prince-Édouard, des pétitions de l'île de Vancouver. En fait, il y a à l'heure actuelle au bureau du greffier des pétitions, des pétitions renfermant près de 33 000 signatures. Malheureusement, il faut beaucoup de temps pour lire toutes ces pétitions et c'est pourquoi nous n'avons pu les présenter aujourd'hui. Ces pétitions viennent surtout de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Manitoba et de la Saskatchewan. Je sais que d'autres nous seront adressées. Comme la nouvelle de cette initiative se répand rapidement, je sais que d'autres Canadiens d'un bout à l'autre du pays nous enverront eux aussi des pétitions.

J'entends des réponses passionnées. J'ai même reçu un appel de la Virginie. Les gens se préoccupent de cette question. Pour ma part, je m'inquiète des Canadiens parce qu'ils ont le droit d'être en santé. Les produits qui sont retenus par la direction générale sont des produits qui sont bons pour la santé des Canadiens.

Ce ne sont pas les Canadiens en santé qui sont victimes de maladies. S'ils ont un bon système immunitaire, ils ne se retrouvent pas dans les urgences. Ils ne contractent pas de maladies dégénératives chroniques. Ils font économiser de l'argent aux Canadiens.

J'aimerais raconter une petite anecdote qui concerne les deux modèles, le modèle de gestion de la maladie et le modèle curatif et préventif. Au cours d'une réunion d'un club Rotary à laquelle j'assistais, un médecin a prononcé un discours. C'était pendant les grèves rotatives des bureaux de médecins.

La première chose qu'il a dite m'a frappé. Il a dit que les médecins en avaient assez de se faire reprocher de ne pas être plus proactifs en matière de bien-être et de prévention. Il disait que les médecins ne sont pas formés pour cela, mais pour combattre la maladie, qui est très répandue. Il a débuté son discours sur ces paroles. Elles m'ont frappé. Si j'avais pu, je l'aurais interrompu en lui disant: «Docteur, n'avez-vous pas compris? Toutes les interventions précoces empêchent les premiers symptômes de se manifester.»

Quand on a la fièvre, on prend un antipyrétique. L'analgésique aide à combattre la douleur, et le relaxant musculaire soulage le spasme musculaire. Tous les traitements précoces visent à supprimer les symptômes. Notre système de soins de santé est devenu une école de pompiers formés pour réagir aux alarmes plutôt que pour s'attaquer au véritable problème.

Malheureusement, l'aspect curatif et préventif du traitement demeure en grande partie à l'extérieur du domaine du financement public. Les gens doivent payer pour consulter des chiropraticiens lorsqu'ils ont mal au dos. En passant, les économistes des soins de santé nous disent que le recours aux chiropraticiens, plutôt qu'à des médicaments et interventions chirurgicales pour résoudre un problème qui est en grande partie biomécanique, pourrait nous permettre d'économiser jusqu'à deux milliards de dollars par année. Lorsqu'ils doivent consulter des naturopathes ou des massothérapeutes, les Canadiens le font à leurs frais. Malheureusement, il semble qu'une grande partie des frais des services curatifs et préventifs ne soient pas couverts par le système de gestion de la maladie.

Nous devons avoir une véritable synthèse des possibilités de traitement. Les Canadiens doivent avoir le droit d'avoir accès à des traitements efficaces. Ils doivent avoir accès à des produits de santé simples, naturels, qui améliorent leur état et les gardent en bonne santé. Cela permettrait de réduire considérablement les dépenses actuelles en soins de santé.

M. Romanow n'a pas su répondre lorsque je lui ai posé la question. Il a dit, essentiellement, que les Canadiens lui en avaient parlé, mais qu'il appartenait aux provinces de décider de la façon de dépenser leur argent. Je crois que les provinces sont tellement occupées à financer le modèle de gestion de la maladie qu'il ne leur reste plus d'argent à investir là où de véritables économies pourraient être faites, c'est-à-dire dans les services préventifs et curatifs. Nous devons, dans l'intérêt des Canadiens, revoir notre façon de faire.

• (1750)

**M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, on craint que le gouvernement ne s'engage dans la classification des drogues à un point tel que des produits ordinaires comme l'ail, par exemple, pourraient devenir des drogues alors qu'ils sont des aliments. Le ministre peut-il dissiper cette crainte?

**M. James Lunney:** Madame la Présidente, je suis ravi que l'on me pose cette très bonne question. Les produits naturels ne devraient pas être considérés comme des drogues parce qu'ils ont un effet physiologique. Qu'il s'agisse de l'ail, du L-tryptophane, du picolinate de chrome ou de la mélatonine, ces produits de santé naturels simples devraient être librement accessibles parce qu'ils ont et qu'ils ont toujours eu un effet physiologique. Des changements s'imposent, et nous espérons que les Canadiens auront accès aux produits de santé qu'ils désirent.

[Français]

**M. Jeannot Castonguay (secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé, Lib.):** Madame la Présidente, les responsabilités de Santé Canada relativement à la Loi sur les aliments et drogues sont de concevoir des politiques, des normes et des programmes basés sur la science en matière d'aliments, de drogues, de produits cosmétiques et d'instruments. C'est aussi l'approche qu'applique le ministère en ce qui concerne les enjeux connexes de la publicité et de l'étiquetage.

Maintenant, je voudrais parler un peu de l'objet de l'article 3 et de l'annexe A de la loi actuelle que le projet de loi C-420 veut abroger.

D'abord, à l'origine de l'article 3 et de l'annexe A—cela remonte à loin—, en 1934, il n'existait pas de traitement pour de nombreuses maladies. Il n'existait pas de système d'ordonnance des médicaments. En fait, les particuliers pouvaient librement se procurer des drogues puissantes telles que les barbituriques, par exemple. De plus, en l'absence d'un régime de santé universel, il arrivait souvent qu'on ne puisse se permettre de consulter un professionnel de la santé. C'était la réalité de l'époque.

Les articles de la loi visaient à l'origine à protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes de diverses façons, entre autres en prévenant la fraude, en interdisant la publicité auprès du public au sujet de traitements de maladies pour lesquelles aucun traitement n'existait, en interdisant la publicité de traitements lorsque l'auto-traitement n'était pas jugé sécuritaire, et en encourageant les particuliers à consulter un professionnel de la santé pour des troubles graves.

Toutefois, il est évident que le contexte a changé depuis ce temps. Bien qu'il y ait toujours lieu de soutenir certains de ces principes, avec le temps, les consommateurs, les représentants de l'industrie et les professionnels de la santé ont fait les déclarations suivantes, entre autres, au sujet des objectifs initiaux de la politique qui sous-tendent l'annexe A et de leur place dans le contexte actuel.

Voici quelques-unes de ces déclarations:

### Initiatives parlementaires

la prévention de la fraude devrait faire partie des dispositions relatives à la fraude que comprend déjà la loi, plutôt que d'être une interdiction pure et simple. Cependant, les dispositions actuelles relatives à la fraude devraient être renforcées pour traiter de façon appropriée avec la fraude, ce qui nécessiterait une modification à la loi;

Par ailleurs, on dit que:

de nombreuses maladies peuvent maintenant être traitées, même s'il n'existe aucune guérison connue. Par exemple, un produit peut atténuer l'inconfort causé par un certain état ou ralentir la progression du mal;

On dit aussi que:

un régime d'ordonnance existe maintenant, pour contrôler l'accès aux médicaments pour lesquels l'intervention et la supervision d'un médecin s'imposent;

On dit encore que:

les consommateurs veulent faire des choix relativement à leur santé et veulent avoir accès à l'information afin de pouvoir faire ces choix. Cependant, il ne faut pas oublier que des choix éclairés doivent s'appuyer sur de l'information conforme à la vérité et non pas trompeuse;

Enfin, on dit que:

les Canadiens et les Canadiennes ont désormais accès à un système de soins de santé et sont mieux informés sur leur santé. En conséquence de cette évolution, les Canadiens et les Canadiennes savent qu'ils peuvent chercher à obtenir de l'aide médicale et sont encouragés à le faire.

Néanmoins, de nombreux intervenants ont suggéré que l'annexe A peut encore être utile et devrait, pour cette raison, être conservée, mais—et ils insistent—en une version clarifiée et moderne.

En ce qui a trait à l'examen du Comité permanent de la santé dont le collègue parlait tout à l'heure, la question de l'article 3 et de l'annexe A a fait l'objet d'un examen par le Comité permanent de la santé dans le cadre de son étude de la réglementation des produits de santé naturels au Canada. Lors de cette étude, divers points de vue ont été présentés au Comité permanent de la santé.

Dans son rapport final, le Comité permanent de la santé a fait plusieurs observations et plusieurs recommandations, tel que le mentionnait notre collègue tout à l'heure.

D'abord, le comité était d'avis que les dispositions actuelles pourraient indûment restreindre l'accès aux documents de promotion de la santé qui pourraient être utiles aux consommateurs. À tout le moins, la liste des maladies de l'annexe A devrait faire l'objet d'une révision approfondie afin que seules les maladies pertinentes y figurent.

De plus, le Comité permanent de la santé a fait observer que plusieurs maladies de la liste de l'annexe A sont définies de façon sommaire. Par conséquent, il a été suggéré que, dans les cas pertinents, des maladies précises soient exemptées par règlement de l'expression générale et, par conséquent, des interdictions des paragraphes 3(1) et 3(2).

Par ailleurs, le comité pense que Santé Canada devrait examiner en profondeur la question de savoir si l'annexe A est encore utile et si les paragraphes 3(1) et 3(2) devraient être supprimés, ou encore si la mention de toutes les maladies devrait être supprimée de l'annexe A.

Cet examen devrait se faire avec la participation des intervenants représentant les consommateurs, ceux des industries alimentaires, des produits de santé naturels, des produits pharmaceutiques ainsi que des professionnels de la santé.

Ainsi, le comité a recommandé que Santé Canada entreprenne un examen des maladies indiquées à l'annexe A afin de s'assurer que seules les maladies pertinentes y figurent et, au besoin, que des maladies précises soient exemptées par règlement des termes généraux utilisés dans l'annexe A.

● (1755)

Le comité a de plus recommandé que Santé Canada effectue une étude, avec la participation de représentants de groupes de défense des consommateurs, de représentants des industries alimentaires, des produits de santé naturelle et des produits pharmaceutiques, ainsi que des professionnels de la santé, en vue de déterminer si les paragraphes 3(1) et 3(2) de la Loi sur les aliments et drogues ou toutes les maladies indiquées à l'annexe A devraient être supprimées.

Santé Canada a accepté ces recommandations et est sur le point d'y donner suite. En réponse aux recommandations du Comité permanent de la santé, Santé Canada a mis sur pied un comité interne d'étude de l'annexe A avec des représentants des programmes du ministère.

Ce comité a rédigé un document d'orientation qui clarifie l'objet et la portée de l'application actuelle de l'article 3 et de l'annexe A. À la suite de son examen, le comité interne a aussi recommandé que Santé Canada invite un groupe de travail externe à examiner la liste des maladies de l'annexe A.

En conséquence, Santé Canada a déjà entrepris un examen de l'article 3 et de l'annexe A de la loi par l'entremise du groupe de travail externe dont la constitution a été annoncée le 14 février 2003. Ce groupe de travail sera composé de représentants de groupes de défense des consommateurs et des patients, de représentants d'universités, de l'industrie et d'associations professionnelles de la santé.

Le mandat du groupe de travail sera de présenter des propositions relativement aux critères qui pourraient être appliqués pour déterminer les maladies devant figurer à l'annexe A et aux modifications possibles à apporter à l'annexe. La proposition finale du groupe de travail servira de fondement aux consultations publiques. Le groupe de travail sur l'annexe A doit tenir sa première réunion au printemps 2003.

Bien que de grands progrès puissent être réalisés au moyen de l'approche de réglementation qu'appliquera le groupe de travail, il est entendu qu'une révision en profondeur du régime imposé par l'annexe A, comme celle que propose le projet de loi C-420, ne peut se faire sans un examen minutieux d'autres éléments de la Loi sur les aliments et drogues. Ces autres éléments seront étudiés dans le cadre de l'examen des lois visant la protection de la santé en vertu du Projet du nouveau législatif.

Comme vous pouvez le constater, les principes qui sous-tendent l'article 3 et l'annexe A sont encore pertinents dans le contexte législatif actuel pour contribuer à protéger la santé des Canadiens et Canadiennes.

Des travaux considérables ont été entrepris et doivent se poursuivre afin que les enjeux liés à l'article 3 et à l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues soient examinés minutieusement et de façon appropriée.

L'abrogation des paragraphes 3(1) et 3(2) ainsi que de l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues, comme le propose le projet de loi C-420, ne devrait pas être envisagée pour l'instant tant que Santé Canada n'aura pas pleinement eu la possibilité de donner suite aux recommandations du Comité permanent de la santé dans le même esprit où elles ont été faites.

Une réponse exhaustive aux enjeux se rapportant aux paragraphes 3(1), 3(2) et à l'annexe A exige une évaluation en profondeur. Elle exige aussi des consultations auprès des Canadiens et des Canadiennes sur les orientations que propose le gouvernement relativement à cette importante question.

*Initiatives parlementaires*

● (1800)

**M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ):** Madame la Présidente, c'est avec une grande joie que je prends la parole aujourd'hui sur ce projet de loi C-420, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues.

De prime abord, j'ai été bien heureux d'apprendre que mon collègue de l'Alliance canadienne avait proposé un projet de loi visant à modifier la Loi sur les aliments et drogues. Pourquoi? Parce que c'est une des grandes conclusions de ce rapport de 1998 du Comité permanent de la santé, qui souhaitait justement voir la loi être modifiée. Il est important de comprendre que la modification qu'apporte mon collègue vise entre autres, en ce qui a trait aux produits de santé naturels, à faire en sorte que ces produits ne soient plus considérés comme des drogues, mais plutôt comme des aliments. C'est la recommandation majeure de mon collègue.

Sauf que malheureusement, à mon avis, mon collègue s'y prend mal puisqu'un produit de santé naturel a sa propre nature. C'était une des conclusions du rapport du Comité permanent de la santé. En effet, celui-ci stipulait que: «Les produits de santé naturels ont leur nature propre et ne doivent pas être traités seulement comme des aliments ou comme des produits pharmaceutiques.»

Par ce projet de loi, mon collègue fait en sorte qu'un produit de santé naturel ne soit plus considéré comme une drogue, ce à quoi je souscris. Pourquoi? Parce qu'on ne peut pas imposer aux produits de santé naturels des normes de preuve comparables à celles qu'on exige pour des produits pharmaceutiques. Cependant, en même temps, on ne peut pas procéder et on ne peut pas dire qu'un produit de santé naturel est un aliment.

Donc, qu'aurait dû faire mon collègue et qu'est-ce que le Bloc québécois a l'intention de faire? C'est de présenter un projet de loi d'initiatives parlementaires qui créerait une troisième catégorie, soit celle des produits de santé naturels. C'était une des conclusions du rapport du Comité permanent de la santé. En effet, on prend acte des recommandations du comité qui dit: «Les produits de santé naturels ne sont ni des drogues ni des aliments. Nous allons mettre en place une réglementation sur les produits de santé naturels.»

D'ailleurs, on sait que cette réglementation figure actuellement dans la *Gazette du Canada* et a fait l'objet de consultations canadiennes.

Cependant, le comité stipulait aussi qu'on ne doit pas se contenter d'une réglementation et que cela ne doit pas retarder des modifications législatives à la loi. C'est donc la raison pour laquelle il fallait créer dans la loi une troisième catégorie qui concerne les produits de santé naturels. Une herbe peut être considéré comme un aliment. Une drogue peut être une préparation homéopathique. Un supplément vitaminique est considéré comme une drogue en vertu de la Loi sur aliments et drogues. Les aliments sont considérés aux articles 4 et 7. Un médicament est considéré aux articles 8 et 15. La section C concerne les drogues; la section D concerne les vitamines. La majorité des témoins nous ont dit qu'un produit de santé naturel n'est ni un aliment, ni un médicament. À mon avis, il faut donc créer cette troisième catégorie, et cela m'apparaît fondamental.

Pourquoi est-il important de poser cette question? Parce qu'une enquête menée par Santé Canada il y a plusieurs années nous indiquait que 56 p. 100 des Canadiens avaient consommé des produits de santé naturels dans les six derniers mois. C'est donc une préoccupation importante parce que les produits de santé naturels sont utilisés.

Il est aussi important de retenir également ce que nous disait le rapport, à savoir que contrairement aux produits pharmaceutiques—

donc aux drogues—, les exigences en matière de preuves applicables à certaines allégations formulées à propos des produits de santé naturels devraient être plus souples. Ce n'est pas vrai qu'on puisse exiger d'un produit de santé naturel les mêmes preuves que nous exigerions pour un produit pharmaceutique.

● (1805)

Pourquoi cela? Comme je l'ai dit, les produits de santé naturels ont leur nature propre. On ne peut pas exclure le fait qu'on doit prendre d'autres éléments en considération, dont certaines approches plus traditionnelles.

Je pense que dans les trois allégations auxquelles le Bloc adhère, autant les allégations de structure que de fonction, on doit faire en sorte que cette souplesse puisse exister, ce qu'il n'y a pas dans la loi actuelle. La loi nous dit une chose: un produit de santé naturel est considéré comme une drogue. C'est dangereux.

L'approche prise par le gouvernement d'en face est également dangereuse lorsqu'il nous propose une réglementation de ces produits de santé naturels. Entre autres, au Québec, les naturopathes nous ont dit que cela ferait en sorte que certains produits qui ne respectent pas la grille d'homologation d'une drogue pourraient être exclus des tablettes.

À cet égard, le rapport dissident de l'Alliance canadienne, que j'ai lu en 1998, est clair et j'y adhère; il dit que nous devons laisser le choix aux consommateurs. Mais j'ai l'impression que le gouvernement d'en face travaille davantage à satisfaire les intérêts pharmaceutiques de certaines compagnies que de laisser le véritable choix aux consommateurs.

Donc, je pense que oui, il doit y avoir des modifications législatives, et je remercie mon collègue d'avoir déposé ce projet de loi, mais à mon avis il ne fait que transférer un problème existant qu'il a constaté pour en créer un nouveau car un produit de santé naturel n'est pas un aliment. Donc, j'aurais souhaité—et c'est ce que je ferai, c'est l'engagement que je prends aujourd'hui—déposer un projet de loi d'initiatives parlementaires qui viendra créer cette troisième catégorie de produits. Dans la loi, on définira ce qu'est un produit de santé naturel pour pouvoir continuer à offrir aux consommateurs un certain nombre de produits.

Il faudrait aussi que lorsqu'on en vient à l'homologation des produits de santé naturels, comme je l'ai dit, on ne doit pas appliquer des grilles pharmaceutiques. Que doit-on faire? Le Comité permanent de la santé nous éclairait sur cette question. Le comité disait qu'il faudrait que les preuves invoquées s'appuient sur un éventail de sources d'origines anciennes et récentes, sur les connaissances traditionnelles et sur la science contemporaine. C'est ce qui fait en sorte que les produits de santé naturels ont une nature qui leur est propre et ne sont pas considérés comme des drogues.

Un autre aspect important est la recommandation du comité qui demandait que Santé Canada, en collaboration avec un nouveau comité consultatif d'experts sur les produits de santé naturels, établisse une définition appropriée des produits de santé naturels. Donc, contrairement à ce que mon collègue souhaite faire, c'est-à-dire se servir de la définition d'un aliment pour inclure les produits de santé naturels, le comité disait qu'il fallait établir une définition appropriée et modifier en conséquence la Loi sur les aliments et les drogues.

Naturellement, on ajoutait que Santé Canada, en collaboration avec un nouveau comité consultatif d'experts sur les produits de santé naturels, examine les questions des herbes en vrac aux fins de l'établissement de la loi. Donc, effectivement, il y a un flou total.

*Initiatives parlementaires*

Pas plus tard que lundi passé, je rencontrais à Montréal les fonctionnaires de Santé Canada justement sur cette question des produits de santé naturels. Ils ont dit: «Vous avez raison, il faut modifier la loi afin de créer une distinction entre un produit de santé naturel, des aliments et des drogues.» Mais ils nous ont dit aussi que ce n'était pas aux fonctionnaires de faire ce travail; il appartient au législateur de prendre ses responsabilités.

En terminant, je remercie mon collègue d'avoir déposé ce projet de loi. Je pense qu'il lance un véritable débat.

● (1810)

Cependant, comme je l'ai dit, j'aurais souhaité qu'il crée une troisième catégorie pour les produits de santé naturels qu'il inclut dans les aliments et qu'on établisse une définition claire et précise, tel que le Comité permanent de la santé le recommandait en 1998.

[Traduction]

**M. Greg Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest, PC):** Madame la Présidente, le débat de ce soir est intéressant. Permettez-moi de revenir sur certains commentaires de mon collègue du Bloc, du secrétaire parlementaire de la ministre de la Santé et du député de Nanaimo—Alberni, lequel mérite de vives félicitations pour avoir abordé ce problème.

Certaines subtilités du projet de loi C-420 suscitent peut-être des désaccords, mais cette mesure fournit une belle occasion à la Chambre et aux parlementaires. Il est évident que si nous nous entendons pour dire que le projet de loi mérite notre appui, celui-ci passera à l'étape du comité où il sera examiné. Les difficultés que pose la mesure à certains collègues pourraient être examinées à l'étape du comité. Selon moi, il s'agit d'un projet de loi réalisable.

Avec ce projet de loi, le député essaie de faciliter l'accès aux produits de santé naturels pour les Canadiens. Permettez-moi de citer un extrait d'un communiqué diffusé le 20 mars par le député de Nanaimo—Alberni. Je ne crois pas que nous soyons en désaccord là-dessus non plus. Voici l'extrait:

Les Canadiens méritent la liberté de faire leurs propres choix de santé plutôt que de se faire imposer ces choix au hasard par des bureaucrates fédéraux.

Le communiqué ajoute plus loin:

Le projet de loi C-420 (...), Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues, définirait les compléments alimentaires, les herbes et autres produits de santé naturels comme des aliments, assurant ainsi que les produits de santé naturels ne soient pas arbitrairement classés comme des drogues et que les Canadiens n'en soient pas privés sans preuve scientifique.

Dans son intervention, mon collègue du Bloc a mentionné que le mot «aliments» constituait un problème, mais je pense que le comité peut le changer et améliorer le projet de loi pour éliminer ce qu'il voit comme étant un problème.

Souvenons-nous que, en 1997, plus d'un million de Canadiens ont envoyé un message au gouvernement lui demandant de restaurer la liberté de choix et l'accès aux produits de santé naturels. Ce projet de loi répond à leurs préoccupations. Par ailleurs, il abroge des règlements dépassés qui empêchent de faire de la publicité pour des produits naturels qui pourraient soulager certaines des maladies et des troubles que nous connaissons aujourd'hui. Il ne fait aucun doute qu'ils sont efficaces, qu'ils le seraient et qu'ils l'ont été par le passé.

Le Comité permanent de la santé a fait plusieurs recommandations en 1998. Les recommandations 19, 35 et 36 du rapport recommandaient que:

19. Les PSN puissent faire l'objet d'allégations relatives à la santé, notamment d'allégations relatives à la structure et à la fonction, d'allégations relatives à la réduction du risque et d'allégations relatives au traitement.

35. Santé Canada entreprenne immédiatement l'examen des maladies énumérées à l'annexe A afin que seules y figurent celles qui doivent y être et qu'au besoin,

certaines soient soustraites par règlement à l'application des définitions très générales données à l'annexe A.

● (1815)

36. Santé Canada mène ensuite une étude, avec la participation des représentants des groupes de consommateurs, des industries des produits de santé naturels, des aliments et des médicaments, ainsi que des praticiens, afin de déterminer s'il y a lieu de supprimer les paragraphes 3(1) et (2) de la Loi sur les aliments et drogues ou toutes les maladies énumérées à l'annexe A.

Fait intéressant, le 26 mars 1999, le ministre de la Santé d'alors, le député d'Etoibicoke-Centre, acceptait les recommandations du rapport. Le gouvernement a alors constitué l'équipe de transition du Bureau des produits de santé naturels, le BPSN, et a accepté la réflexion et les éclaircissements de cette dernière sur les 53 recommandations du Comité de la santé; j'en ai cité quelques-unes. Dans son rapport final, l'équipe de transition dit ceci:

Les paragraphes 3(1) et 3(2) ainsi l'annexe A de la Loi sur les aliments et drogues ne sont plus pertinents. Ils ne jouent aucun rôle qui ne peut être rempli convenablement par d'autres articles de la loi et de son règlement.

Plus important encore, l'annexe ne reflète pas une réflexion scientifique contemporaine. Le poids des preuves scientifiques contemporaines confirme l'atténuation et la prévention de nombreuses maladies et de nombreux troubles cités dans l'annexe A, au moyen de l'utilisation judicieuse des PIN. Il est temps que les lois et les règlements reflètent la science actuelle.

Une des choses qu'a fait valoir le député, si on se reporte aux changements à la loi, c'est que tous les Canadiens sont préoccupés par l'innocuité des herbes, des compléments alimentaires et des autres produits de santé naturels, et ils souhaitent que les allégations de santé faites par les vendeurs de produits de santé naturels soient justifiées. Selon lui, cette protection est déjà prévue dans la Loi sur les aliments et drogues. Il cite l'article 4 de la loi, qui précise ce qui suit:

Il est interdit de vendre un aliment qui, selon le cas:

a) contient une substance toxique ou délétère, ou en est recouvert;

b) est impropre à la consommation humaine;

c) est composé, en tout ou en partie, d'une substance malpropre, putride, dégoûtante, pourrie, décomposée ou provenant d'animaux malades ou de végétaux malsains;

d) est falsifié;

e) a été fabriqué, préparé, conservé, emballé ou emmagasiné dans des conditions non hygiéniques.

Le député nous dit, à juste titre selon moi, que les consommateurs seraient protégés par la loi en vigueur. En ce qui concerne l'emballage, la loi protège aussi les consommateurs.

À mon avis, il existe une façon d'y arriver. L'idée du député du Bloc d'identifier le produit comme étant un aliment peut poser problème, mais si nous nous arrêtons à ce que cherche à faire le député pour mettre ces produits à la disposition de tous les Canadiens pour des motifs précis, soit le bien-être et la prévention des maladies, pour ainsi dire, je crois que c'est louable et faisable. Selon moi, il nous revient, en notre qualité de parlementaires, de trouver une façon de rendre cette chose possible et de voir à ce que la Chambre adopte les mesures voulues.

Le député du Bloc a aussi mentionné qu'une autre catégorie s'impose, soit celle des produits de santé naturels. Peut-être est-ce là la voie que nous pourrions emprunter. Il a lui-même laissé entendre qu'il pourrait juger bon de présenter une nouvelle mesure législative ou encore un projet de loi d'initiative parlementaire qui irait effectivement en ce sens. Selon moi, ce n'est pas nécessaire. Ce projet de loi peut être peaufiné et corriger ce problème.

*Initiatives parlementaires*

Je remercie de nouveau le député de Nanaimo—Alberni d'avoir présenté cette mesure législative éclairée et pleine d'égards. Selon moi, elle traduit bien les recommandations faites par le comité en 1997-1998. Nous sommes en mesure de l'appuyer dans le seul but de la transmettre au comité pour complément d'étude.

• (1820)

**M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne):** Madame la Présidente, j'ai l'honneur de participer au débat sur le projet de loi C-420. Pendant la campagne électorale, un certain nombre de personnes m'ont demandé si j'étais en faveur des produits de santé naturels. Depuis, un certain nombre d'électeurs sont venus ou ont téléphoné à mon bureau pour savoir ce qu'il advient de cette question ou pourquoi ce dossier n'a pas évolué. On m'a demandé ce que nous faisons et si nous voyons d'un bon oeil les produits de santé naturels.

Je tiens aujourd'hui à donner à mes électeurs l'assurance que j'appuie la mesure dont nous sommes saisis. Ce projet de loi vise à modifier la Loi sur les aliments et drogues. Il vise à faire en sorte que les herbes, les suppléments alimentaires et les autres produits de santé naturels relèvent de la Direction des aliments de Santé Canada, en modifiant les définitions des mots «aliment» et «drogue» dans la Loi sur les aliments et drogues, et à mettre en application les recommandations de l'équipe de transition du Bureau des produits de santé naturels, en abrogeant les paragraphes 3(1) et 3(2) de l'annexe A de ladite loi.

Permettez-moi de relater une expérience personnelle avant de parler des détails. Quiconque est issu du milieu agricole sait que, lorsqu'un animal de la ferme est malade, le premier et principal traitement que les vétérinaires utilisent, c'est une saine alimentation. Habituellement, ils recommandent des minéraux, des suppléments vitaminiques et ce genre de chose pour ramener l'animal à la santé.

Je pense qu'au fil des ans, nous avons appris que c'est une excellente idée pour nous, êtres humains, d'examiner d'abord notre nutrition et d'aller peut-être jusqu'à prendre des suppléments, comme on en administre à la ferme pour compléter l'alimentation naturelle des animaux et pour faire en sorte que ces animaux soient en bonne santé.

Il y a des années, quelqu'un m'a suggéré d'utiliser un produit de santé naturel. Trois mois après une intervention chirurgicale au genou, je ressentais encore de la douleur et mon genou était toujours enflé. Il s'était formé une bosse sur le dessus du genou, de la taille d'une moitié de balle de golf. On m'a parlé d'un produit naturel qui aurait été efficace pour d'autres personnes, sans qu'on puisse me dire ce qu'il contenait qui pouvait m'aider.

La recommandation n° 19 précise que les produits de santé naturels devraient pouvoir faire l'objet d'allégations relatives à la santé, notamment d'allégations relatives à la structure et à la fonction, d'allégations relatives à la réduction du risque et d'allégations relatives au traitement. C'est impossible pour l'instant. On ne peut affirmer que ces produits sont généralement efficaces contre l'arthrite ou l'enflure des articulations. Toutefois, les vendeurs de ces produits peuvent dire que telle personne s'est fait opérer à un genou et que l'enflure n'avait pas encore disparu au bout de quatre mois, mais que moins d'une semaine après qu'elle ait commencé à utiliser ce produit de santé naturel, son genou avait pris du mieux, l'enflure avait disparu, comme la bosse et le boitement. C'est le genre de choses qui arrivent avec certains produits de santé naturels, mais il est contraire à la loi d'indiquer les effets possibles du produit sur l'étiquette.

J'aimerais bien que l'on prenne des mesures afin de rendre plus précises les étiquettes de ces produits, de telle sorte que les consommateurs puissent connaître l'effet de ces produits sur le corps humain. À l'heure actuelle, l'étiquetage de ces produits est extrêmement élémentaire. On y indique seulement ce que renferme le contenant. Il est impossible d'y inclure des instructions ou des recommandations quelconques, si ce n'est la posologie recommandée. Toute mesure visant à ajouter des précisions sur l'étiquette et à susciter de meilleures suggestions serait la bienvenue.

• (1825)

Nous sommes toujours inquiets, semble-t-il. Nous voyons toujours le mauvais côté des choses et nous nous inquiétons de ce qui risquerait d'arriver si l'on faisait un mauvais usage de ces produits naturels. Ce que je me demande, c'est ce qui risquerait d'arriver si l'on faisait un mauvais usage d'un médicament d'ordonnance. C'est un problème qu'il nous faut examiner, je crois.

Nous croyons savoir que le mauvais usage des médicaments d'ordonnance est un problème endémique en Amérique du Nord et que des gens en meurent pendant qu'on s'inquiète de la consommation d'un petit échantillon d'ail ou d'oignon concentré.

Au XXI<sup>e</sup> siècle, au Canada, la médecine ne doit pas être administrée par de simples revendeurs de médicaments. Lorsqu'un médicament d'ordonnance ne fonctionne pas, le médecin en propose un autre et encore un autre, jusqu'à ce qu'il obtienne des résultats, et on appelle cela de la science. Et pourtant, nous avons peur lorsqu'on nous dit de manger de la laitue ou de l'ail. Nous avons peur des produits naturels alors que ce sont les médicaments qui tuent. Le problème vient d'un mauvais usage des médicaments et non d'un mauvais usage des produits naturels.

Mon collègue du Bloc laisse entendre qu'il faudrait peut-être créer une troisième catégorie. C'est vrai, mais nous devons peut-être aborder la question d'une façon un peu plus scientifique. Toutefois, nous voudrions peut-être faire ce tout petit pas avant d'en arriver là.

Je crois savoir que, aux États-Unis, on est en train de mettre au point une troisième catégorie. J'ignore où on en est ou si l'on a adopté un projet de loi, mais la troisième catégorie est celle des médicaments. C'est ainsi que les éléments nutritifs sont testés scientifiquement afin que le produit naturel puisse être étiqueté et recommandé pour ses propriétés bien spécifiques. Cette modification devra peut-être aller jusque-là.

Même lorsqu'un produit est étiqueté comme étant un aliment, nous bénéficions toujours des garanties de la Loi sur les aliments et drogues, que mon collègue a mentionnées, je crois.

Il a dit que ce ne pouvait être une substance nuisible ou toxique et que ce ne pouvait être impropre à la consommation par l'être humain. Il a également ajouté que ce ne pouvait être un aliment composé, en tout ou en partie, d'une substance malpropre, putride, dégoûtante, pourrie, décomposée, ce que les gens mangent ou utilisent régulièrement, je crois. Je pourrais rapidement citer dans cette catégorie certains produits pour lesquels les gens paient cher, mais cela ne doit pas se trouver dans les médicaments et l'information ne doit pas être falsifiée. L'aliment doit avoir été fabriqué, préparé, conservé, emballé et emmagasiné dans des conditions hygiéniques. Il est interdit d'étiqueter, d'emballer, de traiter, de préparer ou de vendre un aliment ou d'en faire la publicité de manière fautive, trompeuse ou mensongère ou susceptible de créer une fausse impression, ainsi de suite. C'est dire qu'il existe des dispositions pour protéger le consommateur.

*Initiatives parlementaires*

Il est temps de comprendre que la santé est davantage liée à ce qui se passe dans notre corps et à ce que nous consommons qu'à ce qui s'y passe quand nous consultons le médecin pour qu'il nous prescrive des médicaments d'ordonnance.

Je crois que nous devons responsabiliser davantage les individus par rapport à ce qu'ils mangent et aux choix qu'ils font, que ce soit dans un magasin d'alimentation ou dans un magasin d'aliments naturels. Je crois que cette initiative mineure concernant les produits de santé naturels est tout de même un pas dans la bonne voie.

**M. Larry Bagnell (Yukon, Lib.):** Madame la Présidente, dans le cadre du débat sur ce projet de loi, je voudrais parler du système de soins de santé. Il faut veiller à ce que la population ait accès le plus rapidement possible à toutes sortes de médicaments, herbes et remèdes, y compris aux aliments naturels qui sont sûrs et qui n'ont pas à subir les longues vérifications appliquées dans le cas des autres médicaments. Il faut aussi veiller à ce que les médicaments

génériques soient disponibles dès la fin de la période de protection conférée par les brevets, qui est de 20 ans, afin que les médicaments soient offerts au plus bas prix possible. Le rapport Romanow relève ce problème et propose cette solution pour réduire les coûts des soins de santé. Essentiellement, il faut accélérer le processus et devenir plus efficaces.

● (1830)

**Le président suppléant (Mme Bakopanos):** La période réservée à l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée et l'article retombe au bas de la liste de priorité du *Feuilleton*.

[Français]

La Chambre s'ajourne jusqu'à demain, à 10 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 30.)





## TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 9 avril 2003

### DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

<b>Le Proche-Orient</b>			M. Bachand (Saint-Jean).....	5289
	M. Eggleton.....	5285	M. McCallum (Markham).....	5290
<b>Le secteur du bois d'oeuvre</b>			M. Blaikie.....	5290
	M. Elley.....	5285	M. Chrétien.....	5290
<b>La communauté sikhe canadienne</b>			M. Blaikie.....	5290
	M. Assadourian.....	5285	M. Chrétien.....	5290
<b>Le Jour de la bataille de Vimy</b>			Mme Wayne.....	5290
	M. Wilfert.....	5286	M. McCallum (Markham).....	5290
<b>Les agents des douanes</b>			Mme Wayne.....	5290
	Mme Beaumier.....	5286	M. McCallum (Markham).....	5290
<b>Bernard Gooden</b>				
	M. Benoit.....	5286	<b>La sécurité à la frontière</b>	
<b>Le maintien de la paix</b>			M. Jaffer.....	5290
	M. Godfrey.....	5286	Mme Caplan.....	5290
<b>Le Jour de la bataille de Vimy</b>			M. Jaffer.....	5290
	M. Gagnon (Lac-Saint-Jean—Saguenay).....	5286	Mme Caplan.....	5291
<b>Le Forum pour jeunes canadiens</b>			<b>L'Irak</b>	
	M. Peric.....	5287	Mme Lalonde.....	5291
<b>Le Jour de la bataille de Vimy</b>			M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	5291
	M. Bailey.....	5287	Mme Lalonde.....	5291
<b>Le Vaisakhi</b>			M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	5291
	M. Malhi.....	5287	<b>L'immigration</b>	
<b>Le Jour de la bataille de Vimy</b>			Mme Yelich.....	5291
	M. Blaikie.....	5287	M. Coderre.....	5291
<b>Les pêches</b>			Mme Yelich.....	5291
	M. Fournier.....	5287	M. Coderre.....	5291
<b>Le Jour de la bataille de Vimy</b>			<b>Le transport aérien</b>	
	M. St. Denis.....	5288	M. Laframboise.....	5291
<b>La Société canadienne du cancer</b>			M. Collenette.....	5292
	M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest).....	5288	M. Laframboise.....	5292
			M. Manley.....	5292

### QUESTIONS ORALES

<b>L'Irak</b>			<b>La vérificatrice générale</b>	
	M. Harper.....	5288	M. Forseth.....	5292
	M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale).....	5288	Mme Robillard.....	5292
	M. Harper.....	5288	M. Forseth.....	5292
	M. Chrétien.....	5288	Mme Robillard.....	5292
	M. Harper.....	5288	<b>Le commerce</b>	
	M. Chrétien.....	5288	M. St. Denis.....	5292
	M. Day.....	5289	M. Mitchell.....	5292
	M. Chrétien.....	5289	<b>Les affaires autochtones</b>	
	M. Day.....	5289	Mme Desjarlais.....	5292
	M. Chrétien.....	5289	M. Nault.....	5293
	M. Gauthier.....	5289	<b>L'industrie de l'acier</b>	
	M. McCallum (Markham).....	5289	M. Proctor.....	5293
	M. Gauthier.....	5289	M. Manley.....	5293
	M. McCallum (Markham).....	5289	<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
	M. Bachand (Saint-Jean).....	5289	M. MacKay.....	5293
	M. McCallum (Markham).....	5289	M. Coderre.....	5293
			M. MacKay.....	5293
			M. Coderre.....	5293
			<b>La justice</b>	
			M. Pallister.....	5293
			M. Cauchon.....	5293

M. Pallister .....	5293
M. Cauchon .....	5294
<b>Le commerce international</b>	
M. Bergeron .....	5294
M. Pettigrew .....	5294
M. Bergeron .....	5294
M. Pettigrew .....	5294
<b>Le financement des partis politiques</b>	
M. White (North Vancouver) .....	5294
M. Boudria .....	5294
M. White (North Vancouver) .....	5294
M. Boudria .....	5294
<b>L'Agence canadienne de développement international</b>	
M. Lastewka .....	5295
Mme Whelan (Essex) .....	5295
<b>La citoyenneté et l'immigration</b>	
M. Mills (Red Deer) .....	5295
M. Coderre .....	5295
M. Mills (Red Deer) .....	5295
M. Coderre .....	5295
<b>Les producteurs de tabac</b>	
M. Paquette .....	5295
M. Vanclief .....	5295
<b>Les affaires étrangères</b>	
M. Sauvageau .....	5295
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale) .....	5295
<b>Les transports</b>	
Mme Lill .....	5295
M. Collette .....	5296
<b>L'agriculture</b>	
M. Borotsik .....	5296
M. Vanclief .....	5296
<b>La justice</b>	
M. Hill (Prince George—Peace River) .....	5296
M. Cauchon .....	5296
<b>Recours au Règlement</b>	
<b>La période des questions</b>	
M. Solberg .....	5296
M. Hearn .....	5296

## AFFAIRES COURANTES

<b>Réponse du gouvernement à des pétitions</b>	
M. Regan .....	5297
<b>Exportation et Développement Canada</b>	
M. Pettigrew .....	5297
<b>Délégations interparlementaires</b>	
Mme Skelton .....	5297
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Langues officielles</b>	
M. Godin .....	5297
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Adams .....	5297

<b>Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial</b>	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	5297
Projet de loi C-427. Présentation et première lecture .....	5297
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5297
<b>Le Régime de pensions du Canada</b>	
M. Martin (Esquimalt—Juan de Fuca) .....	5297
Projet de loi C-428. Présentation et première lecture .....	5297
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5298
<b>La Loi sur le Parlement du Canada</b>	
M. Pankiw .....	5298
Projet de loi C-429. Présentation et première lecture .....	5298
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5298
<b>La Loi sur l'assurance-emploi</b>	
M. Obhrai .....	5298
Projet de loi C-430. Présentation et première lecture .....	5298
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5298
<b>Le Code criminel</b>	
M. Obhrai .....	5298
Projet de loi C-431. Présentation et première lecture .....	5298
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5298
<b>La Loi de l'impôt sur le revenu</b>	
M. Obhrai .....	5298
Projet de loi C-432. Présentation et première lecture .....	5298
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi .....	5298
<b>Les comités de la Chambre</b>	
<b>Procédure et affaires de la Chambre</b>	
M. Adams .....	5298
Motion d'adoption .....	5298
Adoption de la motion .....	5298
<b>Les pêches et les océans</b>	
M. Hearn .....	5298
Motion d'approbation .....	5298
M. Bailey .....	5301
M. Lunney .....	5301
M. Matthews .....	5302
M. Thompson (New Brunswick Southwest) .....	5302
Mme Wayne .....	5303
M. Matthews .....	5303
M. Lunney .....	5306
M. Bailey .....	5306
M. Hearn .....	5307
M. Roy .....	5307
M. Asselin .....	5309
M. Bryden .....	5310
M. Hearn .....	5312
M. Cummins .....	5313

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES

<b>La Loi sur les aliments et drogues</b>	
M. Lunney .....	5314
Projet de loi C-420. Deuxième lecture .....	5314

Mme Jennings ..... 5314  
M. Moore..... 5316  
M. Mills (Red Deer) ..... 5317  
M. Castonguay ..... 5317

M. Bigras..... 5319  
M. Thompson (Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest)..... 5320  
M. Spencer ..... 5321  
M. Bagnell ..... 5322

**POSTE  MAIL**

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

**Poste-lettre**

**Lettermail**

**1782711  
Ottawa**

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :  
Communication Canada - Édition  
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:  
Communication Canada - Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**

**Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9**

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing  
Ottawa, Ontario K1A 0S9**